

français qui ne le laissa pas d'une semelle, M^{sr} Taschereau rencontra le père Smith, consultant de la Propagande, le sacristain de Sainte-Croix de Jérusalem et presque tous les évêques et cardinaux qui se trouvaient dans la Ville éternelle : Siméoni, Sacconi, Jacobini, Craski, Raneli, Mertel, Pitra, Oreglia, Franzelin, Lavalletta, Bartolini, Pecci, Parochi, Haward, Zitelli, Agliardi, Grazelli, Santi et Lecca¹¹³. Il laissa entendre à Cyrille Légaré qu'à quelques exceptions près, et il nommait le cardinal Oreglia comme exception, tous étaient favorables à la cause de Laval et de Nicolet, qu'ils étaient anti-jésuites, anti-École de médecine et anti-Lafleche. Le cardinal Sacconi et le cardinal Craski lui firent entendre que Dom Smeulders n'était pas l'homme qu'il fallait pour mener l'enquête au Québec¹¹⁴, et le cardinal Jacobini déclara que « le Com. Ap. n'a aucun pouvoir ; il a été nommé *ad referendum*¹¹⁵ ». Une affirmation du préfet de la Propagande à l'effet qu'il n'avait jamais lu « le grand mémoire Lafl. de 1882, ni mes remarques [*i. e.* celles de M^{sr} Taschereau¹¹⁶] » montrait à quel point les autorités romaines qui entendaient les informations les plus contradictoires étaient lassées des difficultés québécoises. Elles confirmaient aussi une vieille information du curé de Deschambault à M^{sr} Lafleche expliquant les intrigues de M^{sr} Zitelli. Les cardinaux Agliardi et Siméoni recommandèrent à M^{sr} Taschereau « de parler carrément au Pape¹¹⁷ », tandis que le cardinal Lavalletta aurait conservé de M^{sr} Lafleche le souvenir d'un « fou boiteux » qui était resté longtemps à Rome en 1883¹¹⁸. Avant de soumettre à Léon XIII un mémoire dans lequel il réclamait tous les biens des jésuites et leurs revenus pour le seul séminaire de Québec¹¹⁹, M^{sr} Taschereau en discuta sérieusement avec le cardinal Sacconi : « Je lui représentai que c'était une question de finance [*i. e.* le problème du séminaire de Québec et de la succursale], que le S. S. pouvait seul résoudre au moyen des biens des anciens Jésuites¹²⁰. »

Des nouvelles mal interprétées inquiétèrent soudainement l'archevêque de Québec. Après en avoir discuté avec son chancelier, M^{sr} Fabre avait soumis au cardinal Siméoni un projet en faveur de l'érection de Montréal en archevêché¹²¹. Quelques semaines plus tard, des échos de ce

113. Taschereau à Légaré, 2-8 juin [*sic*] 1884, Sém. 9, n° 4f.

114. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

115. Taschereau à Légaré, 26-31 mai [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

116. Taschereau à Légaré, le 19 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4b.

117. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

118. Taschereau à Légaré, 26-31 mai [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

119. « Lettre de l'Archevêque de Québec au Saint-Père », le 29 mai 1884, ASQ, Lettres P, n° 157.

120. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

121. Fabre à Siméoni, le 24 mai 1884, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91 ; Fabre à Siméoni, ACAM, RLF, 5 : 247-249.

projet parvinrent dénaturés à M^{sr} Taschereau : « M. Dansereau m'écrit de Londres qu'un prêtre irlandais qui arrive de Rome a appris qu'il était question de faire de Montréal une métropole dont M^{sr} Bourget serait l'archevêque avec M^{sr} Laflèche pour *coadjuteur cum futura* ; M^{sr} Fabre serait nommé évêque de Joliette. C'est un bruit absurde que j'avais déjà appris par une lettre de M. Verreau. Je saisirai la première occasion pour en parler à la Propagande où l'on en rira probablement¹²². » Les loustics s'en donnaient à cœur joie dans cette guerre québécoise. Tout compte fait, ils auraient bien pu faire entrer M^{sr} de Laval ou M^{sr} Briand dans leurs histoires. Il est surprenant de constater combien de temps et d'énergies perdaient les prélats à se raconter tous ces canards.

Au cours des trois premières semaines de juin, M^{sr} Taschereau réussit à faire annuler une décision du commissaire apostolique et à diminuer ainsi son autorité. Il reçut ce télégramme de Cyrille Légaré : « Ev. Lafl. ordonne *Te Deum* dimanche pour diocèse maintenu entier. Pouvez-vous faire empêcher¹²³. » M^{sr} Taschereau s'empressa aussitôt de communiquer cette nouvelle aux cardinaux Siméoni et Sacconi, au secrétaire de la Propagande et à M^{sr} Agliardi¹²⁴. Sur les instances de M^{sr} Jacobini, le préfet télégraphia au commissaire apostolique : « Je vous annonce que, sur les instances de l'Archevêque, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est déferée à la Sacrée Congrégation. Si l'Évêque a quelque chose de plus à exposer, qu'il le fasse connaître¹²⁵. » Dès lors, on remettait en cause non seulement la décision de Dom Smeulders sur la question du diocèse de M^{sr} Laflèche, mais on diminuait les pouvoirs que lui avait conférés sa commission. Le télégramme de Rome arriva trop tard. M^{sr} Laflèche avait déjà publié une circulaire approuvée par Dom Smeulders et des fêtes étaient organisées pour célébrer la décision du commissaire. Au milieu de juin, M^{sr} Taschereau avertit M^{sr} Fabre que les cardinaux de la Propagande étaient mécontents de ce que Dom Smeulders n'avait pas encore fait de rapport de sa mission¹²⁶. Puis il s'empressa d'informer la Propagande que le *Te Deum* avait été chanté dans toutes les églises du diocèse des Trois-Rivières¹²⁷.

Léon XIII ne répondit pas favorablement à toutes les demandes de M^{sr} Taschereau. Le 10 juin, l'archevêque de Québec apprit qu'il aurait son audience avec le pape le surlendemain. Il passa deux jours à se préparer,

122. Taschereau à Légaré, 16-22 [sic] juin 1884, ASQ, Sém. 9, 4h.

123. Taschereau à Légaré 26-31 [sic] mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

124. *Ibid.*, Rumilly, *Histoire*, 4 : 184.

125. Siméoni à Smeulders, le 31 mai 1883, dans Rumilly, *ibid.*, 4 : 184.

126. Taschereau à Fabre, le 14 juin 1884, ACAM, Québec, 295.101.

127. Taschereau à Légaré, 16-22 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4h.

puis il discuta avec Léon XIII durant une heure et un quart. En guise d'introduction, il présenta au Saint-Père une adresse de l'université sur la spoliation de la Propagande. Malgré les arguments négatifs du défenseur de Laval, Léon XIII demeura confiant dans l'efficacité des quêtes annuelles pour renflouer les coffres du séminaire de Québec, puisque ce moyen suffisait à l'Université de Louvain. Déçu, M^{sr} Taschereau entama une longue discussion sur les biens des jésuites et sur Nicolet, le nouveau diocèse qu'il voulait que l'on érige à même celui des Trois-Rivières.

Je lui dis que cela ne faisait pas partie du programme du Commis. Ap. et qu'il pouvait bien le décider lui-même sans attendre un rapport. Il ne s'agissait que de donner aujourd'hui à l'arch. ce que son prédécesseur aurait du [sic] avoir sous Clément XIV. « Je ne puis pas examiner moi-même cette question, j'ai trop d'affaires. Il y a des Congrég. que cela regarde et j'ordonnerai à la Prop. de s'en occuper bientôt. » Je lui fis remarquer que le Sém. avait besoin d'une réponse avant le mois d'août : il m'a dit qu'il y verrait... Il me raconta au long l'histoire du Collège de philosophie que les Jésuites avaient ouvert en Belgique et contre lequel l'Un. de Louvain et même tous les Ev. avaient protesté, comme pouvant nuire à l'Un. « L'Expérience a prouvé, dit-il, que la Belgique peut alimenter deux institutions... » [sic]. Je lui remarquai qu'en Belgique l'opposition, s'il y en a, ne part pas de l'Épiscopat, comme en Canada... [sic]. « Mais, dit-il, un évêque ne peut pas détruire une Université. » Oui, dis-je, si l'on considère les moyens employés par M^{sr} Lf. et ses adhérents. Je me plaignis alors du Com. ap. qui s'était laissé entraîner dans le parti opposé par M^{sr} Taché et l'École... [sic]. Il a paru très mécontent de ce que je mettais en doute l'impartialité du délégué du Saint-Siège et la bonté du choix fait par le Pape. Je me plaignis du retard du rapport à faire par le C. ap. « Nous lui avons ordonné de l'envoyer au plus tôt. » [...]

J'entamai ensuite l'affaire de Nicolet. Je lui posai tout d'abord la question suivante : « Y a-t-il sur la division du diocèse des 3 r. quelque décision nouvelle ? » Non, nous attendons le rapport du Com. Comment se fait-il que M^{sr} Lafl. a publié une circulaire, dont voici un exemplaire, ordonnant de chanter un Te Deum... ? [sic] « Nous avons envoyé un télégramme pour empêcher cela. » Je commençai alors à lui parler de la nécessité de cette division pour sauver Nicolet... [sic] Il me cita l'exemple récent de la mission du Colombo [sic] qu'après bien des difficultés et des objections de l'Évêque on avait divisée et où aujourd'hui tout le monde était content. « C'est, dis-je, un exemple à suivre. » Mais il faut attendre le rapport [...] (Éternel refrain !) [sic] Je voulais continuer la discussion, lorsqu'il se leva et me dit que d'autres personnes attendaient leur tour d'audience¹²⁸.

128. Taschereau à Légaré, 8-15 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4g.

Sur la question financière, M^{sr} Taschereau reçut un conseil qu'il devait suivre : se fier à la Propagande. Sur celle de Nicolet, il n'obtint qu'un espoir de règlement ; mais c'était déjà un gain important sur M^{sr} Laflèche et sur le commissaire Smeulders. Résolument, l'archevêque de Québec se mit à la tâche pour faire accélérer les décisions¹²⁹. Le résultat fut surprenant. Dès la fin de juin ou au début de juillet, l'abbé Marquis pouvait écrire au grand vicaire de Québec, qu'on avait obtenu de faire traiter les questions pendantes devant la Propagande, en les enlevant au commissaire apostolique. Le grand vicaire commenta cette nouvelle : « ... je ne sais comment va se trouver le moine avec le capuchon de fer que lui met sur la tête le Moniteur de Rome, soufflé par l'Archevêque¹³⁰. »

Comme on pouvait s'y attendre, M^{sr} Laflèche réagit violemment à la décision romaine concernant la division de son diocèse. M^{sr} Taché et le premier ministre Ross intervinrent eux-mêmes auprès du commissaire pour l'appuyer. À l'occasion des célébrations de la Saint-Jean, devant les personnages les plus haut placés du Canada français, M^{sr} Fabre, le lieutenant-gouverneur Robitaille, le maire Beaudry de Montréal, le juge Loranger, Chapleau, Tassé, le curé Labelle, Alexandre Lacoste, Ross, Taillon, Mercier, Laurier, Chauveau, le juge Routhier et Langevin, M^{sr} Laflèche s'écria : « J'aime assez rencontrer des compatriotes qui parlent mal l'anglais¹³¹. » Sans doute, laissait-il voir ainsi l'amertume qui le minait depuis la décision de Rome concernant son diocèse. Il lançait un chapeau qui pouvait coiffer bien des invités. Solidaire de son évêque, pour lequel il avait beaucoup d'amitié, Ross fit parvenir une longue lettre à Dom Smeulders afin de justifier le non-morcellement du diocèse des Trois-Rivières et pour affirmer l'existence incontestable du « libéralisme si bien patronné et acclimaté dans ce pays qui serait le même que le libéralisme européen¹³² ». À son tour, M^{sr} Taché écrivit au commissaire¹³³. Il expliqua les raisons de son attachement à la province de Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières. Parlant du libéralisme et de la division du diocèse, il préconisa une solution pour l'ensemble des problèmes québécois :

Toutes les mauvaises doctrines font école au Canada comme en Europe ; ne pas convenir de cela, c'est s'endormir ou s'aveugler sur la situation réelle, ou vouloir endormir les autres... La demande de la division du diocèse des Trois-Rivières ne peut pas paraître, à moi et à des milliers

129. Taschereau à Légaré, 22-29 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4i.

130. Firmin Vignon, *Lavallensis Succursalis, pars II. Les Jésuites et la succursale Laval à Montréal, 1886* [?], 207.

131. Cité dans Rumilly, *Histoire*, 4 : 186.

132. Ross à Laflèche, le 1^{er} juillet 1884, dans *ibid.*, 4 : 187.

133. Taché à Siméoni, s.d., dans *ibid.*, 4 : 188.

*d'autres avec moi, autre chose qu'un acte de vengeance et un immense scandale pour les neuf-dixièmes de ceux qui la connaissent [la question de la division du diocèse]. [...] Humainement parlant, je ne vois qu'un seul remède à la situation : ce serait une enquête canonique sur toutes les difficultés religieuses en Canada. [...] Aujourd'hui l'Archevêque de Québec est à Rome pendant qu'un Commissaire Apostolique est dans sa province. Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver un sujet d'édification dans un procédé de ce genre. Le moins qu'on puisse dire est que cela cause bien des surprises et bien des regrets...*¹³⁴

Ce fut M^{re} Lafèche qui assena la plus dure semonce à M^{re} Taschereau et au séminaire de Québec qui revendiquaient les biens des jésuites. Le 4 juillet, lors des célébrations du 250^e anniversaire de la fondation de la ville des Trois-Rivières, il déclara sur un ton emporté :

*Même après la conquête, l'œuvre des missions n'a pas été abandonnée, en dépit des obstacles suscités par l'Angleterre et des persécutions dirigées contre nous. Le gouvernement anglais, en effet, n'avait pas plus le droit de s'emparer des biens des Jésuites que vous n'avez le droit de vous emparer de la terre de votre voisin [...] Ah ! peuple canadien, puisses-tu toujours comprendre ainsi ta mission, et ne pas te laisser égarer par les conseils des hommes pervers qui veulent te séparer de l'Église, ta mère, pour te faire entrer dans les rangs d'une société maudite, le corps de Satan [i. e. la franc-maçonnerie]*¹³⁵.

Ce sermon était prononcé seulement une journée après que l'École de médecine eut présenté à Dom Smeulders une requête pour protester du fait qu'elle et ses étudiants se trouvaient encore sous le coup de la sentence prononcée par M^{re} Fabre le 27 juillet 1883¹³⁶.

À la fin de l'été, M^{re} Taschereau obtint un nouveau décret de Rome. En passant par le cardinal Siméoni, l'archevêque de Québec essaya de faire accepter par la Propagande une solution particulière aux difficultés financières du séminaire de Québec¹³⁷. Il s'agissait de réserver à cette fin une partie des sommes correspondant aux honoraires des messes envoyées à l'extérieur de la province. Sur ces entrefaites, le rapport du commissaire apostolique arriva à Rome. Le préfet Siméoni laissa entendre à M^{re} Taschereau que Dom Smeulders, tout en laissant l'École de médecine continuer ses cours, était en faveur du maintien de la succursale et qu'il demandait au Saint-Siège de venir en aide au séminaire. Pour ce qui est

134. *Ibid.*, 4 : 188.

135. Cité par Rumilly, *ibid.*, 4 : 189.

136. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 265-269.

137. Taschereau à Légaré, 29 juin - 6 juillet [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, 4j.

de la question du diocèse des Trois-Rivières que le cardinal Siméoni essayait de faire solutionner en même temps que la question financière; M^{sr} Taschereau croyait qu'elle ne serait réglée qu'en novembre¹³⁸. Le 11 août, la Propagande décida de la question universitaire. Le 14, Léon XIII approuva cette décision et le 23, un décret était envoyé à Dom Smeulders¹³⁹. M^{sr} Taschereau annonça la nouvelle à son grand vicaire dès le 19 août.

- 1° *Les décrets de 1876 et 1883 maintenus.*
- 2° *Regret que l'École de Méd. ne se soit pas soumise.*
- 3° *Elle sera laissée à elle-même ; mais Laval et sa succursale seront considérées comme la seule Un. cath. de la province.*
- 4° *Cinq centins sont retenus sur les messes ad extra, et cela ad quinquennium denu aliter provideatur.*
- 5° *Les évêques sont exhortés à s'accorder et à faire leurs efforts pour faire fleurir l'Uné. Les Collèges non affiliés doivent l'être.*
- 6° *Ils doivent aussi veiller sur elle selon ce qui a déjà été réglé.*
- 7° *Le Com. Ap. est chargé de faire connaître ces décisions (Après avoir si mal écrit à son sujet, il va être condamné à la maintenir !) [sic]¹⁴⁰.*

La mission de M^{sr} Taschereau à Rome s'achevait par une grande victoire des Lavallois et des Anti-Ultramontains : le désaveu de Dom Henri Smeulders. Le premier ministre Ross tenta inutilement de trouver un terrain d'entente avec le commissaire sur les biens des jésuites. Il pensait aux faibles moyens financiers de la province et refusait que le séminaire de Québec soit seul à bénéficier de ces sommes énormes¹⁴¹. Pendant ce temps, la Propagande priait M^{sr} Fabre de « laisser l'École de médecine et ses hôpitaux dans le *Statu quo*¹⁴² ». M^{sr} Taschereau profita des circonstances pour se moquer du commissaire apostolique, « car toutes ses idées sont renversées. C'est un homme *cucinato* (cuisiné) = frit (en bon canadien) [sic]¹⁴³ ». Il n'avait jamais aussi bien décrit une réalité à laquelle il n'avait pas peu contribué. Néanmoins, il sentait le besoin de prolonger son séjour à Rome pour tirer d'autres marrons du feu.

138. Taschereau à Légaré, 14-20 juillet [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 41.

139. « Décision sur la question entre l'Université Laval et la Succursale et l'École de médecine de Montréal », le 23 août 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

140. Taschereau à Légaré, 19-22 août [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 4g.

141. « La Compagnie de Jésus au Canada, Mémoire adressé au T. R. P. Général », 1888, ACSM, Sér. MC, Portf. 8 ; n° 16, 32.

142. Siméoni à Fabre, le 27 août 1884, ACAM, RLF, 5 : 285-286.

143. Taschereau à Légaré, 28-29 août [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 4r.

Le préfet de la Propagande donna assez nettement l'impression qu'il manquait de considération pour M^{re} Fabre, mais celui-ci fit preuve d'un grand réalisme. Avant de communiquer à l'École et aux hôpitaux¹⁴⁴ qui avaient des engagements avec elle les décisions de Rome qui les concernaient, avant de publier son mandement à ce sujet¹⁴⁵ qui ne fut lu dans les églises que le 21 septembre et avant d'aviser les curés et les supérieurs des communautés qu'ils devaient « retenir sur les aumônes des messes, des legs et des messes courantes, qui ne sont pas dites dans les diocèses (de la province) [sic] la somme de cinq sous¹⁴⁶ », M^{re} Fabre signa une convention avec le séminaire de Québec pour l'administration financière de la succursale¹⁴⁷. Il était conscient des implications et des rebondissements que pouvait provoquer ce geste, mais il l'avait posé dans le seul but d'obéir au décret qui demandait de favoriser l'organisation lavalloise à Montréal. À Rome, le cardinal Siméoni déclarait alors à M^{re} Taschereau que l'évêque de Montréal était « obéissant avant tout »¹⁴⁸, et, pour cette même raison, l'archevêque de Québec félicita bientôt son suffragant montréalais¹⁴⁹. Au début de septembre, lorsqu'il annonça à la Propagande qu'il avait signé la convention financière avec Laval, M^{re} Fabre sentit le besoin « plus que jamais... de solliciter auprès du St.-Siège l'érection de Montréal en Archevêché¹⁵⁰ ». Préalablement, il avait expliqué sa situation.

Votre Éminence voit de suite que l'Université Laval, qui, dans ces derniers temps avait menacé de suspendre les cours de la Succursale à Montréal, tend au contraire à l'établir solidement et d'une façon plus permanente. [...] Cependant, bien que je crois avois raison de favoriser les vues de l'Université Laval, je ne me dissimule pas que cette nouvelle mesure, qui semble présager l'implantation définitive de Québec à Montréal [il faisait allusion aux projets de constructions de bâtisses], va produire un très mauvais effet. La masse du Clergé de Montréal et la classe instruite de ce Diocèse non seulement supportent avec impatience le joug de Québec, mais ils en sont blessés et chaque nouvel événement, qui confirme la domination de Québec sur Montréal, leur paraît une nouvelle chaîne,

144. Fabre aux supérieures de l'Hôtel-Dieu et de la Miséricorde, le 12 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

145. MEM, 10 : 29-32.

146. Fabre aux supérieurs des communautés de prêtres réguliers, le 12 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

147. « Convention entre Sa Grandeur M^{re} l'Évêque de Montréal et le Séminaire de Québec au sujet de l'administration financière de la Succursale de l'Université Laval à Montréal », le 3 septembre 1884, dans *ibid.*

148. Taschereau à Légaré, 6-12 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4x.

149. *Ibid.* ; Taschereau à Fabre, le 12 octobre 1884, ACAM, Québec, 295.101.

150. Fabre à Siméoni, le 8 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

qui les irrite. Ce malaise est ressenti par bon nombre d'Évêques étrangers à la Province, qui ne voient qu'avec peine Québec prendre pied à Montréal non par la force naturelle des choses, mais seulement par droit de conquête. Son Excellence M^{gr} le commissaire apostolique a dû constater ce fait par lui-même. Quant à moi, [...] ... j'ai obéi et continuerai à passer par les vues de Rome. [...] Quant à moi, je garde le silence ; mais je suis contraint de vivre dans un très grand malaise vis-à-vis des prêtres de mon Diocèse, qui, en très grand nombre, croient que je subis trop Québec... [...] Je ne fais qu'exprimer ce qui paraît être une nécessité dans la situation présente... je ne cesserai de supplier [le Saint-Siège] de nous accorder cette faveur, parce que cela me semble être un devoir [i. e. ériger Montréal en archevêché]¹⁵¹.

Le style étudié de M^{gr} Fabre, l'insistance qu'il mettait sur l'obéissance envers le Saint-Siège et le drame qu'il vivait dans son propre diocèse donnaient un caractère particulier aux démarches qu'entreprenaient alors le grand vicaire de Québec, Cyrille Légaré, et son beau-frère, François Langelier, pour obtenir l'élévation de M^{gr} Taschereau au cardinalat¹⁵².

L'École de médecine éprouva encore quelques difficultés avec certains évêques et décida d'envoyer de nouveau un représentant à Rome. Malgré son obéissance envers le Saint-Siège, M^{gr} Fabre avait parfois des oublis choquants. Dans un mandement du 14 septembre et dans une lettre qu'il fit parvenir au docteur D'Orsonnens deux jours plus tôt, il omit le mot catholique à côté de celui de l'École de médecine. Aussitôt, le président D'Orsonnens lui demanda de remédier à cette erreur et de rappeler officiellement sa condamnation du 27 juillet 1883. L'évêque se contenta de répondre : « ... vu les circonstances actuelles, l'intention de la S. Cong. est que votre École et ses Hôpitaux demeurent dans le *statu quo*. J'explique ce *statu quo* en disant qu'il n'y a plus de faute à fréquenter votre École, et que les provision disciplinaires portées contre elle dans mon Mandement du 27 juillet 1883 cessent d'avoir cours¹⁵³. » Le lendemain, 26 septembre, le docteur D'Orsonnens faisait paraître dans les journaux une rectification pour « ne pas laisser les esprits, à quelques jours de la rentrée scolaire, sous l'impression que l'École est condamnée ou n'est pas reconnue catholique¹⁵⁴ ». L'École effectua des démarches

151. *Ibid.*

152. Rumilly, *Histoire*, 4 : 194-197. Nous étudierons cette question d'une façon détaillée dans le prochain chapitre.

153. Fabre à D'Orsonnens, le 25 septembre 1884, ACAM, RLF, 5 : 303-304.

154. « Lettre du président de l'École à la presse canadienne », le 26 septembre 1884, dans *Correspondance 1884-1885*, ACSM, Sér, MC, Portf. 8 ; n° 15, 45.

semblables auprès des évêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe¹⁵⁵, mais elle ne reçut de réponses que le 5 novembre¹⁵⁶. À ce moment-là, le docteur D'Orsonnens avait déjà fait parvenir une requête à Dom Smeulders¹⁵⁷ et M^{sr} Antoine Racine l'avait ridiculisé dans une lettre à Benjamin Pâquet¹⁵⁸. Le docteur Desjardins partit alors pour Rome où le cardinal Siméoni l'attendait de pied ferme¹⁵⁹.

Les étudiants montréalais furent plus heureux que les professeurs de l'École de médecine dans leur résistance au recteur de Laval : ils réussirent à lui faire courber l'échine. Pendant qu'avait lieu cette correspondance entre l'École et les évêques, on assistait à la rentrée scolaire. L'École de médecine avait plus de 150 étudiants, tandis que la Faculté de médecine locale en avait à peine cinquante. Tous les étudiants de la succursale organisèrent une révolte générale contre les règlements lavallois qui leur interdisaient d'aller au théâtre, de faire partie des clubs politiques et d'écrire dans les journaux. Ils refusèrent de revêtir la toge pour assister aux cours et menacèrent de passer les uns à la Faculté de droit de McGill, les autres à l'École de médecine. Le recteur Hamel les obligea à se soumettre aux règlements ou à quitter la succursale. Six seulement acceptèrent de se soumettre, et quarante étudiants en droit se réunirent, nommèrent un bureau composé de A.-E. de Lorimier, W. Mercier, P. Demers, D. Brodeur, respectivement président, vice-président, secrétaire et assistant-secrétaire, et envoyèrent une requête aux juges Mathieu et Loranger et à plusieurs avocats renommés pour demander la fondation d'une école de droit indépendante à Montréal. Devant leur détermination, l'abbé Hamel capitula¹⁶⁰. Simon Pagnuelo avait profité des circonstances pour tenir tête à Laval. Le 26 octobre, il avait fait parvenir à M^{sr} Laflèche un projet de création d'école de droit à Montréal¹⁶¹. Mais ce projet n'eut pas de suite.

Ce mois d'octobre fut fertile en émotions. Depuis la dernière décision de Rome, M^{sr} Taschereau n'avait pas cessé d'écrire à son vicaire général pour le tenir au courant de ses démarches, de ses rencontres et des influences qu'il exerçait à la Propagande¹⁶². Ses efforts furent couronnés

155. « L'École de médecine aux évêques de la province de Québec », le 31 octobre 1884, dans *ibid.*, 37-42.

156. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 291.

157. *Ibid.*, 5 : 270-285.

158. Vignon, *Lavallensis Succursalis*, 207.

159. Taschereau à Légaré, le 1^{er} octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4w.

160. Rumilly, *Histoire*, 4 : 202-203.

161. Pagnuelo à Laflèche, le 26 octobre 1884, ASTR, Correspondance Pagnuelo-Laflèche, B2-P125-07.

162. Taschereau à Légaré, le 6 septembre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4t ; Taschereau à Légaré, 9-13 septembre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4u ; Taschereau à Légaré, 15-21 septembre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v ; Taschereau à Légaré, le 1^{er} octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4w.

de succès. Il obtint un décret qui reconnaissait le principe de la division du diocèse des Trois-Rivières et une bulle qui l'autorisait à trouver une solution à la question des biens des jésuites avec le gouvernement provincial¹⁶³. Quelques jours plus tard, il se disait convaincu que le commissaire apostolique serait rappelé¹⁶⁴. Sauf sur la question de l'École de médecine, ses idées avaient prévalu. M^{sr} Fabre put se consoler en apprenant que le Saint-Siège considérait sérieusement sa demande à l'effet d'ériger son diocèse au rang d'archevêché¹⁶⁵.

Plusieurs prêtres ne se soumièrent pas facilement aux décrets qui ne faisaient pas leur affaire. Satisfait de sa mission, M^{sr} Taschereau pouvait quitter Rome avec son compagnon, l'abbé Bégin. Mais l'abbé Hamel et Benjamin Pâquet commençaient à comprendre que la place des Québécois n'était pas à Montréal. Le recteur écrivit à l'évêque de Sherbrooke :

Pensez-vous, M^{sr}, que je puisse tenir à ce régime ? Non, c'est plus fort que mon possible. Je vais endurer mon mal le reste de cette année, pour ne pas faire d'esclandre et pour ne pas augmenter les embarras. Vous savez, Monseigneur, que mon élection comme Supérieur a été très mal vue à Rome. M^{sr} l'Archevêque m'a écrit dernièrement sous secret que le cardinal Siméoni s'était plaint de ce qu'on m'avait désigné pour venir à Montréal cette année, et M^{sr} m'a demandé s'il n'y aurait pas moyen de changer cela et d'en mettre un autre... J'ai déjà fait ma résignation à l'Archevêché¹⁶⁶.

M^{sr} Racine lui répondit : « À ta place, j'insisterais pour un prompt rappel à Québec... tu rendras plus de services à l'œuvre de l'Université, à Québec, qu'ici à Montréal¹⁶⁷. » Quant à Benjamin Pâquet, il concluait : « Plus les événements marchent, plus je suis porté à croire que le bon Dieu ne nous veut pas à Montréal¹⁶⁸. » On aurait pu croire aussi que la place de bien des prêtres n'était pas dans le sacerdoce. Les journaux avaient annoncé que certains curés du diocèse de Montréal avaient conseillé à leurs paroissiens de ne pas faire chanter des messes basses au-delà de ce que l'on pouvait faire célébrer dans le pays, ce qui faisait dire à M^{sr} Taschereau : « Ces messieurs ont trouvé pour cela des arguments qu'ils n'avaient pas soupçonnés avant le Décret de la Propagande ! Cela donne la mesure de

163. Taschereau à Légaré, 6-12 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4x ; Taschereau à Légaré, 13-19 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v.

164. Taschereau à Légaré, le 20 octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v.

165. Fabre à Siméoni, le 11 novembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

166. Hamel à A. Racine, le 20 novembre 1884, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 28.

167. A. Racine à Hamel, le 21 novembre 1884, dans *ibid.*, 38.

168. Pâquet à A. Racine, le 24 novembre, dans *ibid.*, 39.

leur soumission et de leur zèle pour la gloire de Dieu ! Ces misères humaines sont exploitées par les protestants et les franc-maçons pour décrier le clergé et la sainte Église¹⁶⁹. » Il oubliait alors qu'il se moquait lui-même du commissaire apostolique. M^{sr} Fabre se plaignit à la Propagande de « l'insubordination et de la résistance aux décrets¹⁷⁰ ». Ce même clergé du diocèse de Montréal ne manqua pas l'occasion de manifester sa propre indignation contre son évêque et il exigea une enquête spéciale¹⁷¹.

Le commissaire apostolique se vengea comme il put de M^{sr} Taschereau. Le 1^{er} décembre, l'archevêque de Québec fut reçu au port par François Langelier et Cyrille Légaré, et transporté en compagnie de son frère, le juge Taschereau. Précipitamment, le commissaire apostolique quitta Québec pour Trois-Rivières où sa réception ne laissa rien envier à celle que l'on fit à M^{sr} Taschereau. Cet accueil chaleureux de celui que l'archevêque avait traité « d'homme *cucinato* » et que l'abbé Bégin considérait comme un « moine imbécile¹⁷² » attira plus d'un commentaire. Suivant *l'Électeur* : « En d'autres temps, cette manifestation n'aurait rien eu que de louable. Mais le jour même où tout l'archidiocèse devait se réjouir de l'heureux retour de son premier pasteur, où l'on s'attendait à voir le délégué apostolique, que l'on savait en cette ville, prendre part aux réjouissances publiques : un pareil jour, disons-nous, la manifestation trifluvienne avait trop l'air inspirée par le dépit pour ne pas provoquer des commentaires dans le public¹⁷³. » Le cistercien n'avait pas été assez « imbécile » pour accueillir à titre de *cucinato* celui que sa commission était censée lui avoir subordonné et qui, à Rome, l'avait ridiculisé jusqu'au dernier degré.

Entre le 1^{er} décembre 1884 et le milieu de janvier 1885, entre sa réception aux Trois-Rivières et les deux semaines qui suivirent la date de son départ [Dom Smeulders partit pour Rome le 29 décembre], les commentaires les plus contradictoires et les plus vils remplirent les pages des journaux. À l'adresse du maire Dumoulin des Trois-Rivières, protestant contre la division imminente du diocèse de M^{sr} Laflèche et s'attaquant à ceux qui la demandaient¹⁷⁴, *l'Électeur* répliqua :

169. Taschereau à Fabre, le 12 octobre 1884, ACAM, Québec, 295-101.

170. Fabre à Smeulders, le 21 novembre 1884, ACAM, Université, médecine 831.106.

171. *Ibid.*

172. Bégin à Nadeau, curé de West Arichat, le 12 décembre 1884, ASQ, Sém. 88, n° 17.

173. « Insolence », *la Vérité*, 13 décembre 1884.

174. Adresse que remit le maire Dumoulin des Trois-Rivières à Mr Smeulders. Voir Rumilly, *Histoire*, 4 : 208-209.

L'adresse préparée à l'évêché des Trois-Rivières, puis remise à M. le maire Dumoulin pour être présentée à M^{or} Smeulders, l'autre jour, contient une virulente dénonciation de tous ceux qui demandent la division du diocèse. Ceux-ci sont traités d'intrigants, de menteurs et de quelque chose de pire encore. Or tout le monde sait que ce sont des évêques et des prêtres qui demandent cette division... Il n'y a pas un seul laïc mêlé à cette affaire. C'est donc sur une partie de notre clergé que retombent toutes les injures lancées par l'adresse des citoyens des Trois-Rivières. M^{or} Smeulders a consenti néanmoins à accepter cette adresse, et il a même répondu en termes flatteurs.

Où allons-nous, grand Dieu¹⁷⁵ !

Le Nouvelliste, le Courrier du Canada et la Minerve traitèrent Pacaud et Charles Langelier « d'insolents Libéraux » qui parlaient de Dom Smeulders « comme si Son Excellence était un simple député conservateur¹⁷⁶ ». La plupart des journaux profitèrent du départ de M^{or} Smeulders pour faire savoir ce qu'ils pensaient de lui et de M^{or} Laflèche. Le Star tenta d'expliquer le pourquoi du rappel du commissaire et fit allusion à un bruit qui circulait dans la province.

Savez-vous pourquoi il a été rappelé ? Parce que les cardinaux de la Propagande étaient convaincus, d'après les rapports de Son Excellence lui-même et probablement d'après les informations transmises par M^{or} l'archevêque de Québec, que Son Excellence était devenue la victime innocente d'une clique, et qu'elle était par conséquent dans l'impossibilité de remplir sa mission. On considère donc à Rome que M^{or} Smeulders a complètement failli dans sa mission. Tout le monde est parfaitement convaincu de cela, et on ne se gêne pas de dire qu'il a fait fiasco le plus complet qui ait jamais été signalé dans les annales de la Propagande¹⁷⁷. Le parti de Laval est parfaitement convaincu que le seul moyen de ramener la paix et l'harmonie parmi les catholiques de cette province est d'obtenir à Rome la déposition de M^{or} Laflèche. L'évêque des Trois-Rivières est considéré comme la cause de toutes les difficultés religieuses de ce pays, par suite de ses opinions anti-libérales bien connues et de l'appui qu'il a donné aux journaux ultramontains dans leur campagne contre les franc-maçons canadiens¹⁷⁸.

Le Canadien insista sur la faillite de la mission Smeulders.

175. Extrait d'un article de *l'Électeur*, tiré de *ibid.*, 4 : 209.

176. *Ibid.*, 4 : 209.

177. *L'Électeur* du 3 janvier et la *Patrie* du 7 janvier 1884 reproduisirent cette traduction du *Star*.

178. Cette traduction est tirée de Rumilly, *Histoire*, 4 : 218.

Une chose est certaine entre toutes, l'ex-délégué n'a réglé aucune de nos difficultés religieuses. Au contraire, sa présence ici a tout aggravé. Excellent moine, religieux d'une très austère vertu, il a donné l'exemple d'une absence complète de diplomatie et de clairvoyance. Il s'est laissé entourer par quelques intrigants désireux de prolonger les discordes dont ils vivent¹⁷⁹.

Le Courrier du Canada fut l'un des rares journaux à féliciter le commissaire pour le travail qu'il venait d'accomplir.

Son Excellence a montré dans l'accomplissement de ses hautes fonctions cette rare prudence, cette sage observation, cette profonde perspicacité, cette discrétion qui distingue éminemment tous les ambassadeurs de la Cour de Rome [...] Nous espérons, avec tous les vrais et sincères amis de la Religion, que sa mission au Canada sera couronnée des plus heureux résultats¹⁸⁰.

Sous le titre « La presse libérale vs M^{sr} Smeulders », *l'Étendard* s'en prit particulièrement à *l'Électeur* dont il donna quelques extraits et louangea M^{sr} Smeulders.

Nous savons en effet, de bonne source que la mission de M. l'abbé Smeulders est terminée depuis quelques temps déjà. L'avis de son rappel est parti de Rome le 3 novembre et il a dû le recevoir vers le [?] novembre. M. l'abbé Smeulders n'était donc plus délégué apostolique lors de l'arrivée de M^{sr} l'archevêque de Québec en cette ville... Avis aux journaux qui ont prétendu que M. l'abbé Smeulders avait eu raison de refuser de s'associer aux réjouissances de notre population au retour de son archevêque, parce qu'il n'aurait pas été convenable pour un supérieur d'aller à la rencontre d'un inférieur¹⁸¹.

... jamais peut-être un dignitaire n'a agi avec plus de sagesse, plus de dignité, plus de circonspection, plus de réserve. Tout le monde a été reçu par lui avec une grande affabilité et a été entendu avec bienveillance. Il est devenu évident à tous que ce à quoi travaillait Son Excellence, c'était à se renseigner, non pas au moyen des simples dires de ses interlocuteurs, mais par des preuves solides et des documents. Il n'est pas un de ses actes, pas un de ses procédés qui n'aient été marqués au coin de la sagesse, de la justice et d'une stricte impartialité¹⁸².

179. Extrait du *Canadien* du 10 janvier 1885, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 298-299.

180. « Le départ du Commissaire Apostolique », *le Courrier du Canada*, 3 janvier 1885.

181. « M. l'abbé Smeulders », *l'Électeur*, 22 décembre 1884.

182. « La Presse libérale vs M^{sr} Smeulders », *l'Étendard*, le 12 janvier 1885.

Déjà, à Rome, il était entendu qu'un autre commissaire apostolique serait envoyé au Québec et qu'il ne devait ressembler en rien à Dom Henri Smeulders. Depuis le 14 octobre 1884, M^{gr} Taschereau avait écrit à son grand vicaire : « Le choix d'un nouveau commissaire se fera aussitôt que possible. Je lui [*i. e.* au cardinal Siméoni] ai remarqué qu'il y aura plus de chance à choisir parmi ceux qui ont déjà été employés dans la diplomatie et ont fait leurs preuves, que parmi les *fratri* qui n'ont rien vu que leurs cellules¹⁸³. » Décidément, le nouveau délégué ne devait pas être un cistercien.

183. Taschereau à Légaré, 13-19 octobre [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4y.



VII

SOLUTIONS FAVORISÉES

PAR UN NOUVEL ÉQUILIBRE DES FORCES

Tandis qu'un nouveau commissaire, M^{re} Cameron d'Antigonish, effectuait la division du diocèse des Trois-Rivières et que M^{re} Gravel devenait le premier évêque de Nicolet¹, l'École de médecine tentait vainement de se faire reconnaître officiellement en tant qu'institution catholique. Elle demanda à M^{re} Fabre de lui désigner un chapelain². Sur les instances de M^{re} Taschereau, le cardinal Siméoni crut clarifier la situation en écrivant : « Maintenant pour dissiper tout malentendu je m'empresse de vous informer que par cette expression [*i. e.* catholique] on n'a pas eu l'intention d'innover ou d'ajouter quoi que ce soit relativement à la dite École qui existe à Montréal, laquelle dans le dit décret est laissée *in statu quo*, telle qu'elle existait avant l'érection de la succursale de la dite Université Laval³ ».

Mais l'École de médecine n'était pas seule à résister à l'infiltration et à l'installation lavalloises à Montréal. Un projet de fondation d'une école laïque de droit apparaissait à nouveau. Il déplaisait visiblement à M^{re} Fabre qui s'empessa d'en informer tous les évêques et l'archevêque de la

1. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, s. d., 269-292.
2. D'Orsonnens à Fabre, le 2 mai 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.
3. Siméoni à Taschereau, le 19 janvier 1885, dans *ibid.*

province⁴. Ceux-ci donnèrent une opinion défavorable au projet des Montréalistes. M^{sr} Moreau de Saint-Hyacinthe conseilla d'agir « sur ceux qui sont à la tête du mouvement à Montréal, et ensuite sur les députés du Parlement, si la chose va jusque-là ; ce qui n'est pas à souhaiter, car il est bien probable que rendue là, l'affaire sera perdue pour nous⁵ ». Pour sa part, M^{sr} Taschereau trouva « infiniment regrettable que ce mouvement commencé depuis longtemps... ait été favorisé par M^{sr} Smeulders » et il avait « tout lieu de croire que la majorité de nos membres de la législature se feront un devoir de refuser leurs suffrages à une mesure contre laquelle le Saint-Siège se prononce si carrément⁶ ». Antoine Racine était disposé à seconder M^{sr} Fabre dans la lutte à entreprendre⁷ et M^{sr} Lorrain de Pontiac déclara : « Si ce plan réussit, nous nous trouverons avoir une université purement laïque et entièrement indépendante du clergé. Voilà la logique de ces hommes, qui crient aux envahissements de l'élément laïque dans le système d'éducation⁸. » M^{sr} Duhamel se contenta de dire qu'il se fiait aux informations et aux conseils que Dom Smeulders allait donner à Rome⁹ et M^{sr} Laflèche avoua qu'il « serait bien difficile pour moi d'intervenir en une affaire aussi épineuse et aussi délicate¹⁰ ».

M^{sr} Fabre entra en communication avec ceux qu'il croyait être les signataires du projet de création d'une école laïque de droit : l'avocat Simon Pagnuelo, le sénateur Trudel et De Bellefeuille¹¹. Il trouvait que cette initiative allait à l'encontre de la volonté du Saint-Siège. Au lieu de répondre s'il avait ou non signé le projet, Pagnuelo se plaignit de ce que la lettre de l'évêque avait été publiée presque mot pour mot dans le *Star* avant même qu'il en eut pris connaissance¹². Il en profita pour accuser, sans l'identifier, un personnage de l'entourage immédiat de M^{sr} Fabre de jouer les mouchards : « Ce procédé étrange, contraire aux usages de la vie civile, puisque j'avais toute raison de croire votre lettre personnelle et confidentielle, est de nature à me nuire dans le public. [...] ... j'ai si peu de confiance dans vos secrétaires et votre entourage, sur ce rapport, que je ne puis être rassuré que par la promesse formelle que notre correspondance ne leur sera montrée. Sinon, je m'adresserai directement à Rome, à moins que V. G. ne me permette de faire ma réponse et pour V. G. et le

4. Fabre à Taschereau, Langevin, Laflèche, Morcau, A. Racine, D. Racine, Duhamel et Lorrain, le 1^{er} février 1885, dans *ibid.*

5. Moreau à Fabre, le 2 février 1885, dans *ibid.*

6. Taschereau à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

7. A. Racine à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

8. Lorrain à Fabre, le 5 février 1885, dans *ibid.*

9. Duhamel à Fabre, le 5 février 1885, dans *ibid.*

10. Laflèche à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

11. Fabre à Pagnuelo, le 4 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 18-19.

12. Pagnuelo à Fabre, le 6 février 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

Saint-Siège et pour le public¹³. » Le sénateur Trudel s'étonna seulement de ce que son évêque ait cru aussi facilement les cancons¹⁴ puis il reçut des excuses¹⁵. Plus réticent encore que ne l'avait été Pagnuelo, De Bellefeuille commença par adresser à M^{sr} Fabre un accusé de réception¹⁶ et il ne se déclara vraiment que quelques temps plus tard. Il demanda à l'évêque de lui faire parvenir une lettre envoyée par le cardinal Siméoni le 4 février, « laquelle contiendrait un ordre d'abandonner ce projet... ainsi que le dernier Décret de la S. Congrégation de la Propagande¹⁷ ». M^{sr} Fabre poursuivit-il cete correspondance ? Nous ne pouvons l'assurer. Cependant, nous avons pu vérifier qu'il reçut une lettre de la Propagande, le 14 février 1885, le priant de prendre privément « les moyens nécessaires pour que le dernier Décret de cette S. Congrégation soit exécuté dans son intégrité¹⁸ ».

Le *Star* annonça une nouvelle surprenante. Il donna le compte rendu d'une réunion des promoteurs de l'école laïque de droit à laquelle auraient assisté trois juges et plusieurs avocats éminents. À cette occasion, on aurait déclaré : « ... *the Bishop had no right to interfere or to oppose citizens in enjoying their civil rights... the right of teaching by virtue of natural law belongs to parents who have the interest and welfare of their children at heart... Monopoly in education was as odious to the church as to private individuals*¹⁹. » Si l'on croit en l'information donnée par ce journal, les promoteurs du projet de création d'une école laïque de droit à Montréal auraient alors répété presque intégralement certaines déclarations du démocrate Dessaulles, une génération plus tôt²⁰. Les extrêmes se seraient donc rejoints dans la politique du pire.

Les évêques reçurent des directives fermes de la Propagande pour réduire les journalistes au silence et pour tenir la population ignorante de ce qui se passait. Lors d'assemblées régulières et spéciales, l'École de médecine recommença à voter des résolutions qui furent communiquées

13. *Ibid.*

14. F.-X.-A. Trudel à Fabre, le 6 février 1885, dans *ibid.*

15. Fabre à F.-X.-A. Trudel, le 7 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 20-21.

16. De Bellefeuille à Fabre, le 10 février 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

17. De Bellefeuille à Fabre, le 17 février 1885, dans *ibid.*

18. Siméoni à Fabre, le 14 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 15-16.

19. « Monseigneur's veto », *The Montreal Daily Star*, le 17 février 1885.

20. Dessaulles s'était élevé violemment contre le monopole de l'enseignement du clergé. Voir L.-A. Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, réimpression publiée sous les auspices du Conseil canadien de recherche en sciences sociales de la Maison des sciences de l'homme, Paris, du Conseil canadien de recherche sur les humanités, de Toronto, Public Library, S. R. Publishers Limited, Johnson Reprint Corporation, Mouton and Co. N. V., 1968, 185-194.

à M^{re} Fabre. En se référant au dernier décret, les médecins demandèrent que l'École soit considérée comme étant dans la même situation que celle qu'elle avait connue avant les pourparlers relatifs à la création de la succursale, qu'elle soit officiellement reconnue comme institution catholique, que l'évêque lui désigne un chapelain et qu'elle soit seule accréditée au service de la Maternité de la Miséricorde²¹. À ces demandes maintes fois réitérées²², M^{re} Fabre se contenta d'abord de répondre qu'il en ferait l'étude avant de donner une réponse adéquate²³. Entre-temps, il correspondit avec le cardinal Siméoni²⁴ dont il reçut des directives contraires aux revendications des médecins²⁵. À la lumière d'une communication romaine²⁶, M^{re} Taschereau suggéra à son confrère montréalais « d'empêcher les journaux de nos diocèses de traiter les diverses questions soulevées », puis il rappela « le secret que nous devons garder sur ce qui se passe dans nos réunions²⁷ ». Parmi ces questions, il signala l'influence indue, la question universitaire, les rapports entre l'Église et l'État, les lois d'éducation, les accusations de franc-maçonnerie, Nicolet et d'autres « auxquelles [il ne pensait] pas²⁸ ». Autant dire qu'on recommandait que les journaux cessent de paraître, puisque même les articles sur la « politcaillerie » des chemins de fer de Sénécals et compagnie pouvaient, à la limite, tomber dans le champ de la vigilance épiscopale.

L'École jugea bon d'envoyer le docteur Desjardins à Rome, mais cette mission fut infructueuse. Au mois de mai 1886, le père Grenier, un jésuite, fit part à Tardivel d'un enthousiasme beaucoup trop débordant au sujet d'une lettre de recommandation que M^{re} Fabre avait remise au docteur Desjardins. M^{re} Fabre avait seulement écrit : « Je soussigné, Évêque de Montréal, certifie que le D^r Ed. Desjardins, mon Diocésain, qui part pour l'Europe, est un chrétien fervent, et qu'il a toujours été fidèle à remplir ses devoirs religieux. Je prie Dieu de le conserver sain et sauf pendant son voyage et je forme des vœux pour que, par son entremise nous parvenions à avoir une institution forte et chrétienne qui attire tous les jeunes catholiques étudiants en médecine et que le tout puisse se faire de manière à mériter l'approbation et la bénédiction de Notre

21. D'Orsonnens à Fabre, le 2 mai 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

22. D'Orsonnens à Fabre, le 6 juin, le 20 juin, le 24 juin 1885, et le 4 mai 1886, dans *ibid.*

23. Fabre à D'Orsonnens, le 11 mai, le 8 juin, le 6 juillet 1885, dans *ibid.*

24. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1885, dans *ibid.*

25. Siméoni à Fabre, le 23 juin 1885, dans *ibid.*

26. Siméoni à Taschereau, le 9 mai 1885, lettre que M^{re} Taschereau fait parvenir à M^{re} Fabre, le 25 mai 1885 ; voir Taschereau à Fabre, le 25 mai 1885, ACAM, Québec, 295.101.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

Saint-Père le Pape²⁹. » Le jésuite considéra que cette lettre était « une recommandation excellente qui fait du D^r Desjardins presque un *chargé d'affaires* de M^{gr} Fabre pour obtenir une université indépendante !!³⁰ ». Avec une conception aussi idéalisante, le père Grenier conseilla au docteur Desjardins de « finir l'exposé en disant que M^{gr} Fabre *voudrait* rendre justice, mais comme il l'avoue, *il ne le peut pas* tant est grande la pression exercée sur lui par Québec. Il faudrait, ajoutait-il, que le Saint-Siège l'aidât à secouer le joug *par une direction précise et énergique*³¹. » M^{gr} Fabre conserva une attitude rigide contre l'École³² et il en informa le cardinal Siméoni³³. Il conseilla au délégué montréaliste de s'entendre avec le directeur des ecclésiastiques du séminaire de Québec, Benjamin Pâquet qui se rendit aussi à Rome³⁴. Le préfet de la Propagande obligea l'École à s'entendre avec son évêque et M^{gr} Taschereau³⁵. M^{gr} Fabre écrivit encore au cardinal qu'il n'avait toujours pas changé d'opinion et qu'il ne préconisait pas ouvertement une université indépendante à Montréal³⁶, ce dont se réjouit le préfet³⁷. À la fin de juillet 1886, Léon XIII trancha la question de l'École « catholique ». En offrant ses félicitations à M^{gr} Taschereau à l'occasion de la création d'une nouvelle chaire de droit, il déclara : « Nous saisissons cette occasion, Cher Fils, pour vous recommander instamment, à vous et à vos vénérables Collègues les Évêques de la Province de Québec, de pourvoir avec le plus grand zèle et avec un parfait accord à la stabilité, à la protection, à la prospérité et au bon fonctionnement de cette Université Laval, que seule en union avec la succursale de Montréal, le Saint-Siège a décorée du titre de catholique³⁸. »

Dépassés par les événements, les médecins montréalistes essayèrent en vain d'obtenir une décision en leur faveur. Au début de 1887, ils adressèrent un sévère avertissement à M^{gr} Fabre : « Laissez-nous vous assurer, Monseigneur, que l'École ne cessera de faire entendre ses réclamations tant que justice ne lui aura pas été rendue³⁹. » Mais l'évêque répondit : « Je crois avoir fait mon devoir, et vous dispense de vos

29. Fabre à Ed. Desjardins, le 9 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 206-207.

30. Grenier à Tardivel, le 10 mai 1886, ACSM, Province du Canada français, 4243-9.

31. « Notes du P. Grenier pour le D^r Desjardins qui se rend à Rome », 1886, ACSM, Province du Canada français, 4243-16.

32. Fabre à D'Orsonnens, le 11 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 199-200.

33. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

34. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

35. Siméoni à Fabre, le 14 juillet 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

36. Fabre à Siméoni, le 28 juillet 1886, dans *ibid.*

37. Siméoni à Fabre, le 31 juillet 1886, dans *ibid.*

38. Léon XIII à Taschereau le 26 juillet 1886, ASQ, Université 232, n° 6.

39. D'Orsonnens à Fabre, le 7 janvier 1887, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

exhortations à réparer les prétendus torts que j'aurais eu [*sic*] vis-à-vis de l'École⁴⁰. » Bien des questions avaient été résolues depuis 1885 et d'autres étaient en train de se résoudre⁴¹. Avec son opposition systématique à Laval, ou bien l'École négligeait de considérer, ou bien elle ignorait complètement les changements majeurs survenus depuis la venue de Doni Smeulders. Elle embarrassait grandement M^{sr} Fabre au moment où celui-ci travaillait fermement en vue de faire accepter par le Saint-Siège une solution à la querelle universitaire qui serait avantageuse pour les Montréalais.

* * *

Les Québécois ne voulaient pas être ignorés tandis que les gens de Montréal et d'Ottawa seraient honorés par des décisions du Saint-Siège. Depuis les années 1860, et particulièrement depuis 1879, à plusieurs reprises, il avait été question d'ériger Montréal et Ottawa en archevêchés⁴². Lors de sa visite *ad limina*, en 1879-1880, M^{sr} Fabre s'en était entretenu avec Léon XIII et la même année, à la réunion des évêques, M^{sr} Duhamel avait déclaré que la province devait être divisée en trois métropoles, ce sur quoi l'épiscopat s'était trouvé d'accord. Un mouvement de cette envergure et de cette importance ne pouvait pas s'arrêter. La tournure des événements, lors de l'enquête Smeulders, amena le grand vicaire et le maire de Québec, les deux beaux-frères Cyrille Légaré et François Langelier, à commencer une correspondance avec la Propagande en vue d'obtenir le chapeau cardinalice pour M^{sr} Taschereau⁴³. François Langelier faisait allusion à New York, siège moins ancien que celui de Québec, qui avait obtenu la nomination d'un cardinal et proclama que dans « aucun pays catholique l'Église n'a autant d'indépendance et n'exerce autant d'influence » qu'au Canada⁴⁴. Léon XIII et le secrétaire de la Propagande, le cardinal Jacobini, pesèrent chacun de leurs mots et répondirent que « des considérations de diverses sortes » n'avaient pas « permis à l'Auguste Pontife de donner une réponse favorable à la proposition de Votre Seigneurie⁴⁵ ». Parmi ces considérations pouvait se trouver le fait que M^{sr} Smeulders faisait encore son enquête dans la province, tandis que M^{sr}

40. Fabre à D'Orsonnens, le 18 janvier 1887, ACAM, RLF, 6 : 294-295.

41. Au cours du présent chapitre, nous étudions précisément ces questions, telles l'élevation de M^{sr} Taschereau au cardinalat et la création des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa.

42. Fabre à Taschereau, le 14 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

43. Charles Langelier, *Souvenirs politiques, de 1878 à 1890*, Québec, 1909, 321-324.

44. *Ibid.*, 321.

45. *Ibid.*, 325.

Taschereau était en train d'en faire un homme *cucinato* à Rome. En outre, Cyrille L'Égaré était alors mis en accusation par les Ultramontains auprès du commissaire apostolique et François Langelier, maire de Québec et professeur de droit à Laval, était un des chefs « libéraux » qui déconçaient sans détour l'influence indue. Le cardinal Jacobini pouvait donc conclure qu'il souhaitait « de vous être plus agréable dans une autre occasion⁴⁶ ».

L'archevêque pensait alors bien davantage à l'Université Laval et au séminaire de Québec qu'à Montréal et Ottawa. Au début de juin 1885, M^{sr} Duhamel qui se déclarait favorable à l'érection de Montréal en archevêché⁴⁷ souleva à nouveau la question réciproque pour son diocèse⁴⁸. Mais selon M^{sr} Taschereau qui en informait M^{sr} Fabre⁴⁹, Montréal devait passer avant Ottawa. Dès 1881, il en avait discuté à Rome, mais il n'avait eu aucune nouvelle. Il déclara : « V. G. sait que personnellement je m'effacerais facilement ; mais plus j'y pense, plus je suis convaincu que le retard est fâcheux. C'est une de ces mesures qui s'imposent. Le malaise ne peut qu'augmenter si l'on persiste à ne pas donner à Montréal ce qui lui est dû. On ne peut pas contester l'importance de Montréal... [...] Je prie V. G. de favoriser ce mouvement de toute son influence et l'affaire ira vite ; car, dans ce cas, tous les Évêques de la Province seraient d'accord⁵⁰. » Plus l'archevêque y pensa, moins il sembla considérer ce retard comme fâcheux et moins il fut porté à « s'effacer ». En effet, au début de novembre 1885, il écrivit à M^{sr} Fabre : « Je dirai de suite à Votre G. que ma principale crainte est appuyée sur le sort qui attendait l'Université Laval...⁵¹ »

La question relative à l'érection de Montréal et d'Ottawa en archevêchés perdit momentanément de son importance lorsque M^{sr} Taschereau reçut une lettre de Rome⁵². En réponse à M^{sr} Fabre qui venait à peine de lui demander d'user de son influence à la Propagande⁵³, M^{sr} Taschereau déclara : « Je crois que la très grande question de la division de la province doit être étudiée dans un concile. Rien ne presse...⁵⁴ » Jamais M^{sr} Fabre n'avait fait le vœu d'obéir aveuglément à l'archevêque de Québec.

46. *Ibid.*, 325.

47. Duhamel à Fabre, le 4 juin 1885, ACAM, RLF, 6 : 84-86.

48. Duhamel à Taschereau, le 7 juin 1885, dans *ibid.*, 6 : 87-88.

49. Taschereau à Fabre, le 7 juin 1885, dans *ibid.*, 6 : 87-88.

50. *Ibid.*, 88.

51. Taschereau à Fabre, le 7 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

52. Siméoni à Taschereau, le 8 mai 1885, voir Taschereau à Fabre, le 24 décembre 1885, dans *ibid.*

53. Fabre à Taschereau, le 7 juin 1885, ACAM, RLF, 6 : 88-89.

54. Taschereau à Fabre, le 12 juin 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

Et M^{sr} Duhamel n'avait rien promis à quiconque. L'évêque de Montréal correspondit donc avec le cardinal Siméoni pour faire « de nouvelles et plus pressantes instances⁵⁵ » et pour se plaindre de ce que l'archevêque de Québec voulait reporter la question au prochain concile. Quant à l'évêque d'Ottawa, M^{sr} Duhamel, il ne s'étonna pas de l'attitude de l'archevêque, mais il le pria d'aviser tout l'épiscopat de sa demande concernant son propre diocèse⁵⁶.

Le préfet de la propagande jugea bon d'intervenir pour défendre M^{sr} Taschereau. Au début de septembre 1885, M^{sr} Fabre fit parvenir à tout l'épiscopat de la province un projet d'érection de son diocèse en archevêché. Ce projet avait été préparé par le chancelier Harel⁵⁷. M^{sr} Duhamel attendit jusqu'au 14 novembre pour en faire autant⁵⁸. L'évêque de Saint-Hyacinthe, M^{sr} Moreau, fut le premier à répondre à l'évêque de Montréal. Il trouvait que la mesure préconisée serait irréalisable tant et aussi longtemps que le diocèse de Montréal ne serait pas subdivisé⁵⁹. M^{sr} Fabre répondit alors que sans avoir été préalablement subdivisé, son diocèse pourrait avoir Saint-Hyacinthe, Ottawa, Sherbrooke et Trois-Rivières comme suffragants⁶⁰. M^{sr} Moreau avait eu l'occasion de résumer très clairement et très justement les objections de M^{sr} Taschereau :

1° *il craint qu'une fois la Province de Montréal sera faite, la Succursale Laval ne tombe, vu l'hostilité constante qu'on a portée et témoignée à cette institution, tant dans le clergé que parmi les laïcs.*

2° *il appréhende fortement que l'union ne règne pas entre les deux Provinces, et qu'il résultera de là que ce qui reste d'influence aux Canadiens-Français ne pourra être sauvé et sera peut-être anéanti.*

3° *il est sous l'impression... que vous [i.e. M^{sr} Fabre] tenez mordicus à la ligne de démarcation entre les deux Provinces que vous avez mentionnées et spécifiées en imposant votre demande⁶¹.*

À tous ces arguments, l'évêque de Montréal répliqua que depuis assez longtemps on répétait que l'archevêque s'opposait à son projet et que bien des gens étaient convaincus que M^{sr} Taschereau tenait à conduire toute la province de Québec⁶². Au sujet du présumé danger de désunion entre les évêques advenant la division de la province, M^{sr} Fabre remarquait,

55. Fabre à Siméoni, le 15 juin 1885, dans *ibid.*

56. Duhamel à Taschereau, le 19 juin 1885, dans *ibid.*

57. Harel à Fabre, le 3 septembre 1885, dans *ibid.*

58. Duhamel à Taschereau, le 14 novembre 1885, dans *ibid.*

59. Moreau à Fabre, le 13 septembre 1885, dans *ibid.*

60. Fabre à Moreau, le 17 septembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 105-106.

61. Moreau à Fabre, le 13 septembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

62. Fabre à Moreau, le 30 octobre 1885, ACAM, RLF, 6 : 112-113.

non sans raison, qu'il lui « semble qu'il n'y a pas moyen que ce soit pire que cela n'est depuis une trentaine d'années bientôt⁶³ ». Pour sa part, M^{sr} Lafliche s'était déjà montré favorable à ce que le projet de Montréal soit présenté et discuté lors du prochain concile provincial. M^{sr} Duhamel⁶⁴, et M^{sr} Lorrain⁶⁵ appuyèrent M^{sr} Fabre. Las de toute cette discussion qui lui semblait stérile, l'évêque de Montréal décida d'écrire au préfet de la Propagande, sa première lettre depuis le 15 juin⁶⁶. Il insista sur le fait que le seul argument qu'il convenait de retenir dans les objections de M^{sr} Taschereau était celui relatif à l'Université Laval. En outre, il fit remarquer qu'il était extrêmement important que la population ne sache pas que l'opposition au projet de Montréal venait « de Québec et de M^{sr} l'Archevêque en particulier... car la paix ne pourra être espérée que lorsque Québec sera séparé de Montréal. [...] L'Évêque actuel de Montréal, précisait-il, s'est assez sacrifié pour Québec⁶⁷. » Le cardinal Siméoni voulut le rassurer en lui disant que jamais M^{sr} Taschereau ne s'était opposé à son projet et qu'il fallait attendre le prochain concile pour en discuter⁶⁸. Lorsqu'il reçut cette lettre, M^{sr} Fabre avait déjà fait savoir à l'archevêque de Québec qu'il en discuterait avec lui le 12 novembre⁶⁹.

M^{sr} Fabre s'opposa à l'érection du diocèse d'Ottawa pour des raisons d'ordre nationaliste. Il répondit à une lettre de M^{sr} Duhamel⁷⁰ : « Je vois de grandes difficultés au projet de Votre Grandeur pour le moment. Je suis convaincu que ce sera une source de luttes quand viendra le temps de lui donner un successeur. On fera tout au monde pour amener un Irlandais à la Capitale sous le prétexte que l'élément anglais domine dans les parlements et peut-être aussi parce que les Évêques de langue anglaise seront le plus nombreux ; car un jour, Terre-Neuve entrera dans la Confédération, et peut-on assurer que St-Boniface sera toujours français⁷¹. » Deux semaines plus tard, il expliquait à M^{sr} Taschereau quelle était exactement sa position par rapport à la demande de l'évêque d'Ottawa et il en profitait pour faire une rétrospective de la politique de l'épiscopat depuis plusieurs années sur ce genre de question.

63. *Ibid.*, 113.

64. Duhamel à Fabre, le 15 septembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

65. Lorrain à Fabre, le 18 septembre 1885, dans *ibid.*

66. Fabre à Siméoni, le 30 octobre 1885, dans *ibid.*

67. *Ibid.*

68. Siméoni à Fabre, le 23 novembre 1885, dans *ibid.*

69. Fabre à Taschereau, le 5 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 118-119.

70. Duhamel à Fabre, le 17 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

71. Fabre à Duhamel, le 18 novembre 1885, dans *ibid.*

[...] *À l'époque de la création du V. Apostolique de Pontiac, il s'agissait d'enlever pour toujours Ottawa de la Province de Toronto. [...] Mais aujourd'hui il n'est plus question d'attacher Ottawa à Toronto. [...] Voici une copie de ma lettre à M^{re} d'Ottawa... « J'aurais pu ajouter que la Colombie Anglaise fera plus tard une province ecclésiastique et ses Évêques seront probablement de langue anglaise. De plus, si un Archevêque veut arriver au poste ou y installer un de ses amis, il emploiera non seulement l'influence des autres Archevêques de même langue, mais encore il exploitera les Évêques qu'il croira influents soit d'Angleterre, soit d'Irlande, des États-Unis, et en général de toutes les Colonies anglaises. De plus, les Séminaires Anglais, Irlandais, Écossais et Américains du Nord à Rome seront au besoin mis à contribution. Il y a donc beaucoup à craindre pour la succession si l'on fait d'Ottawa un siège exceptionnel.⁷²*

L'exécution politiquement intéressée de Louis Riel⁷³ donna une tournure différente aux débats sur la question de Montréal et d'Ottawa. M^{re} Duhamel envoya à M^{re} Fabre⁷⁴ une copie d'une lettre qu'il venait de communiquer à M^{re} Taschereau :

Des hommes haut placés et qui connaissent le sentiment public de la province d'Ontario, surtout des environs de Toronto, des catholiques qui s'effrayent des maux qui en résulteraient pour les Canadiens, craignent des contre-démonstrations et prévoient le danger d'une guerre de race, m'ont demandé hier soir s'il n'y aurait pas moyen, pour les Évêques, de ramener le calme. J'ai promis d'en écrire à Votre Grandeur qui, en sa qualité de Métropolitain, peut donner une direction ou appeler à une réunion les Évêques de la Province. Les catholiques des autres provinces du Dominion ne semblent pas prêts à s'unir à nos Canadiens sur la question qui est discutée un peu partout dans la province de Québec et beaucoup dans les grands centres. Si les Évêques se tiennent complètement à l'écart de cette circonstance, je crains qu'ils perdent beaucoup de leur influence et qu'à l'avenir il leur devienne impossible d'arrêter les mouvements populaires, alors même qu'ils seraient dirigés contre l'autorité légitime. D'un autre côté, Nous ne devons pas nous abstenir de réclamer les droits de la nationalité à laquelle nous appartenons. Il m'a toujours semblé que les Évêques doivent se mettre à la tête du peuple Canadien, soit pour marcher les premiers, soit pour arrêter tout mouvement qu'ils croient préjudiciable à l'intérêt bien entendu des Canadiens Catholiques⁷⁵.

72. Fabre à Taschereau, le 26 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 135-138.

73. G. F. G. Stanley, *The Birth of Western Canada. A History of the Riel Rebellions*, University of Toronto Press, 1963, 380-407. Riel fut pendu à Régina, le 16 novembre 1885.

74. Duhamel à Fabre, le 27 novembre 1885, ACAM, Ottawa, 255.110.

75. Cette lettre de M^{re} Duhamel à M^{re} Taschereau est annexée (copie) à la lettre précédente.

Les idées de l'évêque d'Ottawa étaient-elles volontairement confuses ? Il parlait de « nationalité à laquelle nous appartenons », de « danger d'une guerre de race », puis il terminait en parlant de « Canadiens Catholiques ». M^{re} Fabre considéra qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'agir pour apaiser les Québécois qui manifestaient en faveur de Riel, qu'un « Mandement collectif publiant la bulle du Saint Père⁷⁶ ».

Les politiciens furent mis à contribution. Chapleau avait déjà réussi à se gagner l'appui des politiciens « libéraux » du Québec pour assurer l'adoption de la loi de Laval en 1881. Une fois de plus, il réussit à mettre tout en branle pour secourir ses amis anti-ultramontains intransigeants et pour éteindre ce que Macdonald appelait « un feu de paille⁷⁷ » nationaliste québécois. Sur les instances de François Langelier, il écrivit au cardinal secrétaire d'État du Vatican pour lui recommander l'élévation de M^{re} Taschereau au cardinalat⁷⁸. Au début de novembre 1885, le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet rencontra Chapleau à Ottawa et ce dernier lui apprit qu'il avait discuté de cette affaire avec Macdonald. Ouimet rappela cette conversation au premier ministre du Canada, puis il précisa :

Many reasons militate in favor of this, as well in the religious as in the political point of view. Division seems to be creeping in more than ever among French Canadians, and the greatest power than can be brought to bear to impede this movement, is to draw public attention to religious matters.

[...] It is important that something be done to paralyse the excitable spirit of the French Canadian population, which seems to allow itself to be dragged into a movement, the result of which it may regret later, and I can see nothing, My Dear Premier, more opportune than your interposition in this affair. If you permit me, this is what you could do : 1st To obtain from Her Majesty an autograph letter to His Holiness Leon XIII, recommending His Grace Elzéar Alexandre Taschereau... to be appointed Cardinal ; or 2nd, To write or get a letter, to the Chargé D'Affaires at the Court of Rome to take this affair in hands ; and, through him, the disposition of the Roman Curia on the important subject, will be known. The Colonial Secretary might write, or yourself⁷⁹.

À celui qui avait pris une décision au sujet de Riel après avoir compté les votes qu'il pourrait avoir lors des prochaines élections, à celui qui avait

76. Fabre à Taschereau, le 28 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 143-144.

77. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 5 : 99.

78. Langelier, *Souvenirs politiques*, 325-326.

79. Ouimet à Macdonald, 27 novembre 1885, APC, Sir John A. Macdonald Papers.

pris sa décision alors qu'il était menacé par les loges maçonniques ; à celui qui avait fait tout son calcul en s'entretenant avec Chapleau et Langevin, deux ennemis politiques irréductibles⁸⁰ ; à John A. Macdonald, Gédéon Ouimet demandait tout bonnement des mesures de paix pour empêcher une insurrection appréhendée. M^{sr} Taschereau informa M^{sr} Fabre que les évêques des Trois-Rivières et de Rimouski préféraient attendre le prochain concile provincial pour décider des questions soulevées par Montréal et Ottawa, tandis que les autres étaient favorables à une solution immédiate⁸¹. M^{sr} Fabre déclara qu'il éprouvait de la répugnance à attendre plus longtemps, étant donné que « les Décrets du concile sont quelquefois retenus bien longtemps⁸² ». De Paris⁸³, l'abbé Casgrain écrivit à Macdonald qui se trouvait en voyage à Londres : "*Would you kindly inform me, whether any steps have been taken to bring this matter [la question de l'élévation de M^{sr} Taschereau au cardinalat] before Her Majesty⁸⁴.*"

Macdonald profita de son séjour dans la capitale anglaise pour faire entrer le marquis de Salisbury, premier ministre conservateur, dans le cercle des relations nécessaires pour atteindre Léon XIII. Il fut alors entendu que le cardinal Howard, protecteur du Collège britannique à Rome, participerait à ce réseau d'influences par son intervention auprès du duc de Norfolk, *leader* catholique d'Angleterre⁸⁵. Mais un cardinal, deux premiers ministres et un *leader* laïque catholique ne semblaient pas encore suffisants pour persuader le Saint-Siège. Aussi, le marquis de Salisbury suggéra-t-il à Macdonald de compter sur le concours du cardinal Manning, archevêque de Westminster⁸⁶. Macdonald rencontra alors celui-ci⁸⁷ qui agit promptement⁸⁸, et le marché se trouva conclu.

Des Québécois se mirent à croire que grâce à eux, le Canada serait connu du monde entier. Au début de mars 1886, le supérieur du Séminaire français à Rome informa M^{sr} Taschereau qu'il serait bientôt promu au

80. Stanley, *Birth of Western Canada*, 380-407.

81. Taschereau à Fabre, le 24 décembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

82. Fabre à Taschereau, le 25 décembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 149.

83. D. C. Lyne, « Sir John A. Macdonald and the Appointment of Canada's First Cardinal », *Revue d'études canadiennes* II, 4 (novembre 1967) : 58-60.

84. Casgrain à Macdonald, 24 décembre 1885, APC, Sir John A. Macdonald Papers. L'abbé Henri-Raymond Casgrain se retira très jeune du ministère, à 39 ans. Durant sa retraite, 1870-1904, il publia plusieurs ouvrages dont *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

85. Macdonald à Taschereau, 10 mars 1886, dans *ibid.*

86. *Ibid.*

87. *Ibid.*

88. *Ibid.*

cardinalat⁸⁹. M^{gr} Fabre⁹⁰ et Macdonald⁹¹ s'empresèrent de le féliciter et celui-ci écrivit à Macdonald : « Je vois par votre lettre d'hier que vous avez eu une grande part à l'événement que la rumeur annonce comme devant avoir lieu bientôt⁹². » Cette rumeur était suffisante pour inciter quelques Québécois à rédiger un « Mémoire confidentiel sur la dotation du cardinal⁹³ », à l'intention de Macdonald et des « trois colombes » québécoises à Ottawa, Langevin, Caron et Chapleau. Même si ce mémoire ne semble pas avoir eu de suite, il importe d'en citer quelques extraits, étant donnée la signification idéologique de son contenu.

Lors de la Conférence des délégués des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, à Londres en 1867, l'Hon. Sir A. T. Galt, alors Ministre des Finances du Canada, déclara à son chef, Sir John : « Maintenant que la Sanction Royale a été donnée à l'Acte qui constitue la Confédération Canadienne, et pour que le Dominion du Canada prenne définitivement rang parmi les nations, il ne faut plus qu'une chose, savoir : que le Souverain Pontife élève au cardinalat l'un des Membres de la Hiérarchie catholique du Canada. » Sur la réflexion de Sir Hector L. Langevin qu'aucun Evêque n'avait les ressources nécessaires pour soutenir le rang d'une si haute dignité, Sir A. T. Galt répliqua « que le gouvernement serait trop heureux d'offrir une dotation au Cardinal que le Pape voudrait bien nommer au Canada [il n'y a pas de guillemet dans le texte]. Cette conversation, bien que peu généralement connue, n'en est pas moins authentique et acquise à l'histoire de la Confédération. Sir John l'a même répétée dernièrement à S. G. M^{rs} l'archevêque Taché et Sir Hector L. Langevin me l'a lui-même confirmée par écrit.

[...] Est-il maintenant nécessaire de dire que la parole que le Souverain Pontife, Léon XIII, va faire entendre à Rome, le 12 avril prochain, en élevant à la haute dignité de Cardinal M^{gr} l'Archevêque Taschereau aura dans le monde entier un bien plus grand retentissement que le fait du parachèvement du Pacifique Canadien au prix de millions entassés sur des millions. [...] L'histoire dira un jour que ce grand acte de l'Église, à l'instigation de nos hommes d'État, a plus fait pour le progrès matériel et politique de la confédération Canadienne [sic] que tous les gigantesques travaux exécutés de l'Atlantique au Pacifique pour attirer chez nous les flots de l'Émigration Européenne.

89. Supérieur du Collège français à Rome à Taschereau, le 10 mars 1886, ACAM, RLF, 6 : 168-169.

90. *Ibid.*, 169.

91. Macdonald à Taschereau, 10 mars 1886, APC, Sir John A. Macdonald Papers.

92. Taschereau à Macdonald, 13 mars 1886, dans *ibid.*

93. « Mémoire confidentiel sur la dotation du Cardinal », le 22 mars 1886, ASQ, Lettres P, n° 181 ; « Addenda au mémoire confidentiel », dans *ibid.*

[...] *Le vieil axiome qui veut la fin, veut les moyens s'applique ici dans toute sa force logique... Il doit [le cardinal] tenir le rang et mener le train de vie d'un Prince. [...] Il semble que le Canada ne peut faire moins pour le Prince que l'Église lui a donné que de lui offrir une dotation égale à celle de nos Lieutenant-Gouverneurs⁹⁴.*

Le patronage continua. Le consistoire romain qui devait avoir lieu le 12 avril fut reporté au 7 juin⁹⁵. Le cardinal Manning eut donc le temps d'écrire à Macdonald : « *I have reason to hope that my letter to the Holy Father has not been without result⁹⁶.* » Il en profita pour lui demander un poste, dans la fonction publique, en faveur d'un dénommé Edmund Cowen⁹⁷. Macdonald et M^{sr} Taschereau n'avaient plus qu'à remercier tous les intermédiaires qui les avaient aidés⁹⁸.

M^{sr} Fabre changea momentanément son attitude au sujet de l'érection d'Ottawa en archevêché, puis il se ravisa. Pendant que s'effectuaient les démarches relatives à M^{sr} Taschereau, ce dernier informa M^{sr} Fabre, suivant une lettre reçue de la Propagande, que Léon XIII voulait hâter le processus de l'érection de Montréal et d'Ottawa en archevêchés⁹⁹. L'évêque de Montréal devait consulter les autres membres de l'épiscopat sur cette question « même avant le concile », et informer la Propagande¹⁰⁰. À la suite d'une autre démarche de M^{sr} Taschereau¹⁰¹, M^{sr} Fabre se mit à l'œuvre¹⁰². Il croyait alors que l'archidiocèse d'Ottawa devait avoir Pembroke pour suffragant, que Montréal devait avoir Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, tandis que Québec aurait les trois autres diocèses et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. Avec une journée de retard, M^{sr} Laflèche envoya un télégramme et une lettre à M^{sr} Fabre¹⁰³. Dans le premier document, il demanda d'attendre sa lettre avant de répondre à celle de l'archevêque. D'accord avec le projet relatif aux deux archidiocèses et le rattachement du diocèse des Trois-Rivières à Montréal, il insistait pour que M^{sr} Fabre fasse ressortir auprès des évêques

94. *Ibid.*

95. *Ibid.*

96. Manning à Macdonald, 3 avril 1886, APC, Sir John A. Macdonald Papers.

97. *Ibid.*

98. Macdonald à Salisbury, 9 avril 1886 ; Salisbury à Macdonald, 25 avril 1886 ; Macdonald à Manning, 12 juin 1886 ; Taschereau à Macdonald 7 juin 1886, dans *ibid.*

99. Siméoni à Taschereau, le 10 avril 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

100. *Ibid.*

101. Taschereau à Fabre, le 24 avril 1886, dans *ibid.*

102. Fabre à Taschereau, le 26 avril 1886, ACAM, RLF, 6 : 193-194.

103. Laflèche à Fabre, le 26 avril 1886 ; Laflèche à Fabre, le 26 avril, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché RCD, 91.

et de la Propagande « le danger anglo-protestant » à Montréal. L'évêque des Trois-Rivières prenait donc la relève de M^{gr} Bourget qui avait toujours insisté sur ce danger. Mais M^{gr} Fabre s'opposa encore à l'érection d'Ottawa en archevêché et souleva le problème des suffragants auxquels il tenait¹⁰⁴. L'évêque des Trois-Rivières s'en prit alors au *Star* qui venait d'écrire qu'Ottawa et Londres étaient intervenus auprès du Saint-Siège pour en obtenir des décisions¹⁰⁵. Le cardinal Siméoni s'empressa de nier la déclaration du journal anglais de Montréal¹⁰⁶. Pour sa part, M^{gr} Duhamel décida de garder le silence sur la question relative à son diocèse¹⁰⁷.

Les décisions romaines ne firent pas cesser du jour au lendemain les discussions au Québec. Successivement, les 7 et 8 juin, le Saint-Siège décida d'élever M^{gr} Taschereau au cardinalat¹⁰⁸ et Montréal et Ottawa au rang de métropoles¹⁰⁹. *La Minerve*, *le Monde*, *la Presse*, *le Post*, *l'Étendard*, *la Patrie* et *la Semaine religieuse* furent avisés par le vicaire général Maréchal de Montréal de publier ces nouvelles¹¹⁰. Et pendant que le nouveau cardinal et les nouveaux archevêques s'écrivaient pour décider des dates des festivités¹¹¹, on soulevait une autre question importante : celle des suffragants qu'il convenait d'accorder à chacun des archidiocèses. Au moment où, lors d'une grande cérémonie à Notre-Dame, M^{gr} Fabre recevait son Pallium¹¹², une lettre du cardinal Siméoni datée du 14 juillet arrivait au bureau de l'Archevêché de Montréal¹¹³. Ce document signalait que Léon XIII avait décidé que la désignation des suffragants serait

104. Fabre à Siméoni, le 10 mai 1886 ; Fabre à Siméoni, le 14 mai 1886, dans *ibid.* ; Fabre à Laflèche, le 15 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 202-203.
105. « Ecclesiastical News », *The Montreal Daily Star*, 10 mai 1886 ; Laflèche à Fabre, le 18 mai 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.
106. Siméoni à Fabre, le 8 juin 1886, dans *ibid.*
107. Duhamel à Fabre, le 18 mai 1886, dans *ibid.*
108. Télégramme de M^{gr} Lorrain, à Rome, à Fabre, le 7 juin 1886, ACAM, Québec, 295.101.
109. « Bref de Sa Sainteté Léon XIII érigeant Montréal en Archevêché et nommant M^{gr} E.-C. Fabre archevêque de Montréal », le 8 juin 1886, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91 ; « Circulaire au clergé d'Ottawa », le 22 juin 1886, dans *ibid.*
110. Maréchal aux rédacteurs en chef de *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse*, *le Post*, *l'Étendard*, *la Patrie* et *la Semaine religieuse*, le 11 juin 1886, dans *ibid.*
111. Taschereau à Fabre, le 20 juin 1886 ; Duhamel à Fabre, le 24 juin 1886 ; Duhamel à Fabre, le 29 juin 1886 ; Légaré à Fabre, le 1^{er} juillet 1886, ACAM, RLF, 6 : 211.
112. « Le Pallium », *la Minerve*, 28 juillet 1886 ; « La remise du Pallium », *la Presse*, 28 juillet 1886 ; « La fête d'hier », *le Monde*, 28 juillet 1886 ; « Le Pallium », *l'Étendard*, 28 juillet 1886 ; « La fête d'hier », *la Patrie*, 28 juillet 1886.
113. Siméoni à Fabre, le 14 juillet 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

traitée « dans la réunion des Évêques, qui aura lieu dans votre pays lors de l'imposition de la barrette cardinale à l'Archevêque de Québec¹¹⁴ ». Mais les cérémonies en question étaient déjà terminées. Elles avaient eu lieu le 21 juillet, six jours avant celles de Montréal, et M^{gr} Laflèche ne s'y était pas présenté. M^{gr} Fabre s'empressa de répondre au cardinal préfet. Après lui avoir expliqué la situation, il remarqua :

Oserai-je, Éminence, répéter ici un vœu que j'ai déjà formulé, à savoir — que le S. Siège veuille régler lui-même et sans autres informations auprès des évêques du Bas-Canada quels seront les suffragants de Mtl ? [sic] Je ne crois pas me tromper en disant que tous et chacun de N.N.S.S. les Évêques ont donné leurs opinions à ce sujet à la Propagande... Hier soir, je communiquai la lettre de V. Emce à Son Éminence le Cardinal Taschereau, or M^{gr} le Cardinal Archevêque de Québec m'a déclaré formellement qu'il était du même avis que moi [...] il est à craindre, c'est l'avis de S. Émce le Card. Taschereau et c'est aussi le mien que des dissensions nouvelles ne s'élèvent au sein de l'Épiscopat, s'il est appelé à délibérer en corps sur la désignation des suffragants [...] C'est une quasi-exception au droit commun que je demande ; mais les circonstances semblent la justifier¹¹⁵.

En attendant une réponse de Rome, cette question fut débattue à la réunion des évêques sur l'éducation. La majorité de l'épiscopat fut d'accord pour que Saint-Hyacinthe et Sherbrooke soient rattachés à la province ecclésiastique de Montréal. Par ailleurs, si la même majorité attribuait les diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet à la province de Québec, M^{gr} Laflèche tenait à ce que son diocèse soit inclus dans la province de Montréal et l'évêque de Nicolet qui ne voulait pas se séparer définitivement de Trois-Rivières préférait l'archidiocèse de Montréal à celui de Québec¹¹⁶. M^{gr} Fabre fit savoir à la Propagande « que ces 4 diocèses [*i. e.* Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet et Trois-Rivières] sont naturellement liés à Mtl¹¹⁷ », même si, dans ce cas, il ne devait plus rester à Québec que Rimouski, Chicoutimi et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. Quant à l'archidiocèse d'Ottawa, il ne lui restait plus alors que Pontiac comme suffragant¹¹⁸.

À l'instar des autres questions qui constituaient le climat nébuleux de la querelle universitaire, de la lutte entre les Ultramontains et les « Libéraux », du combat entre Québec et Montréal, celle des suffragants

114. *Ibid.*

115. Fabre à Siméoni, le 28 juillet 1886, dans *ibid.*

116. Fabre à Siméoni, le 4 octobre 1886, dans *ibid.*

117. *Ibid.*

118. *Ibid.*

devait être résolue dans les « coulisses » du Vatican. Au début de mai 1887, M^{gr} Fabre écrivit au cardinal Siméoni : « J'apprends aujourd'hui que des Évêques présentent des suggestions au Saint-Siège sur la question des suffragants de Montréal. Je me permets de déclarer à Votre Eminence que je ne suis pour rien dans ces démarches, qui, à mon avis, sont propres à retarder une mesure impatientement attendue. Je ne crois pas devoir intervenir de nouveau avant que le Saint-Siège décide et j'accepterai sa décision avec la plus grande obéissance et la plus grande joie¹¹⁹ ». Le même jour, un bref accordait à l'archidiocèse de Québec les diocèses de Nicolet, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski et la préfecture du golfe ; à l'archidiocèse de Montréal, les diocèses de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe ; et à l'archidiocèse d'Ottawa, le vicariat apostolique de Pontiac¹²⁰.

* * *

Les sulpiciens furent séduits à l'idée qu'ils pourraient devenir les formateurs de l'élite cléricale canadienne. Les circonstances les favorisèrent. Dans le climat d'agitation qui suivit le mandement du 27 juillet 1883 et moins d'un mois avant l'arrivée de Dom Henri Smeulders, M. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, entretint M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, d'un projet relatif à la fondation d'un Collège canadien à Rome¹²¹. Depuis un an, alors qu'il s'était rendu dans la Ville éternelle, M^{gr} Rogers, évêque de Chatam, avait eu l'occasion d'entendre le cardinal Howard, protecteur du Collège britannique à Rome, faire allusion à ce projet. Par la suite, le même cardinal en parla à M. Captier. Étant donné que les sulpiciens possédaient un terrain convenable pour bâtir et qu'ils s'adonnaient spécialement à la formation des prêtres, ce cardinal croyait qu'ils devaient se charger de la fondation d'un collège semblable à celui des Américains à Rome. M. Captier croyait que « ce séminaire où l'on enverrait des sujets choisis des divers diocèses des possessions anglaises (et dans une proportion plus forte des diocèses du Bas-Canada) [*sic*] serait... d'une grande utilité pour préparer un clergé très romain par les idées, mais romain à la mode de Rome¹²² ». Puis il ajouta cette phrase significative : « Il me semble qu'il y aurait un profit sérieux

119. Fabre à Siméoni, le 10 janvier 1887, dans *ibid.*

120. « Bref assignant les suffragants des Provinces Ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa », le 10 mai 1887, dans *ibid.*

121. M. A. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, à M. Louis Colin, supérieur du séminaire de Montréal, le 12 novembre 1883, ASS, Collège canadien à Rome, C 21, n° 1.

122. *Ibid.*

pour l'avenir à envoyer à Rome après les études faites au Séminaire de Montréal quelques jeunes gens d'élite... qui... deviendraient naturellement les têtes influentes du clergé. On trouverait ensuite parmi eux une force et une influence qui s'exerceraient dans le sens de son gouvernement¹²³. »

M. Captier qui avait échangé des idées avec le protecteur du Collège britannique à Rome savait alors tenir compte des changements qui allaient s'opérer bientôt dans la province de Québec. Au printemps, il rencontra à nouveau le cardinal Howard¹²⁴. À ce moment-là, la mission de Dom Smeulders tournait mal pour les Lavallois et M^{gr} Taschereau s'app préparait à partir pour Rome. Le procureur de Saint-Sulpice écrivit donc à M. Colin : « Il faut prévoir (d'après la marche des choses) [*sic*] que Montréal finira par être doté d'un archevêché. Quand le lien de dépendance sera rompu avec Québec, il le sera bien vite avec l'Université Laval. Ne faut-il pas que vous soyez prêts pour cette éventualité. Si vous n'avez des docteurs romains, (non seulement à S. Sulpice, mais encore dans le clergé séculier) [*sic*] vous donnez bien trop beau jeu à ceux qui voudront s'emparer de l'Université de Montréal. Ils seront prêts, n'en doutez pas¹²⁵. »

Le supérieur du séminaire de Montréal considéra sérieusement ce projet. Il exposa ses vues à son supérieur général, M. Icard¹²⁶. Parmi les motifs qu'il jugeait favorables, il signala les circonstances dans lesquelles était plongée la province de Québec : « La question universitaire se transforme. La probabilité d'une université indépendante de Québec s'accroît. » Il ajouta : « Il ne nous convient pas de laisser notre œuvre s'amoinrir par notre faute, au profit du monopole que d'autres vont s'efforcer d'obtenir. Aujourd'hui la vigilance de Nos Seign. les Cardinaux et les avantages que nous offre M. Captier nous mettent à même de nous protéger facilement et tout providentiellement. Plus tard ce sera peut-être trop tard¹²⁷. » À son avis, il convenait d'obtenir, avec la confirmation de Londres, « pour plus de sécurité », des mesures servant à obvier aux difficultés de la charge sulpicienne¹²⁸. Le supérieur général se dit prêt à accepter le projet, mais il mit deux conditions : que les évêques du Canada en soient avisés et qu'ils soient d'accord et que Léon XIII donne son consentement¹²⁹. En écrivant aux vingt et un évêques canadiens, M. Colin

123. *Ibid.*

124. Captier à Colin, le 7 avril 1884, dans *ibid.*

125. *Ibid.*

126. M. L. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, à M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, le 8 mai 1884, dans *ibid.*, n° 2.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*

129. « Réponse à M. Icard, accordant l'autorisation demandée », le 3 juin 1884, dans *ibid.*, n° 2.

prit la peine de dire que le Collège canadien serait protégé par « la Puissance Britannique¹³⁰ ». À l'exception de M^{sr} Dominique Racine qui se trouvait à Rome et de M^{sr} Taschereau qui s'y opposait partiellement, tout l'épiscopat canadien salua ce projet¹³¹.

Le procureur de Saint-Sulpice à Rome était certain que M^{sr} Taschereau avait tout avantage à ne pas s'opposer définitivement au projet en cause. Il pressentait quelques raisons cachées que l'archevêque de Québec n'osait pas avouer : « Son assentiment conditionnel est tout ce qu'il faut et point n'est besoin d'essayer de le convertir davantage¹³². » Il fut averti par un prêtre canadien qui logeait au Séminaire français et qui avait reçu une lettre de M^{sr} Dominique Racine, que M^{sr} Taschereau ne donnait pas son entier appui aux sulpiciens, « à cause *des engagements qu'il a pris vis-à-vis du Séminaire français*¹³³ ». Croyant que M^{sr} Taschereau voyait des « difficultés pour l'Université Laval¹³⁴ », il prononça ce jugement sévère : « Le vénérable archevêque serait à mon avis mieux inspiré en prenant dès à présent une bonne position et en témoignant confiance et sympathie à notre œuvre. Il aurait ainsi plus de facilité pour intervenir dans les questions qui pourraient l'intéresser et plus d'influence à faire valoir le cas échéant¹³⁵. »

Tous les appuis nécessaires furent accordés aux sulpiciens pour réaliser leur projet. M^{sr} Moreau envoya deux lettres à M. Colin¹³⁶ pour l'aviser des bonnes dispositions du souverain pontife. Les évêques en furent informés¹³⁷ et l'on entreprit les démarches définitives. Le marquis de Lansdowne, gouverneur général du Canada, recommanda M. Colin à Lord Derby, secrétaire aux colonies¹³⁸. Hector Langevin, ministre fédéral, qui communiqua cette lettre du gouverneur général à M. Colin¹³⁹ reçut une

130. « M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, aux archevêques et évêques du Canada leur demandant leur opinion sur le projet de fonder un Collège canadien à Rome », février [sic] 1885, dans *ibid.*, n° 3.

131. À M. Colin, prêtre supérieur du séminaire de Montréal, le 10 mars 1885, dans *ibid.*

132. M. A. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, à M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, le 28 mars 1885, dans *ibid.*, n° 5.

133. Captier à Colin, le 12 mai 1885, dans *ibid.*, n° 7.

134. *Ibid.*

135. *Ibid.*

136. Moreau à Colin, les 16 et 17 mai 1885, dans *ibid.*, n° 8.

137. « Quatre lettres d'évêques canadiens en réponse à la lettre de M. L. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, qui leur annonce l'autorisation donnée par Léon XIII de fonder un Collège canadien à Rome » [ces évêques sont : M^{sr} Lorrain de Pontiac, Duhamel d'Ottawa, Taschereau de Québec et Jamot de Peterborough], 3-9 juin 1885, dans *ibid.*, n° 9.

138. Lansdowne à Derby, le 10 juin 1885, dans *ibid.*, n° 10.

139. Langevin à Colin, le 12 juin 1885, dans *ibid.*

bénédiction apostolique pour service rendu aux sulpiciens¹⁴⁰. John Macdonald recommanda M. Colin à Charles Tupper, haut-commissaire du Canada à Londres¹⁴¹. Un comité du Conseil exécutif de la province de Québec¹⁴² et le lieutenant-gouverneur¹⁴³ en firent autant. Le Foreign Office¹⁴⁴ et le premier ministre, Lord Salisbury¹⁴⁵, assurèrent les bonnes relations avec l'ambassadeur britannique en Italie et ce dernier atteignit enfin le Saint-Siège. M. Colin consulta les avocats Geoffrion¹⁴⁶ et Lacoste¹⁴⁷. Il voulait alors être assuré que la loi provinciale d'incorporation des sulpiciens permettait la fondation d'un collège à Rome et que sa communauté ne courrait aucun risque de confiscation de la part du gouvernement italien. Ceci fait, il annonça à l'épiscopat canadien la mise en exécution du projet¹⁴⁸. Les autorités britanniques servirent encore d'intermédiaire entre les sulpiciens et la cour d'Italie. Au milieu d'octobre 1885, M. Colin accrédita M. William Leclair, p. s. s. son procureur auprès de sir John Lumley, ambassadeur britannique en Italie¹⁴⁹.

Si rien dans les lois québécoises ne pouvait gêner les sulpiciens, on risquait qu'il en soit autrement en Italie. Les sulpiciens n'avaient pas l'intention de perdre les 600 000 francs¹⁵⁰ qu'ils allaient investir dans la construction du collège. Une loi italienne votée le 7 juillet 1886 avait

140. Langevin avait obtenu de Macdonald et de Landsdowne des lettres de recommandation en faveur de M. Colin pour qu'il soit appuyé par le gouvernement britannique dans ses démarches à Rome. En guise de remerciement, M. Colin demanda à Léon XIII d'accorder une bénédiction apostolique à Langevin. Voir « Trois lettres de sir Hector Langevin, ministre des Travaux publics, relatives à l'obtention, du gouverneur général et du premier ministre du Canada, de lettres de recommandation auprès du gouvernement britannique pour la fondation d'un Collège canadien à Rome », juin 1885, dans *ibid.*, n° 14; Landsdowne à Derby, [traduction] le 10 juin 1885, dans *ibid.*, n° 10; Colin à Léon XIII [copie conforme], le 25 juillet 1885, dans *ibid.*, n° 12.
141. Macdonald à Tupper, le 23 juin 1885, dans *ibid.*, n° 12.
142. « Rapport d'un comité du Conseil exécutif de la Province de Québec autorisant le Séminaire de Montréal à fonder un Collège canadien à Rome à même ses revenus », les 10 et 13 juillet 1885, dans *ibid.*, n° 15.
143. Tupper à Colin, le 21 août 1885, dans *ibid.*, n° 18.
144. John Bramston à Tupper, le 22 août 1885, dans *ibid.*, n° 19.
145. Salisbury à John Lumley, le 24 août 1885, dans *ibid.*, n° 22.
146. « Consultation de M. C.-A. Geoffrion, avocat, relative à l'établissement d'un Collège canadien à Rome », le 29 décembre 1885, dans *ibid.*, n° 24.
147. « Consultation de M. A. Lacoste, avocat, sur la légalité de la fondation d'un Collège canadien à Rome », le 29 décembre 1885, dans *ibid.*, n° 24. tion et de la soustraire à l'action hostile du Gouvernement italien », le 1^{er} octobre 1885, dans *ibid.* n° 25.
148. Colin aux évêques du Canada, [il y a une liste de 21 évêques] les 2 et 3 octobre 1885, dans *ibid.*, n° 26.
149. Colin à Lumley, le 16 octobre 1885, dans *ibid.*, n° 30.
150. « Mémoire de M. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, sur l'estimation du coût de construction de l'édifice du Collège canadien à Rome », octobre [sic] 1885, dans *ibid.*, n° 32.

supprimé les ordres et les corporations religieuses. En conséquence, aucun ordre et aucune corporation religieuse ne pouvait posséder ni maison, ni établissement. Cependant, parmi les corps moraux ecclésiastiques concernés, la loi admettait les séminaires. C'est sur cette base exceptionnelle que l'aviseur légal des sulpiciens en Italie, M^e Valenriani conseilla le supérieur¹⁵¹.

La construction du Collège canadien commença au début de l'année 1887 sur un terrain acheté par M. Captier et pour lequel lui-même et un dénommé Rouillé, ancien député français, refusèrent à plusieurs reprises des offres d'achat au montant de 300 francs le mètre carré¹⁵². Au mois de mai 1886, M. Colin avait demandé au lieutenant-gouverneur l'autorisation d'employer, en plus des \$70 000 déjà dépensés, une autre somme de \$80 000 pour la construction et l'installation du collège¹⁵³. Il reçut une réponse favorable au milieu du mois de juin¹⁵⁴. Au printemps 1887, soit un an avant que M. Colin n'avertisse l'épiscopat canadien de l'ouverture prochaine du Collège canadien¹⁵⁵, Tardivel publia dans *la Vérité* un article que le supérieur de Saint-Sulpice à Montréal s'empressa de critiquer¹⁵⁶. Tardivel avait laissé entendre qu'il y avait eu, auparavant, mésentente entre Saint-Sulpice et le Saint-Siège et que Rome aurait exigé que les sulpiciens fassent leurs études à Rome s'ils voulaient obtenir des chaires de théologie. Quoi qu'il en fut, le Collège canadien était bel et bien fondé et les sulpiciens pouvaient toujours penser à former l'*intelligentsia* religieuse québécoise.

L'obtention, par les sulpiciens, du droit de fonder et de diriger le Collège canadien et d'organiser à Montréal la section de la Faculté des arts eut sans doute un rapport étroit avec l'affiliation tardive du collège de Montréal à l'Université Laval. Déjà, vers 1880, M. Rousseau p. s. s.,

151. « Avis légal de Signor Valenriani, avocat, sur l'établissement d'un Collège canadien à Rome par le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal », le 22 novembre 1885, dans *ibid.*, n° 34.
152. Rouillé à Captier, le 30 mars 1886, dans *ibid.*, n° 37.
153. « Requête adressée au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable L.-O. Taillon, par M. L. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, sollicitant l'autorisation d'employer, en plus de la somme de \$70 000 déjà dépensée, une somme de \$80 000 pour la construction et l'installation d'un Collège canadien à Rome », le 28 mai 1886, dans *ibid.*, n° 38.
154. « Rapport d'un comité du Conseil législatif approuvé par le lieutenant-gouverneur le 12 juin 1886, accordant l'autorisation demandée », les 9 et 12 juin 1886, dans *ibid.*, n° 38.
155. Colin aux évêques du Canada, le 2 mai 1888, dans *ibid.*, n° 42.
156. « Article du journal *la Vérité* de Québec intitulé : « Collège canadien de Saint-Sulpice à Rome », annoté et réfuté par M. Louis Colin, supérieur du Séminaire de Montréal », le 2 avril 1887, ASS, Collège canadien à Rome, C 21, n° 41.

avait rédigé un mémoire afin de démontrer qu'à l'instar des jésuites, les sulpiciens n'étaient pas tenus d'affilier leurs institutions d'enseignement classique à l'université¹⁵⁷. Après l'enquête Smeulders et à la suite des décrets qui l'annulaient pratiquement, M. Colin étudia encore les inconvénients que présentait cette affiliation. Il les jugea « surmontables¹⁵⁸ ». À ce moment-là, la permission de fonder le Collège canadien avait été accordée. Au début de septembre 1886, un mois à peine après les célébrations faites au cardinal Taschereau et aux archevêques de Montréal et d'Ottawa, M. Colin et l'abbé Méthot, recteur de l'Université Laval, discutèrent des conditions d'une affiliation éventuelle du collège de Montréal et de la possibilité de fonder une faculté des arts pour la succursale¹⁵⁹. Le recteur de l'université insista sur les conditions d'affiliation qui se trouvaient dans l'annuaire et dans les règlements du Conseil universitaire, puis il se réjouit de ce que les sulpiciens étaient disposés à introduire l'étude des mathématiques dans les années de philosophie. Ahordant ensuite la question de la Faculté des arts, il répéta exactement ce qui avait été dit aux jésuites, en 1878, dans le *modus vivendi* : « La Charte ne nous donne pas le pouvoir d'établir plusieurs facultés de Droit, de Médecine, des Arts. On peut résoudre la difficulté, cependant, par ces deux sections de la même faculté, l'une à Québec, l'autre à Montréal¹⁶⁰. » Il ne mentionna pas alors la Faculté de théologie qui avait fait exception à cette règle et il considéra qu'une succursale et une université indépendante, une section de faculté et une faculté c'était « la même chose » !

M. Colin plaida admirablement la cause favorable à l'affiliation du collège de Montréal à l'Université Laval. Suffisamment éclairé par l'abbé Méthot et bien au courant, semble-t-il, des vues des jésuites et de M^{gr} Fabre, il écrivit à son supérieur général à Paris pour lui expliquer les raisons favorables à l'affiliation en déclarant qu'on lui offrait la présidence de la Faculté des arts de la succursale¹⁶¹. Le danger d'isolement de sa communauté au Canada et la crainte des jésuites motivaient ses démarches :

1° L'Université Laval se voit obligée d'établir sa faculté des arts à Montréal... Les messieurs de Québec ne peuvent rien faire. À notre défaut, force leur sera de composer avec les RR. PP. Jésuites, qui, de leur côté, aspirent au tout, s'y poussent et y sont poussés. La faculté s'érigera.

157. « Mémoire sur l'affiliation du Collège de Montréal à l'Université Laval intitulé : « Sommes-nous obligés de nous affilier à l'Université Laval ? », vers 1880 [sic], ASS, Collège de Montréal, T. 48, n° 137.

158. « Mémoire de M. Colin, supérieur du Séminaire, sur certains inconvénients de l'affiliation éventuelle du Collège de Montréal à l'Université Laval », 1886, dans *ibid.*, n° 169.

159. Méthot à Colin, le 10 septembre 1886, ASS, Université, C. 17, n° 37.

160. *Ibid.*

161. Colin à Icard, le 26 octobre 1886, dans *ibid.*, n° 38.

2^o Alors nous serons isolés. Seul, dans le Bas-Canada, notre petit Séminaire se trouvera en dehors du mouvement universitaire [...]

3^o Notre situation sera anormale, fautive. Nous le sentirons et nous n'y tiendrons pas. D'ailleurs nous redouterons à bon droit certaines mesures calculées de manière à nous amener à capituler. Bon gré mal gré, nous nous affilierons à Laval, les derniers. Ce sera trop tard. On nous fera la loi ; nous la subirons...

4^o Les RR. Pères [i. e. les Jésuites] feront briller leur faculté des arts [...] en même temps on ne manquera pas de prier les Pères de nous venir en aide en se chargeant d'une branche de la faculté théologique pour un cours supérieur. Leurs hommes sont tous prêts... Ces inconvénients... nous les préviendrons par le projet d'entente, et ce projet, deux mots le résume [sic] : Accepter la présidence de la faculté des Arts, et affilier à Laval notre petit Séminaire¹⁶².

Cette plaidoirie suffit à convaincre le supérieur général des sulpiciens. Au début de janvier 1887, une entente était conclue avec Laval¹⁶³. M. Colin tenait à ce que lui-même et ses successeurs à Montréal soient intéressés dans la Faculté des arts et que l'on fasse en sorte « que les choses se traitent à huis clos entre le Vice-Recteur et lui avant qu'elles ne passent par les filières universitaires¹⁶⁴ ». En quelque sorte, il préconisait que le collège de Montréal soit, par rapport à la Faculté des arts, ce qu'était le séminaire de Québec vis-à-vis l'Université Laval ; mais dans une lettre au vice-recteur Marcoux, il se ravisa sur ce point et il en fut félicité par le recteur et le Conseil universitaire¹⁶⁵.

Le huis clos qu'avait demandé le supérieur de Saint-Sulpice à Montréal fut respecté. Au début de janvier 1887, une entente était signée entre les sulpiciens et l'Université Laval au sujet de la Faculté des arts et du collège de Montréal¹⁶⁶. Même si l'on précisait qu'il n'y aurait qu'une seule Faculté des arts dont une section se trouverait à Montréal et l'autre à Québec, que le collège de Montréal et le Séminaire de philosophie resteraient ce qu'ils étaient et que le collège serait affilié à l'Université Laval, on reconnaissait quand même un caractère particulier à Saint-Sulpice. On disait justement : « Vu le caractère particulier des établissements de Saint-Sulpice [sic] et la fin spéciale qu'on y poursuit, l'examen des lettres à la

162. *Ibid.*

163. Colin à Méthot et Marcoux, 3-5 janvier 1887, dans *ibid.*, n° 39.

164. *Ibid.*

165. « Entente entre le séminaire de Québec et le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal concernant la Faculté des arts de l'Université Laval à Montréal et l'affiliation du Collège de Montréal à cette université », [confidentiel], le 4 janvier 1887, dans *ibid.*, n° 40.

166. *Ibid.*

fin de la rhétorique et l'examen des sciences à la fin de la philosophie seront facultatifs. Seulement on y portera les élèves autant que possible¹⁶⁷. » L'entente prévoyait aussi que le doyen de cette faculté montréalaise serait un sulpicien et qu'à l'instar des professeurs, il serait nommé par le Conseil universitaire sur présentation du supérieur de Saint-Sulpice. Le brevet d'affiliation du collège de Montréal fut émis le 20 janvier 1887¹⁶⁸. Le 11 juin, un arrêté du Conseil universitaire nommait M. Colin professeur titulaire de la Faculté des arts à Montréal¹⁶⁹ et, le 18, celui-ci était nommé par le même Conseil doyen de la Faculté¹⁷⁰.

Malgré les arrangements intéressants concernant les Facultés de théologie et des arts et celui relatif à l'affiliation du collège de Montréal, les sulpiciens refusèrent de jouer éternellement le rôle de banquiers de la succursale Laval. Lorsque M^{sr} Taschereau se rendit compte qu'il lui était impossible d'obtenir un règlement de la question des biens des jésuites¹⁷¹ de manière à ce que l'université bénéficie de tous les avantages, le Conseil d'administration de la succursale adressa un mémoire à M. Colin dans lequel on demandait aux sulpiciens une aide financière « pour doter l'Université d'un édifice convenable » tout en offrant au supérieur de Saint-Sulpice une « part prépondérante » dans l'administration¹⁷². Celui-ci répondit non¹⁷³. M^{sr} Fabre et ses suffragants, M^{sr} Moreau et M^{sr} Antoine Racine, avaient donc signé inutilement ce mémoire lors de la première assemblée de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal¹⁷⁴.

* * *

167. *Ibid.*

168. « Brevet d'affiliation du Collège de Montréal à l'Université Laval de Québec », [original en latin], le 20 janvier 1887, ASS, Collège de Montréal, T. 48, n° 171.

169. « Arrêté du Conseil de l'université [sic] Laval, nommant Frédéric-Louis Colin, p. s. s., professeur titulaire de la Faculté des Arts à Montréal », le 11 juin 1887, ASS, Université, C. 17, n° 43.

170. Méthot à Colin, le 17 juin 1887, dans *ibid.*, n° 44.

171. Nous allons étudier cette question dans les prochaines pages de ce chapitre.

172. « Mémoire adressé à M. Colin, supérieur du Séminaire [sic] de Montréal, par le Conseil d'administration de l'Université [sic] Laval à Montréal, demandant l'aide financière du Séminaire pour doter l'université [sic] d'un édifice convenable et lui offrant dans l'administration la part prépondérante », le 27 janvier 1888, dans *ibid.*, n° 46.

173. « Réponse de M. Colin, supérieur du séminaire, refusant d'accéder à leur demande », le 18 février 1888, ASS, Université, C 17, n° 46.

174. « Procès-verbaux des délibérations et assemblées de Nos Seigneurs l'archevêque et les évêques de la Province ecclésiastique de Montréal », le 16 février 1888, ACAM, Assemblée des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 302.000.

Entre 1867 et 1889, presque tous les premiers ministres du Québec furent mêlés aux débats sur la question des biens des jésuites¹⁷⁵. Appuyés par certains évêques, Ouimet, Chapleau et Mousseau s'opposèrent aux jésuites. Malgré l'indult que lui avait accordé le Saint-Père pour solutionner cette question en négociant avec le gouvernement, le père Charaux échoua devant Ouimet. Celui-ci voulait négocier seul avec l'archevêque Taschereau à cause de son attitude et de celle des évêques Langevin et LaRocque qui considéraient que l'épiscopat et non les jésuites devait servir d'intermédiaire entre le gouvernement et Rome. M^{sr} Taschereau et M^{sr} Langevin voulaient être certains que les sommes que verserait éventuellement le gouvernement en guise de compensation servirait au financement de l'Université Laval, aux collèges, aux séminaires et aux écoles normales. En 1875, alors que de Boucherville se montrait favorable aux jésuites, le père Charaux se vit retirer l'indult pontifical. Durant son enquête, M^{sr} Conroy discuta de la question avec les évêques et les jésuites, mais il décida que le temps n'était pas encore propice pour trouver une solution. Deux ans à peine après qu'il eût succédé à Joly, Chapleau soumit un plan au cardinal Siméoni qui différait sensiblement de celui qu'avait préparé le père Braun. Le père Braun suggérait que seuls les évêques dans les diocèses desquels se trouvaient des biens des jésuites soient appelés à discuter, que le gouvernement demeure propriétaire de biens, mais qu'il donne en compensation une indemnité que la Propagande partagerait entre les évêques et les jésuites. Chapleau aurait voulu, en compagnie du seul archevêque de Québec, procéder à une évaluation des biens, qu'un intérêt de 5% de ce capital évalué soit consacré à l'éducation supérieure et qu'une somme correspondant à 1/6 de ce montant soit accordée aux protestants. Il n'eut pas le temps de poursuivre ses démarches auprès du Saint-Siège. En 1882, il entra dans le cabinet de Macdonald et Mousseau lui succéda comme une ombre. Tandis que Ouimet avait relancé la balle à Ottawa, Mousseau la renvoya jusqu'à Londres. Il disait que seul le gouvernement impérial pouvait négocier la question relative au droit de propriété sur le terrain du vieux Collège des jésuites de Québec, question dont les discussions remontaient à 1875. En 1875, le séminaire de Québec prépara un mémoire qu'il envoya à Rome. Il demandait que M^{sr} Taschereau soit mandaté pour négocier seul avec le gouvernement du Québec. M^{sr} Taschereau alla jusqu'à demander alors que tous les revenus des biens des jésuites servent uniquement au financement de la succursale de l'Université Laval à Montréal. Les jésuites

175. À l'exception du dernier paragraphe de cette partie du chapitre, nous résumerons Roy C. Dalton, *The Jesuits' Estates Question 1760-1888. A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, 1968, 131-164 et « Mémoire adressé au T. R. P. Général », le 7 janvier 1888, ACSM, Sér. MC., Portf. 8 ; n° 16.

réussirent à obtenir de Mousseau la promesse de n'être pas exclus des bénéficiaires du partage.

Avec M^{sr} Smeulders et Ross, les jésuites reprirent espoir. Dom Henri Smeulders refusa de donner à M^{sr} Taschereau un document romain qui l'autorisait à négocier le règlement de la question des jésuites avec le gouvernement provincial. Il exigeait que l'archevêque discute préalablement avec les pères de ce qui devait leur revenir à l'occasion du partage. Ross, le successeur de Mousseau, résista aux influences de M^{sr} Taschereau et se montra favorable aux jésuites. Il attira l'attention de Dom Smeulders sur une rumeur à l'effet que des tentatives avaient lieu à Rome en vue d'accorder tous les revenus des biens des jésuites à l'Université Laval. Il aurait voulu que la plus grande part en revienne aux jésuites. L'influence de M^{sr} Taschereau à Rome l'emporta sur celle de Ross auprès du commissaire apostolique. Il obtint l'autorisation de traiter seul avec le gouvernement et, suivant le document qu'il venait de recevoir, les jésuites devaient avoir leur part dans le règlement final. Mais le premier ministre refusa de discuter seulement avec l'archevêque de Québec. Il voulait que les jésuites prennent part aux négociations.

Les jésuites n'attendirent pas d'être invités à une table de négociation pour faire valoir leur point de vue. Ils discutèrent avec Ross et le lieutenant-gouverneur Masson et demandèrent à de Boucherville de rédiger le projet qu'il avait soumis verbalement à M^{sr} Smeulders l'année précédente. De Boucherville considérait que si le gouvernement impérial ne s'objectait pas à un règlement de la question des biens des jésuites qui respectait les fins auxquelles ils étaient destinés [*i. e.* l'éducation] et pour lesquelles ils avaient été cédés aux autorités civiles et que si les protestants ne se trouvaient pas mis en position de croire qu'on ne leur donnerait pas les sommes qui devaient leur revenir de droit, une entente serait vite conclue. En conséquence, l'Église devait renoncer à toute réclamation et laisser le gouvernement du Québec capitaliser la part prévue pour les fins de l'éducation supérieure qui revenait aux catholiques en se basant sur le dernier recensement. À la fin de l'année 1885, le père Hudon du collège Sainte-Marie fit parvenir ce projet accompagné de la correspondance Ross-Taschereau au vicaire général Anderledy à Rome et le père Lopinto ancien recteur du collège Sainte-Marie partit pour la Ville éternelle où il voyagea *incognito*. Soutenu par M^{sr} Smeulders et le cardinal Jacobini, secrétaire de la Propagande, il suggéra à ce dernier d'entendre le lieutenant-gouverneur Masson.

M^{sr} Taschereau n'abandonna pas la lutte malgré ses difficultés avec le premier ministre Ross. Pendant qu'avaient lieu les rencontres et les conversations entre le père Lopinto et le secrétaire de la Propagande,

M^{re} Taschereau présenta un nouveau plan à Ross et à Masson. Il s'agissait d'obtenir du supérieur général des jésuites une quittance pour les biens et de demander au pape la plus large part pour l'Université Laval. Une fois cette entente conclue, il aurait voulu que le supérieur général des jésuites ordonne au collège Sainte-Marie de s'affilier à Laval. Mais comme le gouvernement provincial n'avait pas encore reconnu légalement la Compagnie de Jésus dans la province et que les jésuites n'admettaient pas l'affiliation de leur collège à l'université, le père Lopinto revint à l'idée de faire venir à Rome le lieutenant-gouverneur Masson.

Un nouveau tournant venait de se dessiner dans la question tant discutée. La question des biens se trouvait subordonnée à celle de l'incorporation civile de la Compagnie de Jésus et à l'affiliation du Collège Sainte-Marie à l'Université Laval. La situation se présentait comme suit : certains, dont M^{re} Taschereau, considéraient que si les jésuites réussissaient à obtenir l'incorporation, il leur serait plus facile de s'assurer d'un règlement favorable de la question des biens, privant alors l'université de ce qu'elle croyait une source importante pour son propre financement ; d'autres, et il s'agissait particulièrement des jésuites, étaient convaincus qu'en acceptant l'affiliation à Laval ou s'ils y étaient contraints par le Saint-Siège, ils tomberaient sous le contrôle de l'université. L'élévation de M^{re} Taschereau au cardinalat ne rassura donc pas les jésuites. L'archevêque de Québec avait fait preuve d'une force de persuasion peu commune auprès de la Propagande depuis 1871. On pouvait s'attendre à ce que cette force soit encore plus grande à partir du moment où il faisait partie du Sacré Collège. Heureusement pour les jésuites, le cardinal Jacobini et Léon XIII rassurèrent le père Lopinto sur ce point. Le secrétaire de la Propagande promit à celui-ci que le Saint-Siège ne forcerait jamais les jésuites à affilier leur collège à Laval et Léon XIII l'assura que le partage des compensations gouvernementales serait de son seul ressort et que Laval n'en ferait pas ce qu'elle voudrait.

Après la publication, en juillet 1886, du bref *Dolemus inter alia* qui confirmait tous les privilèges des jésuites, dont celui de conférer les grades en lettres et en philosophie, l'avènement de Mercier au poste de premier ministre du Québec accéléra les procédures d'un règlement final. Malgré l'obstruction de M^{re} Taschereau et du recteur Hamel, Mercier et de Boucherville¹⁷⁶ acceptèrent de présenter un projet de loi relatif à l'incorporation de la Compagnie de Jésus. Ils réussirent à le faire adopter le 3 mai 1887. Pour ce qui est de la question des biens, Masson et Mercier

176. Bien que membres de partis politiques opposés, Mercier et de Boucherville étaient partisans des jésuites. Ils s'accordèrent pour présenter et soutenir le projet de loi favorable aux jésuites à l'Assemblée et au Conseil législatif.

durent obtenir une audience spéciale de Léon XIII avant qu'une solution ne soit trouvée. Masson supplia le Saint-Père de ne plus envoyer de commissaire au Québec pour arranger nos problèmes et Mercier lui exposa presque mot pour mot le plan qu'avait rédigé de Boucherville en 1885 en insistant sur la nécessité que le gouvernement du Québec obtienne une quittance finale. Léon XIII acquiesça.

Chapleau, adversaire politique de Mercier, n'avait pas attendu le règlement final pour lui adresser une curieuse lettre de félicitations. Même si les jésuites évaluaient leurs biens et les revenus qu'en avait retirés l'autorité civile depuis 1800 à quelque sept millions de dollars, et que le père Turgeon, lors des négociations avec Mercier réclama une indemnité de \$990 009 pour une évaluation qu'il établissait à \$2 000 000, comparative-ment à celle du premier ministre qui n'était que de \$1 200 000, l'entente conclue entre la Compagnie et le gouvernement et le bref pontifical du 15 janvier 1889 partagèrent ainsi l'indemnité : \$160 000 et la Commune de de Laprairie aux jésuites ; \$100 000 à l'Université Laval ; \$40 000 à la succursale montréalaise et \$100 000 à être partagés entre les évêques de la province. Quant aux protestants, une somme de \$60 000 leur était accordée. Bien avant cette date, Chapleau semblait avoir prévu l'issue de tous ces débats.

Ottawa, 24 mai 1886

Privée et confidentielle

Mon cher Premier,

J'apprends une bonne nouvelle dont je m'empresse de vous féliciter. Vous régleriez, me dit-on, du coup, 3 questions qui ont, profondément remué les esprits depuis 15 ans. 1° La revendication par l'Église des Biens qu'on est convenu d'appeler « Biens des Jésuites » ; biens dont l'État s'était attribué la propriété lors de la Suppression de l'ordre des Jésuites ; 2° La dotation de l'université Laval à même les revenus des Biens que l'Église réclame comme succession de l'ordre des Jésuites ; 3° L'abolition du système actuel des Écoles Normales en en réduisant le coût et en en mettant plus directement le contrôle aux mains de l'Église.

Voilà une trilogie qui est grande comme le monde et qui aurait rempli le programme d'un concile.

Si vous réglez ces trois propositions à la satisfaction des parties intéressées, vous vous assurez je crois une majorité de l'électorat pour votre prochain appel au peuple.

On me dit que vous pouvez régler ces questions pour une dépense annuelle de \$35 000, presque entièrement consentis par une économie de \$25 000 sur le coût actuel des Écoles normales. Je suis sincère en vous disant que si vous aviez à sacrifier absolument 2 fois cette somme, vous auriez encore droit à la reconnaissance éternelle de vos concitoyens.

C'est la fortune politique qui passe à votre porte ; saisissez-la aux cheveux, car elle ne passera pas une seconde fois.

Quant à moi cette politique (remarquez qu'en cela, je sacrifie mes opinions sur la question des Écoles normales que je n'apprécie pas comme vous le faites) [sic] me rendrait la confiance pour nos prochaines élections que je crois en grand péril, tant est vif encore le préjugé soulevé par les Événements du Nord-Ouest. Songez, mon cher Premier, que vous avez le devoir de remporter vos élections avec une énorme majorité si vous voulez terminer heureusement l'année que vous avez si bien commencée, celle d'obtenir justice entière du Gouvernement fédéral.

Vous en avez le pouvoir en réunissant en faisceaux solides les diverses fractions de l'opinion divisée si profondément par ces questions d'université, des Biens des jésuites et des Écoles normales.

Pardonnez mon franc-parler, je n'ai d'excuse que dans le sentiment profond que j'éprouve des dangers que court notre province si le parti conservateur laisse s'échapper le dernier moyen, le seul moyen qui reste de sauver la province de Québec dans la lutte qu'elle est forcée de soutenir contre les éléments hostiles qui la menacent dans la Confédération.

*Croyez-moi Votre ami dévoué
(signé) J.-A. Chapleau¹⁷⁷.*

De tout ce programme, un seul point ne fut pas réalisé par Mercier : celui relatif aux écoles normales. Parmi les avantages dont avait joui Mercier pour solutionner la question des biens des jésuites, la fin de la crise économique qui avait balayé le monde occidental depuis 1873 n'était certainement pas le moins important. C'est précisément vers la même époque que M^{sr} Fabre réussit à sortir son diocèse du marasme financier qu'il connaissait depuis au moins 1876.

* * *

177. Chapleau à Mercier, privée et confidentielle, le 24 mai 1886, ASQ, Lettres P, n° 151.

Convaincu de l'impossibilité de faire disparaître l'opposition séculaire entre Québec et Montréal, M^{gr} Fabre cherchait une solution au problème de l'affiliation du collège Sainte-Marie à l'Université Laval. Au printemps 1888, il communiqua au père Hamel du collège Sainte-Marie le contenu d'un télégramme du souverain pontife adressé au cardinal Taschereau à l'effet de ne publier aucun document relatif à la question des biens des jésuites¹⁷⁸. Jusqu'au mois d'octobre, à Rome, à Montréal et à Québec, il ne fut question que du partage des biens des jésuites. À ce moment-là, M^{gr} Fabre arrivait dans la Ville éternelle où le supérieur général des jésuites le supplia de venir en aide au collège Sainte-Marie¹⁷⁹, car on faisait des instances plus pressantes que jamais pour vaincre la résistance à l'affiliation. Le supérieur déclara :

À toute nouvelle demande ayant pour objet d'affilier le Collège Sainte-Marie de Montréal à l'Université de Québec, je devrais, pour la même raison, faire la même réponse que mon prédécesseur : « Chargé d'office de veiller à la conservation de l'Institut de la Compagnie de Jésus, je ne puis admettre une proposition contraire à cet Institut » et si les instances des auteurs de la demande devenaient tellement impérieuses qu'il n'y eut plus que ce moyen d'y échapper, je n'hésiterais pas à dissoudre immédiatement le Collège Ste-Marie, plutôt que de consentir à le voir passer ainsi dans une situation tout à fait anormale pour une maison religieuse, soumis dans une partie essentielle de son gouvernement intérieur à la direction toute puissante d'un conseil universitaire ; on risque trop probable [sic] d'être forcé d'abandonner bientôt notre Ratio Studiorum, [sic].

[...] Je supplie donc humblement et instamment Votre Grandeur de vouloir bien employer, auprès de Ses Vénérables Frères dans l'Épiscopat, cette puissante influence que Lui donne sa haute position...¹⁸⁰

Mais l'archevêque de Montréal n'était pas encore convaincu qu'il n'y avait pas moyen d'affilier le collège Sainte-Marie à Laval sans violer les règles de l'Institut¹⁸¹. Au début de décembre, il critiqua quatre sénateurs dont il ne nomma que F.-X.-A. Trudel à cause des accusations qu'ils avaient lancées contre la succursale. Il avoua que, malgré tous ses efforts depuis dix ans, la succursale ne possédait toujours pas les sympathies ni du clergé ni des laïques. « Jamais, disait-il, les citoyens de Montréal ne se montreront ardents pour favoriser chez eux une institution québécoise. Québec et

178. Fabre au père Hamel, s. j., le 9 avril 1888, ACAM, RLF, 6 : 403-404.

179. Anderledy à Fabre, le 27 octobre 1888, ACAM, Université de Montréal 820.001.

180. *Ibid.*

181. Fabre à Anderledy, le 31 octobre 1888, dans *ibid.*

Montréal ont été par le passé et seront toujours des villes rivales¹⁸². » Tout en voulant continuer d'obéir aux décrets, il exprima une opinion dont on pouvait s'inspirer pour solutionner la querelle.

Pour moi, je pense que l'Archevêque de Montréal devrait avoir sur la nomination du Vice-Recteur et des professeurs un contrôle plus efficace que celui qu'il possède. Cette réforme et quelques autres sont très possibles ; Québec n'y perdrait rien et tout le monde dans mon diocèse les accueillerait avec bonheur... Si Québec ne consent pas à donner à Montréal une plus grande part dans la direction des facultés, le malaise ira en augmentant et l'Université Laval ne fera jamais chez nous, le bien qu'elle devrait y faire¹⁸³.

S'il agissait lentement et avec soumission, l'archevêque de Montréal prenait de bonnes dispositions. Avec ses suffragants, M^{gr} Antoine Racine et M^{gr} Moreau, lors de la deuxième assemblée des évêques de l'archidiocèse de Montréal, il avait résolu de demander au pape « d'étendre à la province de Montréal la constitution *Romanos pontifices*¹⁸⁴ ». Ce faisant, il établissait les bases d'un arrangement pour le collège Sainte-Marie, ce qu'il n'aurait pas pu faire facilement si Montréal n'avait pas été élevé au rang d'archevêché. M^{gr} Fabre prouvait alors qu'il avait de la suite dans les idées, puisqu'il avait demandé cette érection peu de temps après son ascension au siège épiscopal de Montréal.

Un événement renversant pour les Lavallois se produisit le 5 janvier 1889. Il sidéra le recteur de l'université, Benjamin Pâquet qui en informa aussitôt l'abbé Marcoux, vice-recteur de la succursale : « Je viens de voir étendu dans la mort, auprès de son bureau à la Propagande, notre si dévoué et si intelligent ami et protecteur insigne, M^{gr} Zitelli. Quelle perte ! Quelle douleur ! Je me sens assommé. Apprenez vous-même cette lamentable nouvelle au Cardinal Taschereau et au Séminaire. Pour moi, je n'en puis plus. M^{gr} Zitelli est mort presque subitement à l'anniversaire d'un premier coup d'apoplexie. Le service se fera lundi à St-André delle Fratte. Je veux avoir les forces d'y assister accompagné de MM Laflamme et Bélanger¹⁸⁵. » M^{gr} Zitelli était en effet un personnage important à Rome pour les Lavallois et pour M^{gr} Taschereau. Avant Benjamin Pâquet, le

182. Fabre à Siméoni, le 2 décembre 1888, dans *ibid.*

183. *Ibid.*

184. « Procès-verbal de la deuxième assemblée des évêques de la Province ecclésiastique de Montréal tenue à l'Archevêché de Québec, le dix-neuf avril 1888, à 8 hres AM. », ACAM, Assemblée des Évêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 302.000.

185. Extrait d'une lettre de M^{gr} B. Pâquet, citée par l'abbé Blais. Vers le 5 janvier 1889, *[sic]*, ACSM. Blais, renseignements, B 5210 *bis. [sic]*.

curé de Deschambault et M^{sr} Lafèche avaient bien expliqué le rôle qu'il jouait. Au cours des mois à venir, sa disparition allait compliquer gravement la position et le travail des défenseurs lavallois¹⁸⁶.

Un mois à peine après ce décès, émana du Saint-Siège la bulle *Jamdudum*¹⁸⁷. Ce document établissait et déterminait les principes qui mettraient un terme à la querelle universitaire. Il semble bien que la dernière lettre de M^{sr} Fabre avait été lue et qu'on s'en était inspiré à Rome. Tout en réaffirmant la validité des décrets émis depuis 1876 et tout en insistant sur l'existence d'une seule université, le Saint-Père reconnaissait une grande autonomie à la succursale et un statut particulier pour les jésuites et leurs collègues.

La composition de la bulle *Jamdudum* était très étudiée. Chaque déclaration était suivie d'une autre qui la temporisait comme si l'on avait voulu convaincre les Lavallois qu'on ne les lésait en rien alors même qu'on diminuait leur autorité sur Montréal et qu'on les empêchait définitivement de dominer les jésuites. Après avoir déclaré qu'il n'existait qu'une seule université, le Saint-Père décidait que l'archevêque de Montréal serait le vice-chancelier de la succursale, puis il précisait le mode de nomination du vice-recteur : « Le vice-recteur de la succursale sera désigné par les évêques de la province de Montréal qui le présenteront au Conseil universitaire ; et celui-ci ne pourra le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes évêques¹⁸⁸. » La reconnaissance de l'autonomie de la succursale était suivie de cette mise au point : « Le conseil de l'Université Laval exercera ses droits soit à Québec, soit à Montréal, conformément à ce qui est contenu dans la Charte Royale relativement à ce Conseil¹⁸⁹. » Mais le paragraphe de cette déclaration se terminait comme suit : « Cependant, pour mieux pourvoir au maintien de la paix et de la concorde entre le Conseil et ceux qui administrent la Succursale, Nous réglons ce qui suit, persuadé que ce même Conseil en sera le fidèle observateur vu son dévouement envers le Siège Apostolique¹⁹⁰. » Ce qui suivait concernait la nomination des professeurs et des doyens et les programmes d'études.

En règle générale, on conservait le mode en usage dans chaque faculté pour la nomination des professeurs et des doyens, mais désormais, l'archevêque de Montréal pourrait intervenir dans le processus et imposer son veto. Quant aux démissions des professeurs et des doyens, le Conseil

186. Dans notre quatrième chapitre, nous avons étudié le « système » Zitelli-Pâquet.

187. MEM, 10 : 546-554.

188. *Ibid.*, 10 : 551.

189. *Ibid.*

190. *Ibid.*

universitaire ne pourrait plus les décider sans avoir eu l'approbation de l'archevêque de Montréal. La bulle pontificale approuvait les accords qui avaient été conclus concernant la Faculté des arts. Léon XIII approuvait la coutume suivant laquelle les collèges affiliés de la région de Montréal participaient à la composition des programmes concernant les matières pour lesquelles on imposait des examens pour le baccalauréat. Cependant, « la confection des autres programmes, le droit et l'obligation » en étaient réservés et imposés « aux docteurs des diverses facultés tant de Québec que de Montréal, conformément aux règles en prescriptions contenues dans les règlements¹⁹¹ ».

Avant de rappeler aux évêques des archidiocèses de Québec et de Montréal qu'ils devaient se réunir annuellement « pour prendre connaissance de l'enseignement et de la discipline de l'Université¹⁹² », la bulle *Jamdudum* décidait du statut du collège Sainte-Marie :

... pour ne pas déroger tout à fait aux privilèges spéciaux qui ont été accordés depuis longtemps à cette même Société [la Société de Jésus] par le Siège Apostolique, Nous permettons volontiers à ses membres d'instituer eux-mêmes un examen de leurs élèves, et de donner à ceux qu'ils jugeront capables un certificat écrit déclarant qu'ils sont dignes des grades honorifiques qui sont conférés par l'Université Laval aux jeunes gens d'un mérite égal dans les collèges qui lui sont affiliés. Sur présentation de ce certificat, le Conseil qui régit l'Université délivrera le diplôme dont sont gratifiés les élèves de l'Université qui obtiennent le même grade¹⁹³.

En prenant connaissance de ce document pontifical, M^{sr} Taschereau fut amèrement déçu, tandis que M^{sr} Fabre s'en réjouit grandement. Chaque fois qu'ils s'étaient présentés devant l'épiscopat en se plaignant du fait que le décret de 1876 dérogeait aux droits conférés à Laval par sa charte royale, les médecins montréalais avaient été repoussés. Cette fois-ci, c'était au tour des Lavallois de se plaindre que la bulle *Jamdudum* dérogeait à la charte et aux règlements de l'université. Après avoir reçu le document, M^{sr} Taschereau s'empressa d'écrire à l'archevêque de Montréal pour lui demander d'en retarder la publication « avant d'en avoir référé au Saint-Siège¹⁹⁴ ». Il disait qu'il voulait éviter de « le [le pape] compromettre au moment où il y a une si grande excitation dans Ontario¹⁹⁵ ». Mais il pensait aussi à son université ; et il ne voulait « pas donner prise aux adversaires

191. *Ibid.*, 10 : 552.

192. *Ibid.*, 10 : 553.

193. *Ibid.*, 10 : 552-553.

194. Taschereau à Fabre, le 19 mars 1889. ACAM, Université de Montréal, 820.001.

195. *Ibid.* Cette excitation portait sur la façon dont Mercier avait solutionné la question des biens des jésuites.

de l'Université de lui intenter quelque procès pour avoir agi contre la Charte, ce qui l'exposerait à perdre cette charte¹⁹⁶ ». Pendant que l'archevêque de Québec faisait traduire le texte de la bulle¹⁹⁷, M^{re} Fabre lui obéissait en défendant aux journaux, *l'Étendard*, *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse* et *la Patrie* de ne rien publier en rapport avec la dernière décision romaine¹⁹⁸. Mais en même temps, il écrivait au cardinal Siméoni pour lui faire part de sa grande satisfaction au sujet de la teneur de *Jamdudum* et du règlement de la question des biens des jésuites¹⁹⁹.

Au début d'avril, le recteur Hamel critiqua plusieurs points importants de la bulle pontificale²⁰⁰. Il disait que le rôle, les pouvoirs et le droit de veto qu'on venait d'accorder à l'archevêque de Montréal, le vice-chancelier, avaient été réservés, par la charte royale, au visiteur, c'est-à-dire l'archevêque de Québec, et au Conseil universitaire. D'après la charte, le vice-recteur et tous les autres officiers étaient soumis à la nomination du Conseil universitaire, tandis que la bulle accordait ce droit de nomination à l'archevêque de Montréal. La charte stipulait que la nomination des professeurs des Facultés de droit, de médecine et des arts était du ressort du Conseil universitaire qui devait consulter les facultés respectives et que les professeurs de la Faculté de théologie seraient nommés par le visiteur, sur présentation du Conseil, tandis que la bulle *Jamdudum* transférait le droit de veto du visiteur sur les trois premières facultés au vice-chancelier et accordait le droit de nomination à la Faculté de théologie à l'archevêque de Montréal, plutôt que de le laisser à l'archevêque de Québec. Au chapitre de la participation à la composition des programmes touchant le baccalauréat, l'abbé Hamel faisait remarquer qu'aucune région, pas plus celle de Montréal que les autres, n'avait eu de traitement spécial. Selon lui, Rome accordait, sous de fausses représentations de coutumes inexistantes, un statut particulier aux collèges montréalais. Pour ce qui est des autres programmes, ceux des facultés, la charte en accordait la responsabilité au Conseil universitaire, alors que la bulle transférait ce pouvoir et ce droit aux facultés. Le recteur se demandait alors si l'on avait voulu dire que les facultés de Montréal étaient autonomes. Enfin, il trouva contraire à la charte royale le privilège accordé aux jésuites. Chose étonnante, l'abbé Hamel fit plusieurs fois allusion à un premier texte qui aurait précédé celui du 2 février dans lequel le Saint-Siège aurait respecté beaucoup plus scrupuleusement la charte royale. Même s'il signala que certaines

196. *Ibid.*

197. Taschereau à Fabre, le 22 mars 1889, dans *ibid.*

198. Fabre aux rédacteurs de *l'Étendard*, *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse* et *la Patrie*, le 21 mars 1889, dans *ibid.*

199. Fabre à Siméoni, le 22 mars 1889, dans *ibid.*

200. Hamel à Taschereau, 1^{er} avril 1889, ASQ, Université 232, n^o 7, 3-4.

copies de ce document avaient été envoyées à des gens de Montréal, nous n'en avons trouvé aucune. Cette première version de la bulle avait-elle passé sous la plume de M^{sr} Zitelli ? Rien ne nous permet de l'affirmer avec certitude. Si tel avait été le cas, la mort de ce fonctionnaire de la Propagande était peut-être responsable de l'impasse dans laquelle se trouvaient maintenant les Lavallois. On avait peut-être tenté de passer par l'intermédiaire de M^{sr} Zitelli pour faire accepter le premier texte dont parlait l'abbé Hamel.

Amèrement déçu par la tournure des événements, le recteur Hamel tenta d'intimider les Montréalais. M^{sr} Fabre se plaignit à son suffragant, M^{sr} Moreau, des représentations que l'Université Laval faisait parvenir à Rome concernant les dernières décisions. Il se disait convaincu qu'il ne convenait pas de retarder davantage la publication de la bulle *Jamdudum*, parce que le public en savait déjà beaucoup trop²⁰¹. Une lettre de la Faculté de médecine le démontrait bien²⁰² et Benjamin Pâquet s'en offusqua grandement²⁰³. Mais les choses n'en restèrent pas là. Le 6 mai, l'abbé Hamel vint à Montréal et se rendit d'abord chez M^{sr} Fabre. Il fit une sortie foudroyante contre la bulle *Jamdudum*²⁰⁴. Il déclara que « l'Université Laval était prête à se retirer de Montréal dont elle abandonnerait la Succursale ; que si Montréal postulait auprès du Saint-Siège une Université indépendante, Laval s'y montrerait favorable et même seconderait ce *postulatum* [sic] auprès de la Cour de Rome ; que comme paiement des dépenses faites par Laval relativement à la Succursale, et comme indemnité du tort, que va lui apporter cette dernière mesure, l'Université réclamera les \$40,000.00, allocation faite à Montréal sur les biens dits des Jésuites — c'est-à-dire \$30 000.00 pour dépenses réelles, et les autres \$10 000.00 comme indemnité²⁰⁵. »

Après avoir ainsi talonné M^{sr} Fabre, le recteur convoqua les professeurs des diverses facultés de la succursale et « raconta à sa manière comment la Constitution *Jamdudum* a été obtenue à Rome, laissant entrevoir que l'on n'avait pas consulté qui de droit, que tout avait été fait sans que connaissance en eût été donnée au recteur de Laval²⁰⁶ ». Il accusa M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, d'avoir pris une part

201. Fabre à Moreau, le 10 avril 1889, ACAM, RLF, 6 : 427-428.

202. « Résolutions votées par les professeurs de la Faculté de médecine de la succursale de l'Université Laval à Montréal », le 15 avril 1889, ACAM, université de Montréal, 820.001.

203. Lettre de B. Pâquet à un confrère non identifié, le 16 mai 1889, ASQ, Université 65, n° 2.

204. Fabre à Siméoni, le 9 mai 1889, ACAM, université de Montréal, 820.001.

205. *Ibid.*

206. *Ibid.*

active à l'obtention de la constitution nouvelle qui, à son avis, laissait croire que Rome désirait que Montréal ait son université indépendante. Alors que M^{sr} Taschereau lui-même avait demandé à M^{sr} Fabre que la bulle ne soit pas publiée immédiatement, l'abbé Hamel en fit la lecture devant les professeurs et il parla aussi de la teneur du « premier projet²⁰⁷ ». Sa conduite équivalait pratiquement, en fait de gravité, à tout ce que les médecins de l'École avaient fait depuis 1878. Au dire de M^{sr} Fabre, la menace du retrait de Laval à Montréal était devenue depuis longtemps « un coup classique ».

Les ordres et les décisions de Rome ne favorisaient plus Québec, mais Montréal. Le préfet de la Propagande fit savoir à M^{sr} Fabre que les réactions à la bulle *Jamdudum* avaient toutes été prévues par le Saint-Siège, que Léon XIII voulait que la nouvelle constitution soit mise en pratique au plus tôt et que si des modifications étaient nécessaires à la charte royale, l'université n'avait qu'à s'adresser aux autorités civiles compétentes²⁰⁸. Le même jour, M^{sr} Fabre avisait M^{sr} Taschereau qu'il allait publier la bulle pontificale²⁰⁹, mais avant de s'exécuter, il crut bon d'en demander encore la permission au cardinal Siméoni²¹⁰. Le 17 juin 1889, l'archevêque de Montréal publiait le texte de la bulle *Jamdudum*²¹¹. M^{sr} Moreau²¹² et M^{sr} Antoine Racine²¹³ se réjouirent de cette décision.

La plupart des journaux publièrent la bulle pontificale, mais n'en firent directement aucun commentaire. *L'Électeur* passa sous silence ce document qui ne faisait pas son affaire et *la Vérité*²¹⁴ communiqua des extraits empruntés aux journaux montréalais. *La Minerve* titra « L'Université Laval. La nouvelle constitution. Décret papal. La succursale de Montréal sous le contrôle de M^{sr} Fabre²¹⁵ », et *le Journal des Trois-Rivières*, « L'Université Laval. La succursale de Montréal sous le contrôle de M^{sr} Fabre²¹⁶ ». Ces titres valaient bien des commentaires.

* * *

207. *Ibid.*

208. « S. Congrégation de la Propagande, No 1924 du Protocole ; Objet, Sur [sic] la Constitution « Jamdudum » et l'Université-Laval », le 6 juin 1889, dans *ibid.*

209. Fabre à Taschereau, le 6 juin 1889, dans *ibid.*

210. Fabre à Siméoni, le 14 juin 1889, dans *ibid.*

211. MEM, 10 : 452-469.

212. Moreau à Fabre, le 22 juin 1889, dans *ibid.*

213. A. Racine à Fabre, le 23 juin 1889, dans *ibid.*

214. « L'Université Laval à Montréal », *la Vérité*, 6 juillet 1889.

215. « L'Université Laval. La nouvelle constitution. La succursale de Montréal sous le contrôle de M^{sr} Fabre », *la Minerve*, 25 juin 1889.

216. « L'Université Laval. La succursale de Montréal sous le contrôle de M^{sr} Fabre », *le Journal des Trois-Rivières*, 27 juin 1889.

Bien que les facultés de la succursale commencèrent à donner leurs cours à l'automne 1889, tout n'était pas réglé. Autant le recteur Hamel tenait à ses \$40 000, autant l'École de médecine et les religieuses hospitalières voulaient respecter leurs contrats dont l'enjeu dépassait certainement les \$25 000 ... Jean-Baptiste Proulx, curé de Saint-Lin, fut choisi comme vice-recteur pour Montréal et c'est à lui qu'incomba la tâche d'en finir avec Laval²¹⁷. Néanmoins, ce travail ne s'acheva pas sans que Mercier n'intervint une fois de plus pour respecter un ordre de Rome plutôt que d'écouter simplement les archevêques et les évêques du Québec. Les pierres d'achoppement que rencontra le vice-recteur consistèrent dans le règlement des comptes entre Québec et Montréal et la question de l'autonomie de l'École de médecine²¹⁸. Au dire même de l'abbé Proulx, les Québécois réclamèrent d'abord de Montréal bien au-delà des sommes qui leur revenaient. « Il [l'abbé Marcoux de Québec] mettait à la charge de la Succursale des dépenses de plus de \$7 200 faites à l'occasion de constructions projetées, tout en gardant les profits faits également à l'occasion de ces mêmes constructions²¹⁹ ».

Quant à l'École, trois de ses professeurs refusèrent une entente acceptée par les autres avec ceux de la Faculté²²⁰ sous prétexte que leur *alma mater* disparaîtrait comme telle²²¹. Bien qu'une autre entente fut

217. Benjamin Pâquet à Proulx, le 29 juillet 1889 ; Proulx à Fabre, le 2 août 1889 ; Fabre à Proulx, le 21 août 1889 dans *Premier Rapport sur la gestion universitaire (fait à Rome) [sic] à Sa Grandeur M^r Ed. Chs. Fabre, archevêque de Montréal*. Par l'abbé J.-B. Proulx, Montréal, Beauchemin 1891, 1 : 9, 11-13, 14.
218. L'abbé J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires sur la question universitaire présentés à Son Eminence le cardinal Siméoni préfet de la S. C. de la Propagande*. Montréal, Beauchemin, 1891.
219. *Premier rapport*, 50.
220. *Ibid.*, 73-74. « En vertu d'une entente à l'amiable entre la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, les membres de l'École de médecine [...] consentent à devenir professeurs titulaires de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, et à fonctionner comme tels suivant les règlements universitaires, à la condition que d'ici à deux ans, ils auront à se décider d'une manière définitive s'ils doivent rester avec Laval, ou s'en dégager ». Signée le 20 septembre 1889, et acceptée par le Conseil universitaire le 30.
221. Parmi les trois professeurs en question, deux étaient absents lors des négociations précédentes et un s'était toujours opposé à l'union. C'était les docteurs Durocher, Brunelle et Poitevin. Ainsi, 6 professeurs de l'École sur 9 étaient d'accord pour l'union. Les trois dissidents, après consultation d'un avocat, firent parvenir un protêt notarié à M^r Fabre. Ils exigeaient la reconnaissance de la charte de l'École, de son autonomie et de ses privilèges. Il s'ensuivit que les cours se donnèrent, après le 25 novembre 1889, dans des locaux séparés. Voir J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires*, 11-16 et *Premier rapport*, 203-204.

signée le 12 octobre²²², les 225 étudiants de l'École et les 65 de la Faculté se remirent à suivre leurs cours dans des locaux différents. La situation allant de mal en pis, le vice-recteur dut se rendre à Rome pour y soumettre la cause. Il séjourna dans la Ville éternelle de février à juillet 1890 et fut rejoint par le docteur Desjardins, président de l'École²²³. Ils eurent plusieurs entrevues avec le préfet et le secrétaire de la Propagande, les cardinaux Siméoni et Jacobini. Suivant l'idée de Jean-Baptiste Proulx, M^{sr} Siméoni demanda à l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal de faire tout en son pouvoir pour que l'École et la Faculté en viennent à une entente finale²²⁴. Les deux comités de professeurs qui avaient accepté une première entente à l'automne 1889 se réunirent à nouveau et se mirent d'accord sur les principes suivants :

*1) La charte de l'École servira de base à la constitution de la nouvelle faculté, qui sera la Faculté de médecine de l'université Laval de Montréal, relativement autonome grâce au décret Jamdudum. 2) Tous les professeurs seront membres du corps enseignant de cette nouvelle faculté, et jouiront de certaines garanties. 3) Les membres de l'École de médecine peuvent, soit partager entre eux les biens de l'École, soit les passer à la nouvelle faculté ou à l'université elle-même, selon les procédures à régler par trois arbitres (un nommé par les membres de l'École, le deuxième par les évêques de la province de Montréal, le troisième par les deux premiers)*²²⁵.

Le 8 novembre 1890, l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal publia une lettre pastorale annonçant un accord auquel en étaient venus les représentants des deux factions médicales lors d'une réunion du 28 octobre avec M^{sr} Antoine Racine de Sherbrooke, M^{sr} Moreau de Saint-Hyacinthe et le grand vicaire Maréchal de Montréal²²⁶. Il annoncèrent alors la présentation prochaine d'un projet de loi à la législature. Jean-Baptiste Proulx ne tarda pas à réagir lorsqu'il connut la teneur d'une lettre que Mercier fit parvenir à l'épiscopat de Montréal. En bon politicien désireux de conserver des appuis dans les deux grands centres de la province, le premier ministre avait fait savoir à ces évêques qu'il n'interviendrait dans

222. L'École de médecine et de chirurgie conserve sa Charte, son nom et ses privilèges, et fait les actes nécessaires à sa vie, afin de pouvoir se jeter à ses droits, si l'Union ne lui convenait pas. Elle a deux ans pour se décider à prendre un parti définitif ». Voir *ibid.*, 136.

223. *Ibid.*, 19.

224. Proulx à Fabre, Rome, le 18 juin 1890, ACAM, Université, 820.001.

225. Rumilly, *Histoire*, 6 : 176 ; et J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires*, 16. Déjà, le 15 février 1890, Rome était d'accord avec cet arrangement. Voir télégramme Siméoni à Fabre, 15 février 1890, ACAM, Université, 820.001.

226. Rumilly, *Histoire*, 6 : 177.

cette affaire qu'à la demande expresse de Rome²²⁷. Les principaux intéressés ne perdirent pas de temps. Ils firent parvenir au secrétaire de la Propagande la dépêche suivante : « Veuillez demander cardinal Siméoni télégraphier Mercier de présenter bill union des écoles. Mercier promet accepter sur votre demande. Alors succès assuré. Délai légal expire samedi. Réponse immédiate²²⁸. » Les Lavallois se plainquirent trop tard de n'avoir pas été consultés au sujet du projet de loi²²⁹. Sur les instances du grand vicaire Maréchal, de M^{re} Racine, de M^{re} Moreau, du curé Labelle et du vicaire-recteur²³⁰, le cardinal Jacobini répondit à l'exigence de Mercier, le 20 novembre 1890, en se référant à la lettre de Léon XIII, datée de la veille, sur le même sujet : « Nous espérons qu'usant de votre habileté dans la conduite des affaires et donnant libre cours à vos sentiments bien connus d'attachement à l'Église Catholique, vous saurez assurer à ce projet de loi un plein et entier succès²³¹. »

Le lendemain, appuyé par le chef de l'opposition, Mercier présentait le projet de loi qui fut adopté unanimement au comité des bills privés, le 29 novembre, puis accepté par le Conseil législatif, le 4 décembre²³². Suivant les termes de la loi, cet arrangement final entra en vigueur le 1^{er} juillet 1891. Les professeurs de l'École de médecine et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu y trouvaient leurs comptes puisque, en ce qui concerne la Faculté médicale montréalaise, la loi déclarait :

La dite corporation se compose des membres actuels de la dite Corporation de l'hon. A.-H. Pâquet et de James C. Guérin, professeur [de l'École] et des professeurs titulaires actuels de la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal...

[...] Le dit Collège [l'École] de médecine et de chirurgie de Montréal constituera à partir du premier juillet prochain, la faculté médicale de Laval à Montréal, et la dite Université Laval ne pourra plus dès lors, établir d'autres chaires d'enseignement médical à Montréal, nonobstant l'acte 44 Vict., ch. XLVI.

[...] Les membres de la dite Corporation ne seront pas personnellement responsables des dettes qu'elle contractera ci-après. Les biens

227. *Ibid.*, 178.

228. Évêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, M^{re} Labelle, l'abbé Proulx, les docteurs D'Orsonnens, Hingston et Desjardins et le sénateur Pâquet à M^{re} Jacobini, le 11 novembre 1890. Dans Rumilly, *ibid.*, 178-179.

229. « Extrait du registre des délibérations du Conseil universitaire en date du 17 novembre 1890 », ACAM, Université, 820.001.

230. Rumilly, *Histoire*, 6 : 179.

231. Jacobini envoie une copie à Proulx et Labelle, 20 novembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

232. Proulx à Fabre, le 5 décembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

*actuellement possédés par la dite Corporation deviendront la propriété des membres actuels de la dite Corporation, qui sont responsables à l'acquis et décharge de la Corporation...*²³³

Ainsi, après le premier décret pontifical de 1876, il avait fallu plus de treize ans pour qu'une solution de la querelle universitaire se présentât qui satisfît Montréal, au grand désarroi des Québécois, et qui respecta les engagements existant entre l'École de médecine et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Lucide, M^{sr} A. Racine écrivit : « Au sujet des remerciements à faire à l'Hon. Mercier, rien de plus juste. Faites préparer cette lettre et je la signerai. Toutefois, il faut se rappeler que M. Mercier ne s'est pas rendu aux désirs des évêques, mais à ceux du Saint-Père²³⁴. »

233. Voir ACAM, Université, 820.001.

234. A. Racine à Maréchal, le 13 décembre 1890, dans *ibid.*

CONCLUSION

Entre 1876 et 1891, la rivalité traditionnelle entre Québec et Montréal et les difficultés financières constituèrent bel et bien la trame de fond de la querelle universitaire. L'opposition entre « Libéraux » et Ultramontains était plus qu'anachronique ; c'était en somme un faux problème. M^{sr} Taschereau, M^{sr} Fabre, les gens du séminaire de Québec les Lavallois et la plupart de leurs alliés n'étaient pas plus « libéraux » que M^{sr} Bourget, les professeurs de l'École de médecine et les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les dangers qui avaient justifié l'action des Ultramontains et de M^{sr} Bourget au lendemain de 1840, l'offensive des Rouges et le prosélytisme protestant n'existaient pratiquement plus. Les Rouges avaient été balayés par le régime confédératif et par la disparition de l'Institut canadien de Montréal. Les lois scolaires, principalement celles de 1869 et de 1875, avaient fait du clergé le maître incontesté du système d'éducation de la province de Québec. Il ne restait plus que des Lavallois et des Montréalistes. M^{sr} Conroy avait peut-être trop minimisé l'importance de l'opposition séculaire entre Québec et Montréal, mais il avait eu le mérite de comprendre que le libéralisme à la mode européenne condamné par Pie IX n'existait pas au Québec et au Canada. Par contre, M^{sr} Smeulders fut aveuglé par les luttes régionales au point d'y voir la manifestation d'une guerre purement idéologique entre Libéraux et Ultramontains. Ni l'un ni l'autre de

ces enquêteurs pontificaux ne sembla tenir suffisamment compte de l'aspect financier de la querelle universitaire.

L'Université Laval ne tarda pas à s'entendre avec les sulpiciens. Par ailleurs, elle refusa d'en faire autant avec les jésuites et combattit l'École de médecine. Cette conduite ne fut pas uniquement dictée par des motifs d'ordre idéologique, mais par des impératifs financiers. Le recteur Hamel et le Conseil universitaire accordèrent une grande autonomie à la Faculté de théologie des sulpiciens ; mais ces derniers ne purent obtenir de Laval le droit d'établir des Facultés de philosophie et de droit canon qui auraient bénéficié d'une autonomie semblable à celle de la Faculté de théologie et ils n'affilièrent leur collège de Montréal à l'université qu'au moment où ils furent assurés de la fondation du Collège canadien à Rome. En quelque sorte, ce Collège faisait d'eux les responsables de la formation de l'élite cléricale canadienne. Pour ce qui est des jésuites, M^{sr} Taschereau et tous les Lavallois les craignaient beaucoup, mais cette crainte dépendait sans doute moins de l'ultramontanisme dont avaient fait preuve le père Braun et le père Vignon que de la force financière que leur aurait conféré une solution avantageuse de la question de leurs biens. La conversation de l'abbé Hamel avec le recteur du collège Sainte-Marie en 1878 et les efforts que déploya M^{er} Taschereau pour obtenir un règlement de la question des biens avant l'incorporation des jésuites firent ressortir nettement cette réalité. Les Lavallois étaient convaincus qu'un règlement de la question des biens qui n'aurait avantageé que les jésuites aurait entraîné la disparition de la succursale et compromis sérieusement l'existence même de l'université à Québec.

Contrairement aux religieuses de la Miséricorde et de l'hôpital Général, celles de l'Hôtel-Dieu résistèrent longtemps aux décisions de Rome et aux volontés manifestées par M^{sr} Fabre. Les premières se plièrent aux exigences de l'université et réservèrent leurs salles aux professeurs et aux étudiants de la Faculté de médecine de la succursale. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu étaient liées par contrat avec l'École de médecine. En obéissant aux décrets de Rome comme le leur demanda sans cesse l'évêque de Montréal, elles risquaient de se retrouver devant les tribunaux et de perdre les sommes considérables que leur devaient les professeurs de l'École. En s'appuyant sur cette force que leur conférait leur contrat, les médecins résistèrent aux ordres pontificaux. Leur réaction s'inspira des intérêts économiques en jeu. Ils ne voulaient pas perdre le capital qu'ils avaient investi. C'était légitime et compréhensible. Sans doute cette nécessité vitale en fit-elle des Ultramontains d'occasion et des Montréalistes farouches.

Malgré une timidité parfois surprenante, mais compréhensible, M^{gr} Fabre fit preuve d'une grande clairvoyance. Le mauvais calcul qui l'amena à lancer l'anathème contre les Montréalistes irréductibles en juillet 1883 fut assez rapidement oublié, lorsque M^{gr} Smeulders se trouva dans la province. Dès 1879, lors de sa visite *ad limina*, l'évêque de Montréal avait compris l'importance de la lutte régionale entre Québec et Montréal et il expérimentait alors lui-même dans son diocèse les embarras que peuvent causer des difficultés financières. Convaincu que les Montréalistes et bon nombre de ses diocésains les plus influents n'accepteraient jamais de se soumettre à des décisions qui avantageaient les Québécois, il s'était déclaré en faveur d'une grande autonomie sinon d'une indépendance complète de la succursale. Cependant, il croyait cette autonomie possible et réalisable à condition que Montréal soit érigé en archevêché, de manière à n'être plus soumis à l'archevêque de Québec. Si quelques Québécois semblaient au courant de ses opinions, M^{gr} Fabre prit bien garde de les faire connaître publiquement à ses diocésains et à ses proches collaborateurs. Succéder à M^{gr} Bourget, sans accepter de lui être inféodé, n'était pas facile. Celui-ci s'était lié aux jésuites et à l'École de médecine sur lesquels il avait compté pour fonder une université à Montréal. Il avait constitué un chapitre qui embrassait sa cause et demeurerait spontanément anti-Lavallois. Enfin, la crise économique qui commença vers 1873 créa des difficultés telles que le diocèse de Montréal se trouva pour ainsi dire en faillite lorsque M^{gr} Fabre succéda à M^{gr} Bourget. Le nouvel évêque refusa de prendre position aussi ouvertement que son prédécesseur sur la question universitaire. Il espérait sans doute que le temps amenuiserait les causes de conflit et amènerait enfin un règlement convenable de la querelle universitaire mettant ainsi fin à l'opposition sclérosante entre Québec et Montréal.

La pendaison de Riel, les remous qu'elle souleva et une conjoncture économique plus favorable provoquèrent un réalignement des forces en présence qui permit enfin de trouver une solution adéquate aux grandes querelles québécoises dont celle de l'université. La crise économique qui avait précipité les événements du Nord-Ouest avait aussi rendu difficile l'assainissement des finances du diocèse de Montréal. L'affaire Riel avait relancé de plus bel « la querelle de races » entre Canadiens français et Canadiens anglais. Pour calmer l'agitation québécoise au lendemain de l'exécution du chef métis qui risquait de compliquer tragiquement la situation des francophones des autres provinces et particulièrement ceux de l'Ontario, les politiciens misèrent sur le sentiment religieux des Canadiens français. En utilisant leurs influences à Londres et à Westminster, ils obtinrent de Rome l'élévation de l'archevêque de

Québec au cardinalat. Afin que cet honneur n'aggravât pas davantage l'antipathie des Montréalais contre les Québécois, Rome érigea Montréal en archevêché. M^{sr} Fabre accepta d'autant plus facilement cet arrangement — qu'il attendait d'ailleurs depuis longtemps — que le problème financier de son diocèse était, à toute fin pratique, résolu. L'indépendance qu'acquerrait ainsi Montréal par rapport à Québec et l'intelligence qu'avaient alors les autorités romaines des possibilités financières du gouvernement provincial et de la nature de l'opposition entre Canadiens français et Canadiens anglais rendirent possible le règlement de la question des biens des jésuites et la bulle *Jamdudum*. Le temps et la force du droit légitime permirent à l'abbé Jean-Baptiste Proulx de mettre un terme au différend qui existait entre l'École de médecine et les religieuses hospitalières de Saint-Joseph d'une part et l'Université Laval d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

J. Dossiers

- 211.003 Conroy, M^{re} Georges.
- 255.109 Saint-Boniface.
- 255.110 Ottawa.
- 295.101 Québec.
- 295.103 Saint-Hyacinthe.
- 295.104 Trois-Rivières.
- 295.105 Rimouski.
- 295.106 Sherbrooke.
- 295.107 Chicoutimi.
- 295.109 Nicolet.
- 301.004 Projet de division du diocèse de Montréal.
- 301.006 Corporation épiscopale catholique romaine de Montréal, 1877-1896.
- 302.000 Province ecclésiastique de Montréal, 1877-1896.
- 319.300 Chapitre de la cathédrale, 1877-1896.
- 465.103 Compagnie de Jésus.
- 720.003 Politico-religieux.
- 730.002 Correspondance avec les politiciens.
- 730.003 Gouvernements fédéral et provincial.
- 750.000 Gouvernement provincial.
- 820.001 Université de Montréal, 1852-1889.
- 820.002 Université de Montréal, 1872-1876.

- 820.003 Projet de l'université, 1872-1876.
 820.011 Réponse de M^{sr} Bourget au préfet de la Propagande, 1874.
 820.012 Mémoire de M^{sr} Lafèche appuyant la demande d'une université pour Montréal, 1873.
 831.106 Université (médecine).
 871.000 Enseignement, 1877-1889.
 901.055 M^{sr} Bourget, Lettres personnelles et voyages à Rome, 1846-1847 et 1854-1856.
 901.056 M^{sr} Bourget, Lettres personnelles et voyages à Rome, 1854-1856.
 901.057 M^{sr} Bourget, Lettres personnelles et voyage à Rome, 1862.
 901.058 M^{sr} Bourget, Lettres personnelles et voyage à Rome, 1864-1865.
 901.059 M^{sr} Bourget, Voyage à Rome, 1869.
 901.060 Fin de voyage à Rome, 1870.
 901.061 Lettres personnelles de M^{sr} Bourget, 1871-1876.
 901.062 M^{sr} Bourget, Lettres personnelles, 1877-1883 incl.
 901.076 M^{sr} Bourget, démission.
 901.112 Documents divers.
 901.119 M^{sr} Bourget, correspondance reçue, 1840-1876.
 901.124 M^{sr} Bourget, lettres et notes, 1841-1876.
 901.137 Notre-Dame et Saint-Sulpice, 1836-1876.
 901.151 M^{sr} Fabre à M^{sr} Bourget, 1857-1876.

2. Fonds

- 902.001 Lettres de M^{sr} Fabre à sa famille et journal, 1839, 1854 et 1888.
 990.025 Téléphore Harel, prêtre, chancelier. Chroniques.

3. Registres

- RCD 91 Registres et cahiers divers. Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, 1879-1887.
 RCD 113 Journal de voyage de M^{sr} Fabre à Rome, 1879-1880.
 RLB 1 à 25 Registres des lettres de M^{sr} Bourget. Nous avons consulté surtout les registres 23, 24 et 25.
 RLF 1 à 10 Registres des lettres de M^{sr} Fabre. 1 à 6 recouvrent pratiquement la période que nous étudions. Cependant, il importe de noter que, contrairement aux registres de M^{sr} Bourget, ceux de M^{sr} Fabre ne présentent pas toujours les lettres dans un ordre strictement chronologique.

ARCHIVES (non codifiées) DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Nous avons trouvé dans ce dépôt d'archives une brochure importante contenant plusieurs documents datés de 1884 : *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*.

ARCHIVES DU COLLÈGE SAINTE-MARIE

Nous avons eu la permission de dépouiller une collection de 16 volumes intitulée : « Mosaïque canadienne ». En plus de nombreuses lettres relatives à la question universitaire, ces volumes renferment plusieurs brochures. En outre, sur une demande précise de notre part, le père Léon Pouliot nous a communiqué deux autres documents tirés de : *Province du Canada français*, 4243, et de Blais, *Renseignements*, B 5210.

ARCHIVES DE LA MAISON MÈRE DES SŒURS DE LA MISÉRICORDE

« Correspondance échangée entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal (incorporée par Acte du Parlement) et les Srs de Miséricorde (Srs de la Maternité de Ste-Pélagie). » Sur demande écrite de renseignements, nous avons reçu une quinzaine de documents qui portaient ce titre général.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

Sur demande écrite, nous avons reçu plusieurs documents relatifs à l'élévation de M^{re} Taschereau au cardinalat. Ils ont été tirés de la série « Sir John A. Macdonald Papers ».

ARCHIVES DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Documents de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal depuis le 13 décembre 1849 au 1^{er} février 1882.

Lettres privées de Monseigneur I. Bourget.

Recueil de documents et d'avis sur diverses affaires importantes concernant l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal.

Recueil de lettres et autres documents échangés entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de médecine et de chirurgie depuis 1859.

Registre des assemblées capitulaires.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

1. Fonds

Lettres « P ». Carton contenant une longue série de lettres diverses. Nous avons pu consulter les n^{os} 151, 157, 181 et 189 à 194 inclusivement.

Polygraphie. Cette série de documents comprend 248 cartons. Nous n'avons pu consulter que le n^o 37.

Séminaire. Cette série contient 204 cartons. Nous avons consulté les n^{os} 9, 17, 39, 54, 57, 88 et 101.

Université. Cette série contient 366 cartons. Nous avons consulté les n^{os} 1, 28, 29, 35, 36, 41, 43, 45, 46, 49, 54, 65, 73, 82, 83, 88, 183, 215 et 232.

2. Manuscrits se rapportant au séminaire de Québec

N^o 12. Porte le titre de « Grand Livre » et couvre la période 1833-1933.

N^o 16. Il s'agit du journal de M^{re} Michel-E. Méthot, 1880-1888.

N^o 33. Il s'agit du journal de T.-E. Hamel. Il porte le titre de « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval ».

N^o 34. Journal du séminaire. Il comprend 15 volumes, de 1849 à 1962. Nous avons consulté les volumes 2, 3 et 4 qui couvrent la période que nous avons étudiée.

N^o 678. Journal de l'abbé Cyrille-E. Légaré, du 17 avril au 24 septembre 1876.

3. Autres manuscrits

N^{os} M.25 et M-502. Ils contiennent des notes de cours de Benjamin Pâquet.

4. *Registre*

P.V.U. Procès-verbaux de l'Université Laval.

N.B. Nous avons trouvé quelques renseignements dans les fichiers du séminaire de Québec se référant à des documents déposés aux archives de l'archevêché de Québec. Comme la permission ne nous a pas été accordée de dépouiller ces archives entre 1878 et 1889, nous avons demandé des précisions concernant la signification des sigles que portaient les fiches du séminaire. C'est ce que nous reproduisons ci-dessous.

Dossiers

Archevêché, D.Q. Il s'agit d'une sous-série portant sur le diocèse de Québec et comprenant 12 volumes pour la période 1661-1932. Nous avons signalé une référence au volume 8 qui a trait à la période 1661 à 1891.

Archevêché, P.P.J., Il s'agit d'une sous-série portant sur les Pères jésuites et contenant 2 volumes pour la période 1626-1949. Nous avons signalé une référence tirée du volume 1 qui a trait à la période 1626-1902.

Archevêché, U.L. Il s'agit encore d'une autre sous-série portant sur l'Université Laval et contenant 3 volumes pour la période 1851-1945. Nous avons signalé des références se rapportant à chacun de ces volumes.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

Dossiers

C 17. Université de Montréal, 1876-1889.

C 21. Collège canadien à Rome, 1883-1899.

S 21. Correspondance Bourget.

T 48. Collège de Montréal.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES

A1-F35. Correspondance M^{re} Fabre-M^{re} Laflèche.

A1-L55. Correspondance M^{re} Langevin-M^{re} Laflèche.

A1-M63. Correspondance M^{re} Moreau-de Labrière.

A1-P70b. Correspondance M^{re} Pinsonneault-M^{re} Laflèche.

A1-T101-102-103. Correspondance M^{re} Taschereau-M^{re} Laflèche.

A2-B14. Correspondance abbé Bellenger-M^{re} Laflèche.

A4-6. Université Laval.

A4-79. Léon XIII.

A4-131. Politico-religieux.

A4-134. Université Laval : Laflèche-Smeulders.

B1-A2. Léon XIII.

B1-J53. Jésuites.

B2-D72. Correspondance N.-E. Dionne M^{re} Laflèche.

B2-M119. Correspondance Mousseau-M^{re} Laflèche.

B2-P125. Correspondance Pagnuelo-M^{re} Laflèche.

B2-T144. Correspondance Tardivel-M^{re} Laflèche.

D1-T139. Correspondance M^{re} Taché-M^{re} Laflèche.

II. SOURCES IMPRIMÉES

DOCUMENTS OFFICIELS

- Assemblée législative de la province de Québec. Procédés du Comité des bills privés et documents relatifs au bill n° 15, « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement et autres facultés dans les limites de la province de Québec », Québec, 1881.*
- Before Her Majesty's Privy Council of Canada — In the Matter of the Montreal School of Medicine and Surgery, Petitioners for Disallowance of an Act passed by the Quebec Legislature: « An Act respecting Laval University and for the purposes of increasing the number of its chairs of Arts and Faculties within the limits of the Province of Québec », Factum of the Petitioners, s.l.n.d.*
- BERNARD, abbé A.-X., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, 1852-1919*, Montréal, Beauchemin, 1888-1913.
- Le Bill de l'Université Laval présenté devant le Comité des bills privés, à Québec, le 3 juin 1881, s.l.n.d.*
- BOURGET, M^{re} Ignace, *Dernier avis de M^{re} Bourget, évêque de Montréal, à ses jeunes prêtres*, Montréal, 1877.
- BRAUN, R.P., s.j., *Noces d'or de M^{re} l'évêque de Montréal, sermon du R.P. Braun, s.j.*, Montréal, 1872.
- CHAPLEAU, Joseph-Adolphe, *Discours de l'hon. J.-A. Chapleau, prononcé à Sainte-Thérèse, le 3 novembre 1881*, Montréal, 1881.
- CHAPLEAU, Joseph-Adolphe, *Discours de l'hon. J.-A. Chapleau, prononcé à l'Assemblée de Saint-Laurent, le 6 septembre 1883*, Montréal, 1883.
- CHARAUX, P., s.j., *Mémoire sur les biens des jésuites en Canada, par un jésuite*, Montréal, 1874.
- Constitutions et règlements de l'Université Laval, publiés par ordre du Conseil universitaire*, Québec, 1863, 1869, 1874 et 1879.
- Constitution du Cercle catholique de Québec*, Québec, Brousseau, 1878.
- Débats de la législature de la province de Québec. Quatrième session du quatrième parlement de la province de Québec assemblé le 18 avril 1881*, Québec, 1881.
- Derniers documents relatifs aux difficultés survenues entre l'Université Laval et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal*, Montréal, 6 août 1883.
- Documents relatifs à l'érection canonique de l'Université Laval comprenant :*
1^o *Mandement de M^{re} Taschereau, 13 septembre 1876 ; 2^o Bulle inter varias sollicitudines ; 3^o Traduction ; 4^o Lettre du cardinal Franchi à M^{re} de Québec*, Québec, 1876.
- L'Étendard, édit., l'Éducation ou la grande question sociale du jour. Recueil de documents propres à éclairer les gens de bonne foi*, Montréal, mai 1886.
- HAMEL, T.-E. et hon. LACOSTE, *Plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste devant le Comité des bills privés en faveur de l'Université Laval, les 20, 21, 27 et 28 mai 1881*, Québec, 1881.
- Indult de Sa Sainteté le pape Pie IX accordant à l'archevêque de Québec le pouvoir de conférer les degrés de théologie à ceux qui auraient fait au séminaire de Québec leurs études ecclésiastiques*, Rome, 1853. Signé : Al. Barnabo, a Secretis.

- LAFLÈCHE, M^{re} L.-F., *Lettre de M^{re} Laflèche à Son Éminence le cardinal (Siméoni) établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses en Canada*, Trois-Rivières, 1882.
- LAFLÈCHE, M^{re} L.-F., *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada. Aux Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Rome, 1882.
- LAFLÈCHE, M^{re} L.-F., *Observations de l'évêque des Trois-Rivières sur l'exécution du décret du 1^{er} février 1876, concernant la succursale Laval à Montréal, à son Éminence Jean, cardinal Siméoni, préfet, et aux autres Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, s.l.n.d.
- Mandements de M^{re} Laflèche, 1867-1898*, 5 vol., Trois-Rivières, 1867-1898.
- Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, 13 vol., Montréal, 1869-1907.
- Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Sherbrooke, 1874-1915*, 6 vol., Sherbrooke, 1878-1915.
- Mémoire présenté par le séminaire de Québec à NN. SS. les Evêques de la province de Québec, assemblés aux Trois-Rivières, en octobre 1864*, s.l.n.d.
- Mémoire sur l'Université Laval avec pièces justificatives*, Québec, 1862.
- PAGNUELO, Simon, *Bill sur la succursale Laval à Montréal. Discours de M. S. Pagnuelo, avocat, conseil de la Reine, contre le bill devant le Comité de l'Assemblée législative de Québec, Séance du 19 mai 1881*, s.l.n.d.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Collection de documents se rapportant à certaines questions universitaires*, Rome, A. Befani, 1890.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Mémoire sur la nécessité de l'influence épiscopale dans le règlement de nos difficultés universitaires à Montréal*, Rome, A. Befani, 1890.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Mémoire sur l'union de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal et de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal*, Rome, A. Befani, 1890.
- Question Laval-Victoria. Procédés officiels devant son Excellence Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada*, s.l.n.d. (confidentiel).
- Règles et constitutions pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, Laflèche, impr. et lithogr. d'Eug. Jourdain, 1866.
- Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, etc., au sujet de l'Université Laval de Québec, Ottawa, 1881*.
- Réponse de M^{re} Bourget, évêque de Montréal, à la lettre de Son Éminence le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande du 28 juillet 1874*, s.l.n.d.
- Supplique à Notre Très-Saint-Seigneur et Père le pape Pie IX*, s.l.n.d.
- TARDIVEL, Jules-Paul, *Lettre à Son Éminence le cardinal J. Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Québec, 1881.
- TASCHEREAU, M^{re} A.-E., *Remarques sur le mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada*, Rome, 1882.
- TÊTU, H. et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, 8 vol., Québec, Côté, 1887-1897.
- TRUDEL, F.-X.-A., *À Son Éminence le cardinal Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande et à tous les Éminentissimes cardinaux de cette Sacrée Congrégation*, Rome, 1882.
- TRUDEL, F.-X.-A., *Projet de loi de l'Université Laval devant le Comité des bills privés, 20 mai 1881. Discours de l'honorable F.-X.-A. Trudel contre le bill*, s.l.n.d.

TRUDEL, F.-X.-A., *Réplique aux plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste*, Québec, 1882.

BROCHURES ET TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS

À propos de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, par un médecin du Nord, ancien élève de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, Montréal, 1878.

ARCHAMBAULT, J.-L., *Études légales ou réponse à certaines questions concernant l'Université Laval à Montréal avec commentaires*, Montréal, 1880.

BEAUSOLEIL, D., *le Dernier Chant des serins de Laval*, Montréal, 1890.

BÉGIN, L.-N., *l'Église, le progrès de la civilisation. Conférence donnée à l'Institut le 5 janvier 1880, à l'occasion du 50^e anniversaire de prêtrise de M^{sr} Cazeau*, A.I.C.Q., Québec, 1880.

BÉIQUE, F.-L., *Quatre-vingts ans de souvenirs*, Montréal, 1939.

CHAPLEAU, hon. Joseph-Adolphe, *Léon XIII, homme d'État. Discours prononcé par l'hon. J.-A. Chapleau, le 11 janvier 1888, lors de la célébration du jubilé pontifical de Léon XIII, à l'Université Laval*, Montréal, 1888.

Circulaire. École de médecine et de chirurgie de Montréal, fondée en 1843 et incorporée en 1845. Seizième session 1858-1859, Montréal, 1858.

Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval, s.l.n.d.

DAVID, L.-O., *Mes contemporains*, Montréal, Sénécal, 1894.

DAVID, L.-O., *Souvenirs et biographie, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911.

ERBRÉE, Jean d', (pseudonyme du père Édouard Hamon, s.j.), *la Francmaçonnerie dans la province de Québec en 1883*, Québec, J.-A. Langlois, 1883.

Exposé sommaire des affaires relatives à l'interprétation des décrets de février 1876 et 1883, s.l.n.d. (réservé et strictement confidentiel).

FORTIER, L.-A., *l'Université Laval affiliée au collège royal des chirurgiens de Londres, (Angl.) contre l'École de médecine et de chirurgie de Montréal affiliée à l'Université du collège Victoria (Cobourg, Ont.) et l'abbé T.-A. Chandonnet*, Montréal, 1879.

GAUME, M^r, *Petit catéchisme du syllabus*, Québec, Brousseau, 1876.

LANGELIER, Charles, *Souvenirs politiques*, 2 vol., Québec, Dussault et Proulx, 1902-1912.

Mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal, s.l., 1881.

MONTIGNY, B.-A.-T. dc, *Qu'est-ce que le programme catholique? A-t-il été fait en hostilité au parti conservateur?* Montréal, 1880.

NOIR, D^r (pseudonyme du D^r Beausoleil), *la Trompette de la métempsychose universitaire*, Montréal, 1889.

OUDESSE, E.-P., *le Triomphe des idées catholiques (Victoria) sur le libéralisme (Laval)*, Montréal, 1883.

PAQUIN, E., *la Cité du mal contre la cité du bien ou le droit de la force contre la force du droit à propos de la question universitaire*, Montréal, 1881.

- PAQUIN, E., *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint-Père le pape*, Montréal, 1882.
- PELLETIER, abbé Alexis, *la Source du mal de l'époque au Canada, par un catholique*, s.l., 1883.
- PINSONNEAULT, M^{re}, *le Grand Vicaire Raymond et le libéralisme*, Montréal, 1872. *Brevis exposito causae et appellationis a RMO episcopo marianopolitano ad sanctam R. Sedem in causa nosocomii catholici a manialibus S. Josephi per contractum commissi curae marianopolitanae scholae medicae et legitima possessione perseverantem ab anno 1850 ad annum 1883, Marianapoli, in Canada inferiori. 17 maii 1883. (reservatum).*
- Le Castorisme, voilà l'ennemi ! Par un vrai conservateur*, Montréal, 1892.
- La Cause de l'école Victoria devant le Saint-Siège. Décrets de 1876 et 1881 et leurs supplications dans un document rendu public. Plaintes et doutes proposés*, s.l., 1883.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Ma justification pour avoir fait triompher civilement les décrets romains au Canada*, Montréal, 1891.
- Quelques remarques sur l'Université Laval*, Québec, 1872.
- Questions sur la succursale de l'Université Laval à Montréal. Avec appendice. Publié par ordre de l'Université Laval*, Québec, Côté, 1881.
- Une réponse à l'Université Laval*, s.l.n.d.
- Réponse au factum intitulé : « Suite aux remarques de l'Université Laval », par la rédaction du Franc-Parleur*, Montréal, 1872.
- Réponse du secrétaire de l'Université Laval au Journal des Trois-Rivières, Séminaire de Québec*, 1871.
- SAVAÈTE, Arthur, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, A. Savaète, circa 1908-1918.
- La Succursale de l'Université Laval à Montréal. Exposé de quelques difficultés*, s.l., 1884.
- Suite aux remarques sur l'Université Laval*, s.l.n.d.
- TARTE, Israël, *le Clergé, ses droits, nos devoirs*, Québec, Demers, 1880.
- L'Université Laval et les études classiques*, s.l.n.d.
- L'Université Laval et sa succursale vs les jésuites du Canada*, Montréal, 1886.
- VIGNON, Firmin, s.j., *Lavallensis Succursalis, Pars I. Theses Historico Polemicae. Pars II. Les jésuites et la succursale Laval à Montréal*, s.l., 1883-1884.

III. DICTIONNAIRES, GUIDES ET INVENTAIRES

- ALLAIRE, I.-B.-A., *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, 6 vol., Montréal, Imprimerie de l'École des sourds-muets, 1908-1936.
- AUDET, F.-J. et G. MALCHELOSSE, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, Ducharme, 1936.
- BEAULIEU, A., J.-C. BONENFANT et J. HAMELIN, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, de 1867 à 1964*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1968.

- BEAULIEU, A. et J. HAMELIN, *Guide de l'étudiant en histoire du Canada*, Québec, P.U.L., 1965.
- BEAULIEU, A. et J. HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, Cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, 1965.
- BRASSARD, Gérard, *Armorial des évêques du Canada: album historico-héraldique contenant les portraits et les armoiries des évêques du Canada depuis M^{re} Laval jusqu'à date avec notice biographique pour chacun*, Montréal, 1940.
- CANADA, Archives publiques, *Catalogue des brochures aux archives publiques du Canada*, 2 vol., Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1932.
- DESJARDINS, Alfred, *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792-1902*, Québec, 1902.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Inventaire chronologique des livres, journaux et revues publiés dans la province de Québec de 1764 à 1905*, Québec, 1905.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Travaux historiques publiés depuis trente ans, 1879-1909*, Québec, Laflamme, 1909.
- Enciclopedia Cattolica*, 12 vol., Cité du Vatican, Enciclopedia Cattolica e per Libro Cattolico, 1948-1954.
- FAUTEUX, Aegidius, *Bibliographie de la question universitaire Laval-Montréal 1852-1921*, Montréal, Arbour et Dupont, 1956.
- GARIGUE, Philippe, *A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada*, Montréal, McGill University, 1956.
- LE JEUNE, Louis-Marie, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, etc. du Canada*, 2 vol., Ottawa, 1931.
- MARTIN, Gérard, compilateur, *Bibliographie sommaire du Canada français, 1854-1954*, Québec, Secrétariat de la province, 1954.
- Prominent People of the Province of Quebec*, Montréal, Biographical Society of Canada, 1923-1924.
- TANGUAY, M^{re} Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, 7 vol., Montréal, 1887-1890.
- TANGUAY, M^{re} Cyprien, *Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, 1868.
- WALLACE, W. S., *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 3^e éd. rev. et augm., Toronto, 1963.

IV. JOURNAUX ET REVUES DE L'ÉPOQUE

- L'Abeille médicale. Journal de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, de la maternité Sainte-Pélagie et des dispensaires*, mensuelle, février 1879 à 1882.
- Annuaire de l'Université Laval, 1856-1857 à 1909-1910. Jusqu'en 1908, il est publié à Québec, chez Demers et Frères pour 1908-1909 et 1909-1910, à Québec, par l'Événement.*
- Le Canadien*, 1878-1889. Consulté à des fins précises.
- Le Courrier du Canada*, 1878-1889. Consulté à des fins précises.

- Le Courrier de Montréal*, 1879-1883. Consulté à des fins précises.
L'Électeur, 1881-1889. Dépouillé systématiquement.
L'Étendard, 1883-1889. Dépouillé systématiquement.
Le Journal de Québec, 1879-1889. Dépouillé systématiquement.
Le Journal des Trois-Rivières, 1879-1889. Dépouillé systématiquement.
La Minerve, 1878-1889. Dépouillée systématiquement.
Le Monde, 1878-1889. Dépouillé systématiquement.
The Montreal Daily Star, 1883-1884, 1885 et 1886. Consulté à des fins précises.
La Patrie, 1879-1889. Dépouillée systématiquement.
La Presse, 1885-1886. Dépouillée systématiquement.
La Revue de Montréal, 5 vol., Montréal, J. Chapleau et Fils, 1877-1881. Dépouillée systématiquement.
La Vérité, 1881-1889. Consultée à des fins précises.

V. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ARCHAMBAULT, J.-P., *les Forteresses du catholicisme*, Montréal, Vie Nouvelle, 1921.
 AUBERT, abbé Roger, *le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud et Gay, 1952.
 AUCLAIR, E.-J., *Saint-Henri des tanneries de Montréal*, Montréal, 1942.
 AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*, Montréal, Leméac, 1964.
 AUDET, Louis-Philippe, *Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*, Montréal, Leméac, 1964.
 AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire du Québec. Organisation et fonctionnement*, Montréal, Beauchemin, 1967.
 AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire de la province de Québec*, 11 vol., Québec, Éd. de l'Érable, 1950-1955.
 BLANCHARD, Raoul, *le Canada français. Province de Québec. Étude géographique*, Montréal, Arthème Fayard, 1960.
 BONENFANT, Jean-Charles, *la Naissance de la Confédération*, Montréal, Leméac, 1969.
 BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON, *la Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de minuit, 1970.
 BRUNET, Michel, *Canadiens et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Montréal, Fides, 1954.
 BRUNET, Michel, *la Présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, 1958.
 BRUNET, Michel, *Québec, Canada anglais. Deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, H.M.H., 1968.
 CASTOR, pseudonyme, *le Pays, le parti et le grand homme*, Montréal, 1882.
 CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada, 1760-1867*, 8 vol., Québec, Garneau, 1919-1934.

- La Compagnie de Jésus au Canada, 1842-1942. L'œuvre d'un siècle*, Montréal, les Pères jésuites, 1942.
- CREIGHTON, D., *The Road to Confederation. The Emergence of Canada 1863-1867*, Toronto, Macmillan, 1964.
- DAVID, L.-O., *Histoire du Canada depuis la Confédération, 1867-1887*, Montréal, 1909.
- DAVID, L.-O., *l'Union des deux Canada, 1841-1867*, Montréal, 1898.
- DAVID, L.-O., *le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, Montréal, 1896.
- DESJARDINS, Paul, *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1944.
- DESSAULLES, L.-A., *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, réimpression publiée sous les auspices du Conseil canadien de recherche en sciences sociales de la Maison des sciences de l'homme, Paris, du Conseil canadien de recherche sur les humanités, the Toronto Public Library ; S.R. Publishers Limited, Johnson Reprint Corporation, Mouton and Co. N.V. 1968.
- DUMONT, F. et J.-P. MONTIGNY, *le Pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, P.U.L., 1967.
- EASTERBROOK, W. T. et H. J. AITKEN, *Canadian Economic History*, Toronto, Macmillan, 1967.
- ESTABLET, Roger et Christian BAUDELLOT, *l'École capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971.
- FLICHE, Augustin et Victor MARTIN, *Histoire de l'Église*, 2^e éd., Paris, 1963.
- GAUTHIER, Henri, *la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, Séminaire de Saint-Sulpice, 1912.
- GROULX, Lionel, *la Confédération canadienne : ses origines*, Montréal, le Devoir, 1918.
- GROULX, Lionel, *l'Enseignement français au Canada*, 2 vol., Montréal, ACF, 1933-1934.
- GROULX, Lionel, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, 4 vol., Montréal, Fides, 1950-1952.
- GROULX, Lionel, *Notre maître, le passé*, Montréal, Fides, 1944.
- INNIS, H. A., *An Economic History of Canada*, Toronto, Macmillan, 1935.
- LABARRÈRE-PAULÉ, André, *les Instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, P.U.L., 1965.
- LABARRÈRE-PAULÉ, André, *les Laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, Québec, P.U.L., 1963.
- LAFLÈCHE, Louis-François, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, 1866.
- LAFLÈCHE, Louis-François, *L'influence spirituelle induite devant la liberté religieuse et civile*, Trois-Rivières, 1881.
- LANGVIN, F., *M^{sr} Ignace Bourget*, Montréal, le Messager, 1931.
- LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, A. Lévesque, 1935.
- LAPIERRE, Laurier-L., sous la direction de, *Québec : hier et aujourd'hui. Une anthologie de la pensée canadienne-française*, Toronto, Macmillan, 1967.
- LITALIEN, Rolland, *le Prêtre québécois à la fin du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1970.

- LOWER, A.R.M., *Colony to Nation. A History of Canada*, 4^e éd., Toronto, Longman, 1964.
- MAURAUULT, O., *la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, 1957.
- McINNIS, E., *Canada : A Political and Social History*, New-York, Holt, Rinehart and Winston, 1959.
- MONVAL, J., *les Sulpiciens*. Paris, Grasset, 1934.
- MORTON, W. L., *The Critical Years. The Union of British North America 1857-1873*, Toronto, McLelland and Stewart, "The Canadian Centenary Series", n° 12, 1964.
- NEWTON, Edward et Mermann RICHEY, *The School in the American Social Order*, Boston, Houghton Mifflin, 1963.
- OUELLET, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 : structure et conjoncture*, Montréal, Fides, 1967.
- PLANTE, abbé Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1970.
- POULIOT, Léon, s.j., *les Dernières Années, 1876-1885 et la survie de M^{re} Bourget*, Montréal. Beauchemin, 1960.
- POULIOT, Léon, s.j., *M^{re} Bourget et son temps*, 2 vol., Montréal, Beauchemin, 1955-1956.
- REGUZZONI, Mario, *la Réforme de l'enseignement dans la Communauté économique européenne*, Paris, Aubier-Montaigne, 1966.
- ROHRBACHER, abbé René-François, *Histoire universelle de l'Église catholique*, 16 vol., nouv. éd. rev. et annotée par M^{re} Fèvre, Paris, Vivès, 1874-1901.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, divers éditeurs, 1940-1969.
- RUMILLY, Robert, *Mercier*, Montréal, Éd. du Zodiaque, 1936.
- RUMILLY, Robert, *M^{re} Laflèche et son temps*, Montréal, Éd. du Zodiaque, 1938.
- RYERSON, Stanley B., *Unequal Union. Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1851-1873*, Progress Books, 1968.
- SAIT, Ed. McChesnay, *Clerical Control in Quebec*, Toronto, 1908.
- SAVARD, Pierre, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1908*, Québec, P.U.L., 1967.
- SÉGUIN, Maurice, *l'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968.
- SIMON, Brian, *Studies in the History of Education, 1780-1870*, Londres, Lawrence and Wishart, 1960.
- SISSONS, C. B., *Church and State in Canadian Education : An Historical Study*, Toronto, Ryerson Press, 1959.
- STANLEY, G.F.G., *The Birth of Western Canada : A History of the Riel Rebellions*, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, Montréal, 1882-1884.
- TURCOTTE, L.-P., *le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Montréal, 1871.
- WADE, Mason, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, 2 vol., Montréal, le Cercle du livre de France, 1963.
- WILSON, D. J., R. M. STAMP et L.-P. AUDET, *Canadian Education : A History*, Scarborough, Prentice-Hall, 1970.

YON, abbé Armand, *l'Abbé H.-A. Verreau : éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946.

VI OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- ARCHAMBAULT, J.-L., *Conservateur et libéraux : études politiques*, Montréal, 1887.
- BERNARD, Jean-Paul, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, P.U.Q., 1971.
- Coup d'œil sur le libéralisme européen et le libéralisme canadien*, Montréal, 1876.
- DALTON, R. C., *The Jesuits' Estates Question, 1760-1888. A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, University of Toronto Press, 1968.
- LAREAU, Edmond, *Libéraux et conservateurs*, Montréal, 1879.
- LAVALLÉE, Germain, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, thèse de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1954.
- MOREL, abbé Jules, *Somme contre le catholicisme libéral*, 2 vol., Paris, Palmé, 1876.
- PAGNUELO, Simon, *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Montréal, 1872.
- PÂQUET, abbé Benjamin, *le Libéralisme, Québec, le Canadien*, 1872.
- POULIOT, Léon. s.j., *la Réaction catholique de Montréal, 1840-1841*, Montréal, *le Messager canadien*, 1942.
- SYLVAIN, Philippe, « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français ; affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865) », dans *le Bouclier d'Achille ; regard sur le Canada de l'ère victorienne*, W. A. Morton, édit., Toronto, McLelland and Stewart, 1968.

VII. PÉRIODIQUES

- AUDET, Louis-Philippe, « La fondation de l'École polytechnique de Montréal », *les Cahiers des Dix*, 30 (1965) : 149-176.
- AUDET, Louis-Philippe, « La querelle de l'instruction obligatoire », *les Cahiers des Dix*, 24 (1959) : 133-150.
- AUDET, Louis-Philippe, « Le premier ministère de l'instruction publique au Québec, 1867-1876 », *RHAF*, XXII, 2 (septembre 1968) : 171-222.
- AUCLAIR, Élie-J., « L'École Victoria de Montréal », *TRSC*, XXXII, 1 (1938) : 1-20.
- BOILY, Robert, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », *RHAF*, XXI, 3a (1967) : 599-634.
- BONENFANT, Jean-Charles, « L'esprit de 1867 », *RHAF*, XVII, 1 (juin 1963) : 19-38.
- BONENFANT, Jean-Charles, « L'idée que les Canadiens français de 1864 pouvaient avoir du fédéralisme », *Culture*, XV, 4 (décembre 1964) : 307-322.

- BOUCHARD, Gérard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *le Nouveau-Monde* », 1867-1900 », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 271-292.
- BRUCHÉSI, Jean, « L'Institut Canadien de Québec », *les Cahiers des Dix*, 12 (1947) : 93-114.
- CAMPEAU, Lucien, s.j., « Les principes de l'enseignement au Canada français », *Relation* (avril 1961) : 89-92.
- CHARLAND, Thomas, « Un gaumiste canadien : l'abbé Alexis Pelletier », RHAF, 2 (septembre 1947) : 195-236.
- DUMAS, Gabriel-Marie, « Le cardinal Ignace Persico, capucin, curé de Sillery et sa mission secrète au Canada », SCHEC, 32 (1965) : 11-19.
- DUMONT, Fernand, « Idéologies au Canada Français, 1850-1900 : quelques réflexions d'ensemble », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 145-156.
- GALARNEAU, Claude, « Le rôle du clergé canadien dans l'éducation de 1760 à 1914 », *The Catholic Historical Association*, 1967.
- GOSSÉLIN, André, « L'évolution économique du Québec : 1867-1896 » in R. Comeau, éd., *Économie québécoise*, Montréal, P. U. Q., 1969 : 105-141.
- GRENIER, Raymond, « L'enseignement laïc pour tous et notre ultramontanisme », *Liberté*, 24 (juin-juillet 1962) : 444-450.
- GROULX, Lionel, « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération », RHAF, XXI, 3a (1967) : 679-694.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY, « L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896 », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 145-156.
- HAMELIN, Louis-Edmond, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », RS, II (1961) : 189-242.
- HARDY, René, « L'ultramontanisme de Laflèche : genèse et postulat d'une idéologie », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 197-206.
« Idéologies du Canada français, 1850-1900 », numéro spécial RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 141-491.
- LYNE, D. C., « Sir John A. Macdonald and the Appointment of Canada's first Cardinal », *Revue d'études canadiennes*, II, 4 (novembre 1967) : 58-60.
- MARION, Séraphin, « Libéralisme canadien-français d'autrefois et d'aujourd'hui », *les Cahiers des Dix*, 27 (1962) : 9-45.
- MAURAUULT, M^{re} Olivier, « L'Université de Montréal », *les Cahiers des Dix*, 17 (1952) : 11-54.
- MIGNAULT, L.-D., « Histoire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal », *l'Union médicale du Canada*, I.V (octobre 1926) : 596-622.
- POULIOT, Léon, s.j., « Il y a cent ans : le démembrement de la paroisse Notre-Dame », RHAF, XIX, 3 (décembre 1965) : 350-383.
- POULIOT, Léon, s.j., « M^{re} Bourget et la Confédération », SCHEC, 26 (1959) : 31-41.
- POULIOT, Léon, s.j., « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », RHAF, XII (1958) : 155-170.
- POULIOT, Léon, s.j., « Lents et pénibles débuts de la province du Canada français : le problème linguistique », *Lettres du Bas-Canada*, XXII (mars 1969) : 78-93.
- POULIOT, Léon, s.j., « Le retour des jésuites au Canada (1842) », BRH, XLVIII (1942) : 193-201.
- RIOUX, Marcel, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », RIS, I (1968) : 95-124.

- ROUX, A., « M^{re} Marquis et l'érection du diocèse de Nicolet », RSCHEC (1943-1944) : 33-38.
- RUMILLY, Robert, « La grande querelle de Laval et de Victoria », *l'Hôpital*, (février 1937-décembre 1937).
- RUMILLY, Robert, « M^{re} Laflèche et les ultramontains », RHAF, XVI, 1 (juin 1962) : 95-101.
- SAVARD, Pierre, « Le cercle catholique de Québec, 1876-1897 », *Culture*, XVIII, 1 (mars 1967) : 3-17 ; 2 (juin 1967) : 120-136.
- SAVARD, Pierre, « La vie du clergé québécois au XIX^e siècle », RS, VIII, 3 (septembre-décembre 1967) : 259-274.
- SAVARD, Pierre, « Notes sur l'étude de l'ultramontanisme au Canada français », SCHEC, 33 (1966) : 13-15.
- SIMON, A., « Considérations sur le libéralisme », *Risorgimento*, 4 (mai 1961).
- SYLVAIN, Philippe, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », RS, VIII, 3 (septembre-décembre 1967) : 275-298.
- TESSIER, Albert, « Luc Désilets, un des « fanaux de tôle » de M^{re} Laflèche », *les Cahiers des Dix*, 19 (1954) : 161-186.

INDEX

- Agliardi, cardinal : 178, 179
Aikins, J.C. : 69, 70
Aitken, H.J. : 247
Alfaire, J.-B.-A. : 244
Anderledy, A.M., s.j. : 218, 222
Antonelli, cardinal : 22, 23
Archambault J.-L., Me : 76, 143, 249
Archambault, J.-P. : 246
Arnoldi, F.C.T., docteur : 37, 38, 39
Aubert, R. abbé : 246
Auclair, E.-J. : 121, 246, 249
Audet, F.-J. : 244
Audet, L.-P. : 246, 248, 249
- Badgley, F., docteur : 37, 38, 39
Baile, J.-A. p.s.s. (on le trouve aussi orthographié comme suit : Baille et Bayle) : 34, 63
Barbeau, E.-J. : 123, 127, 130
Baribeau, M. : 129
Barnabo, A. L. cardinal : 241
Bartolini, cardinal : 178
Beaubien, L. : 74
Beaubien, P., docteur : 38, 40
Beudelot, C. : 11, 247
- Beudet, L., abbé : 68, 114
Beudry, J.-L. : 76, 83, 181
Beaugrand, H. : 79, 102
Beaulieu, A. : 244
Beausoleil, C., Me : 74
Beausoleil, J.-M. docteur : 243
Beckx, P., s.j. : 31
Bégin, L.-N., abbé : 29, 96, 101, 174, 187, 188, 243
Béique, F.-L. : 243
Bélanger, J., abbé : 223
Belleau, I.-N. : 74, 75
Bellefeuille, E.-L. de : 194, 195
Bellenger, M., abbé : 52, 88, 96, 100, 106, 114, 172, 173, 175, 240
Bellerose, J.-H., sénateur : 81, 166
Bernard, A.-X. : 241
Bernard, J.-P. : 96, 166, 249
Bibaud, M., Me : 14
Bircham, sir : 73
Bisaillon, F.-J. : 74
Blais, A.-A., abbé : 223
Blake, E., Me : 68, 69
Blanchard, R. : 246
Boily, R. : 249
Bolduc, J.-B.-Z., abbé : 52, 96, 171

- Bonenfant, J.-C. : 244, 246, 249
 Bonneau, soeur de la Miséricorde : 58, 59, 60, 61
 Bouchard, G. : 250
 Boucherville, C.-E. de : 82, 83, 114, 218, 219, 220
 Bourdieu, P. : 11, 246
 Bourgeault, F., abbé : 108
 Bourgeois, J.-B., juge : 174
 Bourget, I., Mgr : 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 39, 40, 41, 46, 51, 53, 55, 57, 71, 72, 74, 76, 78, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 106, 107, 109, 113, 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 127, 134, 131, 153, 161, 166, 168, 179, 207, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 248
 Bramston, J. : 65, 212
 Brassard, G. : 245
 Braun, A.-N., s.j. : 22, 23, 29, 30, 31, 35, 165, 217, 234, 241
 Brian, S. : 11
 Briand, J.-O., Mgr : 179
 Brichet, H., abbé : 93, 94, 95, 96, 112, 126, 171, 177
 Brodeur, D. : 186
 Brousseau, A.-T., docteur : 45, 46, 49, 52, 53, 243
 Bruchési, J. : 250
 Brunelle, J.-A.-S., docteur : 229
 Brunet, M. : 246
 Buller, C. : 12
- Caisse, J.-C., abbé : 167
 Cameron, J., Mgr : 193
 Campbell, A. : 66, 67
 Campbell, F.W., docteur : 40
 Campeau, L. : 250
 Captier, A., p.s.s. : 209, 210, 211, 213
 Caron, R.-E., hon. : 205
 Cartier, G.-E., hon. : 74
 Casault, L.-J., abbé : 78
 Casgrain, H.-R., abbé : 204
 Cauchon, J. : 96
 Cazeau, F. de Salles, s.j. : 28, 31, 32, 93, 164, 243
 Champagne, C.-L. : 97
 Champeau, J.-B., curé : 123, 125, 127, 134
- Champoux, abbé : 114
 Chandonnet, T.-A., abbé : 243
 Chapais, T. : 246
 Chapleau, J.-A., hon. : 27, 69, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 100, 102, 108, 181, 203, 204, 205, 217, 220, 221, 241, 243
 Charaux, T., s.j. : 20, 31, 82, 217, 241
 Charbonnel, F.-M.-A. de, p.s.s. : 20
 Charland, T., s.c. : 250
 Chauveau, P.-J.-O., hon. : 75, 181
 Cherrier, C.-S., Me : 25, 26, 27, 54, 110
 Choquet, A. : 171
 Clément XIV : 21, 22, 180
 Coderre, J.-E., docteur : 46, 48, 67, 144, 153
 Colin, F.-L., p.s.s. : 32, 33, 34, 54, 109, 110, 142, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 227
 Conroy, G., Mgr : 17, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 49, 52, 43, 56, 72, 74, 86, 88, 105, 106, 112, 155, 166, 168, 217, 233, 237
 Cowen, E. : 206
 Craig, H.B., docteur : 146
 Craski, cardinal : 178
 Creighton, D. : 247
 Crémazie, J., Me : 31
 Cullin, cardinal : 72
 Curtus Tresler, J.B., docteur : 38
- Dagenais, A., docteur : 40, 46
 Dagenais, H.-E., abbé : 127
 Dalton, R.C. : 19, 21, 23, 217, 249
 Dansereau, A. : 80
 Dansereau, M. : 179
 David, A.-H., docteur : 40
 David, L.-O. : 108, 243, 247
 Delorimier, A.-E. : 186
 Demers, P. : 186, 244
 Demontigny, B.-A.-T. : 74, 76, 83
 Derby, Lord : 211, 212
 Desautels, J., curé : 15
 Deschamps, soeur : 142, 143
 Désilets, A. : 74
 Désilets, G. : 74, 85, 93
 Désilets, L. : 158, 173, 175, 251
 Désilets, P. : 74
 Desjardins, A., docteur : 74, 76, 245
 Desjardins, L.-E., docteur : 40, 44, 76, 143, 145, 146, 154, 158, 167, 172, 186, 196, 197, 230, 231

- Desjardins, P., s.j. : 14, 15, 16, 17, 22, 31, 38, 41, 50, 59, 75, 247
 Desrosiers, H.-E. : 104
 Dessaulles, L.-A. : 195, 247
 Devlin, O.-J., Me : 123, 125, 127, 130, 134
 Dionne, N.-E. : 74, 105, 106, 240, 245
 D'Orsonnens, T.-E. d'Odet, docteur : 46, 48, 49, 50, 53, 56, 62, 65, 66, 67, 68, 78, 92, 137, 138, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 167, 185, 186, 193, 196, 197, 198, 231
 Doutre, G. : 14
 Doutre, J. : 14
 Dowd, P., curé : 72, 106
 Dubuc, A.-P., curé : 123, 125, 127, 130, 134
 Duhamel, J.-T., Mgr : 62, 72, 88, 98, 101, 106, 112, 113, 117, 118, 149, 152, 163, 194, 199, 200, 201, 202, 207, 211
 Dumas, G.-M. : 250
 Dumesnil, P.-J.-A., abbé : 85, 87, 91, 92, 95, 96, 97, 99, 101
 Dumont, F. : 247, 250
 Dumoulin, S. : 188, 189
 Durham, lord : 12
 Dupanloup, F., Mgr : 31
 Durocher, L.-B., docteur : 229
 Duvernay, D. : 80
 Duvernay, L. : 80
- Easterbrooke, W.T. : 247
 Emard, J.-M., curé : 103
 Erbrée, J. d' : (voir Hamon, E., s.j.) 243
 Establet, R. : 11, 247
- Fabre, E.-C., Mgr : 8, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 66, 67, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 106, 108, 109, 113, 114, 117, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 168, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 214, 216, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 238, 240, 243
- Fabre, H., hon. : 114
 Fauteux, A. : 245
 Fèvre, Mgr : 248
 Fliche, A. : 247
 Flynn, E.J. : 104
 Fortier, L.-A., docteur : 243
 Franchi, cardinal : 15, 16, 26, 41, 112
 Franzelin, cardinal : 87, 178
- Gagnon, C.-O., abbé : 242
 Gagnon, E. : 81
 Galarneau, C. : 250
 Galt, A.T., hon. : 205
 Garigue, P. : 245
 Garneau, F.-X. : 177
 Gaume, J.-J., Mgr : 243
 Gauthier, H. : 247
 Gauvreau, J. : 100
 Geoffrion, C.-A., Me : 143, 144, 145, 212
 Gosselin, A., abbé : 250
 Gravel, E., Mgr : 193
 Gravel, I., curé : 63, 123, 127, 129, 130
 Grazelli, cardinal : 178
 Grenier, J., s.j. : 109, 110, 196, 197
 Grenier, R. : 250
 Grisé, J. : 173
 Groulx, L., abbé : 247, 250
 Guérin, J.-C., docteur : 231
- Hamel, T.-E., abbé : 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 68, 69, 70, 74, 84, 85, 91, 92, 95, 96, 101, 105, 107, 108, 122, 123, 126, 131, 153, 154, 155, 157, 158, 164, 166, 169, 171, 173, 176, 186, 187, 219, 222, 226, 227, 228, 229, 234, 239, 241, 243
- Hamelin, J. : 244, 245, 250
 Hamelin, L.-E. : 250
 Hamon, E., s.j. : 109, 176, 243
 Hardy, R. : 250
 Harel, T., abbé : 45, 54, 93, 123, 125, 131, 135, 141, 200, 238
 Herschell, sir Farrer : 67, 68

- Hingston, W.H., docteur : 40, 44, 46, 50, 52, 167, 231
 Houde, F. : 79, 81, 82, 85, 100, 103, 104, 105, 107, 108, 114
 Howard, cardinal : 178, 204, 210
 Hudon, H., s.j. : 173, 218
 Huot, L.-H., abbé : 171
- Icard, L.-P., p.s.s. : 210, 214
 Innis, H.A. : 247
- Jacobini, cardinal : 178, 179, 198, 199, 218, 219, 230, 231
 Jamot, J.-F., Mgr : 211
 Jetté, L.-A., juge : 25, 68, 75
 Joly, H.-G. : 54, 81, 217
 Jourdain, E. : 242
- Kimberley, Marquis de : 70
 Labarrère-Paulé, A. : 247
 Labelle, A., euré : 127, 181, 231
 Labrecque, M.-T., abbé : 99, 100, 101
 Labruère, P. Boucher de : 75, 76, 83, 84, 240
 Lachapelle, E.-P., docteur : 45, 46, 50, 51, 52, 63, 68, 77, 101, 139, 153, 158
 Lacoste, A., Me : 74, 80, 87, 92, 181, 212, 241, 243
 Laflamme, J.-C.-K., abbé : 100, 101, 159, 223
 Laflèche, L.-F., Mgr : 13, 17, 21, 22, 24, 43, 48, 52, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 85, 86, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 149, 151, 152, 158, 159, 163, 164, 166, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 186, 188, 189, 193, 194, 201, 206, 207, 208, 224, 238, 240, 242, 247, 251
 Lamarche, G., curé : 121, 122, 123
 Lamarche, J.-B.-A., docteur : 45, 46
 Landry, P. : 74, 166
 Landsdowne, Marquis de : 211, 212
 Langelier, C. : 81, 189, 243
 Langelier, F. : 81, 185, 188, 198, 199, 203
- Langevin, H.-L., hon. : 181, 204, 205, 211
 Langevin, J., Mgr : 21, 23, 52, 70, 88, 101, 106, 113, 117, 118, 119, 138, 149, 152, 172, 173, 174, 176, 194, 211, 212, 217, 240, 247
 Langis, J.-L., abbé : 52
 Langlois, G. : 176, 247
 Lapierre, L.-L. : 247
 Lareau, E. : 249
 LaRocque, C., Mgr : 21, 24, 217
 Larue, A. : 81
 Larue, J.-B. : 34, 75
 Laurier, W., hon. : 81, 181
 Laval, F. de Montmorency, Mgr : 179
 Lavallée, G., abbé : 77, 85, 87, 94, 95, 96, 105, 108, 157, 164, 187, 249
 Lavalletta, cardinal : 178
 Lecca, cardinal : 178
 Leclair, W., p.s.s. : 212
 Leclerc, J.-U., abbé : 136, 137, 138
 Légaré, C.-E., abbé : 25, 26, 34, 81, 110, 114, 123, 159, 165, 171, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 198, 199, 239
 Lefevre, L.-M., s.j. : 245
 Lemieux, F.-X. : 81
 Léon XIII : 21, 83, 87, 99, 101, 106, 107, 116, 123, 125, 126, 130, 134, 134, 147, 152, 154, 155, 158, 178, 179, 180, 183, 197, 198, 203, 204, 205, 206, 207, 211, 212, 219, 220, 225, 228, 231, 240, 243
 Leprohon, J., docteur : 38
 Lesage, C.-M., curé : 121
 Lesage, J.-E.-M., Me : 153
 Letellier, L. : 52
 Litalien, R. : 247
 Livernois, V. : 166
 Lopinto, F., s.j. : 218, 219
 Loranger, L.-O., hon. : 69, 70, 73, 79
 Loranger, P.-J.-J., juge : 181, 186
 Lorne, Marquis de : 70
 Lorrain, N.-G., Mgr : 117, 119, 145, 149, 194, 201, 207, 211
 Lower, A.R.M. : 15, 38, 248
 Lumley, sir John : 212
 Lussier, P.-E., euré : 121, 122, 123, 124
 Lynch, J., Mgr : 106
 Lynch, W.W., hon. : 70
 Lyne, D.C. : 204, 250

- Macdonald, J.A., hon. : 66, 203, 204, 205, 206, 212, 217, 239, 250
 Magnan, abbé : 97
 Malchelosse, G. : 244
 Manse, sœur, R.H.S.J. : 40
 Manseau, H. : 93
 Macnider, W., docteur : 37, 38
 Mauning, cardinal : 70, 204, 206
 Marcoux, J.-E., abbé : 215, 229
 Maréchal, L.-D.-A., abbé : 231, 232
 Marion, S. : 250
 Marquis, J.-C., abbé : 96, 152, 181, 251
 Martin, G. : 245
 Martin, V. : 247
 Martineau, P., Me : 74
 Masson, L.-F.-R., hon. : 218, 219, 220
 Mathieu, M., juge : 77, 186
 McDonell, A.C., docteur : 40, 41, 46, 167
 McInnis, E. : 248
 Maurault, O., Mgr : 248, 250
 Mazotti, Mgr : 97
 Mercier, H., hon. : 74, 75, 181, 219, 220, 221, 225, 229, 231, 232
 Mercier, W. : 186
 Mermann, R. : 11
 Mertel, cardinal : 87, 178
 Méthot, E. : 94
 Méthot, M.-P., abbé : 34, 53, 61, 68, 69, 70, 71, 72, 87, 88, 91, 93, 94, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 110, 111, 113, 114, 115, 122, 123, 131, 132, 134, 214, 215, 216, 239
 Mongeau, curé : 123
 Mignault, L.-D., docteur : 37, 38, 250
 Monk, E.C., Me : 143
 Monk, F.D., Me : 143, 145
 Montigny, B.-A.-T. de : 243, 147
 Monval, J. : 248
 Moreau, H., abbé : 60, 78
 Moreau, L.-Z., Mgr : 75, 76, 83, 84, 88, 96, 113, 117, 118, 123, 145, 146, 149, 150, 152, 153, 155, 194, 200, 211, 216, 223, 227, 228, 230, 231, 241
 Morel, J. : 249
 Morton, W.L. : 248
 Mousseau, J.-A., hon. : 76, 217, 218, 240
 Munro, docteur : 37, 38, 50
 Murphy, E. : 75, 127, 130
 Nadeau, L.-P.-E., abbé : 188
 Nelles, S.S., docteur : 50, 150
 Newton, E. : 11, 248
 Noir : voir Beausoleil, J.-M., docteur, 243
 Norfolk, duc de : 204
 Oreglia, cardinal : 67, 178
 Oudesse, E.-P. : 243
 Ouellet, F. : 248
 Ouimet, G., hon. : 21, 22, 23, 75, 203, 204, 217
 Pacaud, E. : 81, 166, 174, 175, 189
 Paeca, cardinal : 127
 Pagé, sœur, R.H.S.J. : 39, 40, 41
 Pagnuelo, S., Me : 74, 94, 133, 143, 144, 145, 167, 186, 194, 195, 240, 242, 249
 Papineau, L.-J. : 12
 Pâquet, A.-H., sénateur : 136, 231
 Pâquet, B., abbé : 22, 69, 96, 97, 101, 108, 111, 112, 114, 126, 131, 132, 170, 171, 172, 173, 186, 187, 197, 223, 224, 227, 229, 239, 249
 Pâquet, J., docteur : 137
 Pâquet L., abbé : 29, 32, 61, 68, 69, 97
 Paquin, E., docteur : 85, 86, 88, 107, 108, 164, 243
 Parent, A.-M., Mgr : 11
 Paroci, cardinal : 178
 Passeron, J.-C. : 11, 246
 Pecci, cardinal : 178
 Pelletier, A., abbé : 22, 165, 244, 250
 Pelletier, P. : 81
 Peltier, H., docteur : 46
 Perreault, J., abbé : 85
 Persico, I., Mgr : 105, 112, 115, 250
 Piché, N., curé : 83, 123, 125, 127, 134
 Pie VII : 21
 Pie IX : 13, 15, 16, 24, 31, 152, 159, 233, 241
 Pinsonneault, P.-A., Mgr : 21, 72, 81, 106, 115, 240, 244
 Pitra, cardinal : 178
 Plante, H., abbé : 105, 121, 248
 Poitevin, E.-A., docteur : 229
 Pothier, R.-J. : 31
 Pouliot, L., s.j. : 20, 238, 248, 249, 250
 Price, W. : 52

- Primeau, J., curé : 123, 125, 127, 130, 134
 Proulx, J.-B., abbé : 136, 229, 230, 236, 242, 244
- Quiblier, J.-W., p.s.s. : 19
- Racine, A., Mgr : 77, 85, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 101, 104, 105, 106, 108, 113, 117, 118, 146, 154, 155, 157, 159, 164, 174, 186, 187, 194, 216, 223, 228, 230, 231, 232, 249
 Racine, D., Mgr : 52, 84, 88, 91, 92, 95, 96, 97, 101, 113, 114, 115, 117, 118, 153, 154, 164, 175, 194, 211
 Raneli, cardinal : 178
 Raymond, J.-S., abbé : 244
 Raynes, C. : 143, 145
 Reguzzoni, M. : 11, 248
 Richey, M. : 248
 Riel, L. : 202, 203, 235
 Rioux, M. : 250
 Rivard, S. : 74
 Robert, E., s.j. : 111, 173, 174
 Robitaille, T., hon. : 69, 70, 181
 Roby, Y. : 250
 Rogers, J., Mgr : 209
 Rohrbacher, R.-F. : 248
 Ross, D. : 81
 Ross, J.J., hon. : 177, 181, 183, 218, 219
 Rottot, J.-P., docteur : 43, 45, 46, 49, 50, 63, 153, 160
 Rouillé, M. : 213
 Rousseau, P., p.s.s. : 213
 Roussel, P., abbé : 25
 Routhier, A.-B., juge : 181
 Roux, A. : 251
 Roy, R., Me : 137
 Rumilly, R. : 23, 59, 61, 75, 77, 80, 81, 102, 105, 114, 158, 159, 165, 166, 174, 175, 176, 177, 179, 181, 182, 185, 186, 188, 189, 193, 201, 230, 231, 248, 251
 Ryerson, S.B. : 248
- Sacconi, cardinal : 178, 179
 Saint-Amable, sœur de la Providence : 142
 Saint-Louis, sœur, R.H.S.J. : 138, 140, 141, 142, 143, 144, 151
- Sainte-Thérèse de Jésus, sœur de la Miséricorde : 58, 60, 61, 142
 Sait, E.M. : 248
 Salisbury, Marquis de : 204, 206, 212
 Santi, cardinal : 178
 Savaète, A. : 16, 24, 26, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 59, 62, 66, 73, 74, 92, 108, 113, 117, 122, 137, 138, 139, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 167, 182, 186, 190, 244
 Savard, P. : 248, 251
 Séguin, J., curé : 127, 130
 Séguin, M. : 166, 248
 Sénécal, L.-A. : 196
 Siméoni, cardinal : 42, 48, 49, 51, 55, 56, 61, 62, 67, 70, 72, 83, 86, 87, 88, 94, 95, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 126, 130, 135, 147, 149, 152, 154, 155, 164, 168, 178, 179, 181, 183, 184, 186, 187, 193, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 206, 207, 208, 209, 217, 223, 226, 228, 229, 230, 231, 242
 Simon, A. : 248, 251
 Sissons, C.B. : 248
 Smalwood, C., docteur : 40
 Smeulders, H., Mgr : 155, 158, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 178, 179, 181, 182, 183, 186, 188, 189, 190, 191, 194, 198, 209, 210, 214, 218, 233, 235, 240, 242
 Smith, B., abbé : 178
 Stamp, R.M. : 248
 Stanley, G.F.G. : 202, 204, 248
 Sulte, B. : 248
 Sutherland, W., docteur : 37, 38, 39
 Sylvain, P. : 9, 249, 251
- Taché, A.-A., Mgr : 174, 175, 177, 180, 181, 205, 240
 Taillon, L.-O., hon. : 25, 74, 127, 129, 130, 181, 213
 Tanguay, C., abbé : 245
 Tarte, I. : 74, 105, 166, 244
 Tardivel, J.-P. : 74, 101, 113, 166, 196, 197, 213, 240, 248
 Taschereau, E.-A., Mgr : 8, 17, 21, 22, 23, 35, 41, 42, 43, 45, 46, 49, 53, 56, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 86, 87, 91, 93, 94, 95, 97, 99, 100,

- 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 123, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 159, 163, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 225, 226, 228, 233, 234, 239, 240, 241, 242
- Taschereau, J.-T., juge : 188
- Tassé, J. : 80, 181
- Tassé, S., curé : 123, 125, 127, 134
- Tessier, A. : 251
- Têtu, H., abbé : 242
- Trenholme, K., docteur : 40
- Troie, N.-A. de, p.s.s. : 34
- Trudel, E.-H., docteur : 38, 40, 46, 49, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 67, 79, 80, 91, 95, 97, 99, 110, 160
- Trudel, F.-X.-A., sénateur : 56, 60, 74, 76, 92, 100, 114, 145, 166, 194, 195, 222, 242, 243
- Tupper, C., hon. : 212
- Turcote, L.-P. : 248
- Turgeon, P.-F., Mgr : 13, 14, 29, 78, 100
- Turgeon, A., s.j. : 220
- Vaillant, J.-A., abbé : 127, 146
- Valenriani, S., Me : 213
- Verreau, H., abbé : 25, 26, 27, 45, 70, 84, 164, 179, 248
- Vignon, F., s.j. : 20, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 35, 53, 75, 181, 186, 234, 244
- Villemure, M. : 139
- Villeneuve, A., abbé : 91, 99, 101
- Vincellette, C. : 166
- Wade, M. : 23, 248
- Wallace, W.S. : 245
- Wilson, D.J. : 248
- Yon, A., abbé : 248
- Young, J., hon. : 38
- Zitelli, Mgr : 106, 111, 112, 115, 116, 117, 126, 173, 178, 223, 224, 227

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
SIGLES	10
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I : Deux poids, deux mesures : la conduite de l'Université Laval envers les jésuites et les sulpiciens	19
CHAPITRE II : L'École de médecine passe à l'offensive	37
CHAPITRE III : Front commun en faveur de Laval : loi et décret de 1881	65
CHAPITRE IV : Nouvel échec des Montréalistes et des Ultramontains : le décret de 1883	91
CHAPITRE V : Lourd fardeau pour M ^{re} Fabre : les finances du diocèse de Montréal et la querelle universitaire	121
CHAPITRE VI : Rayon d'espoir et déception des Montréalistes et des Ultra- montains : l'enquête Smeulders	157
CHAPITRE VII : Solutions favorisées par un nouvel équilibre des forces	193
CONCLUSION	231
BIBLIOGRAPHIE	237
INDEX	253

Achévé d'imprimer le 15 octobre 1974
par l'Imprimerie Jacques-Cartier Inc.

Professeur d'Histoire à l'Université du Québec à Montréal, membre de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française et de la Société d'Histoire de l'Église canadienne, André Lavallée nous dévoile ici les péripéties de la querelle universitaire québécoise, querelle qui débuta dès la fondation de l'Université Laval, en 1857. S'il a choisi de scruter la période 1876-1891, c'est parce qu'il la considère la plus chargée d'événements et de signification. L'étude de cette séquence est fondée sur des faits: le décret du 1er février 1876 établissant la succursale de l'Université Laval à Montréal, et la démission subséquente de Mgr Bourget.

Les Montréalais, et Mgr Bourget en particulier, n'ont jamais voulu ni accepté une succursale universitaire. Avant 1876, et bien davantage ensuite, ils ont lutté pour obtenir une université indépendante.

Pourquoi Québec s'y opposa-t-il? Pourquoi fallut-il attendre jusqu'en 1891 pour qu'une solution fût trouvée? A ces questions répond André Lavallée, en insistant — ce qui n'avait jamais été le cas — sur les fondements économiques de cette lutte.

Cet ouvrage s'adresse aux spécialistes, professeurs et étudiants, mais ne saurait laisser indifférent aucun de ceux qu'intéressent les institutions d'enseignement et l'histoire de l'éducation au Québec.



conception graphique/gilles gourdau

